Zeitschrift: Cahiers d'archéologie romande

Herausgeber: Bibliothèque Historique Vaudoise

Band: 117 (2010)

Artikel: Le palais de Derrière la Tour à Avenches : bilan de trois siècles de recherches : chronologie, évolution architecturale, synthèse

Autor: Morel, Jacques / Bujard, Sophie / Castella, Daniel

Kapitel: VIII: Édification de l'ensemble palatial : État 4A : IIIe siècle ap. J.-C.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-835796

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.09.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

VIII Édification de l'ensemble palatial

État 4A: IIIe siècle ap. J.-C.

Aux premiers travaux d'agrandissement et de transformations du noyau résidentiel primitif a fait suite un important programme architectural qui a abouti à la création d'un prestigieux ensemble monumental. Cette étape déterminante dans l'évolution du site est survenue à l'aube de la période sévérienne. Elle est caractérisée par la restauration et la rénovation de l'édifice originel après son incendie partiel mais aussi par l'extension considérable de l'emprise initiale de la résidence, alors portée presque à son double, soit plus de 15'000 m². L'adjonction de plusieurs bâtiments occupant tout le secteur oriental, ainsi que le plan et l'organisation d'ensemble bipartite qui en résultent confèrent désormais à l'édifice des allures véritablement palatiales.

Parallèlement, l'*insula* 7 voisine, dont l'étude reste à faire, a elle aussi connu un complet remodelage de ses constructions, la transformant en un vaste complexe architectural qui l'écarte du schéma classique des *insulae* et lui prête également une destination particulière, sans doute en relation avec le palais adjacent (fig. 137).

Organisation d'ensemble

S'organisant désormais autour de deux cours juxtaposées, le complexe résidentiel a vu sa surface bâtie augmenter considérablement, passant de 4'150 m² à près de 10'000 m², et prendre nettement l'ascendant sur les espaces à ciel ouvert, qui avoisinent les 6'000 m².

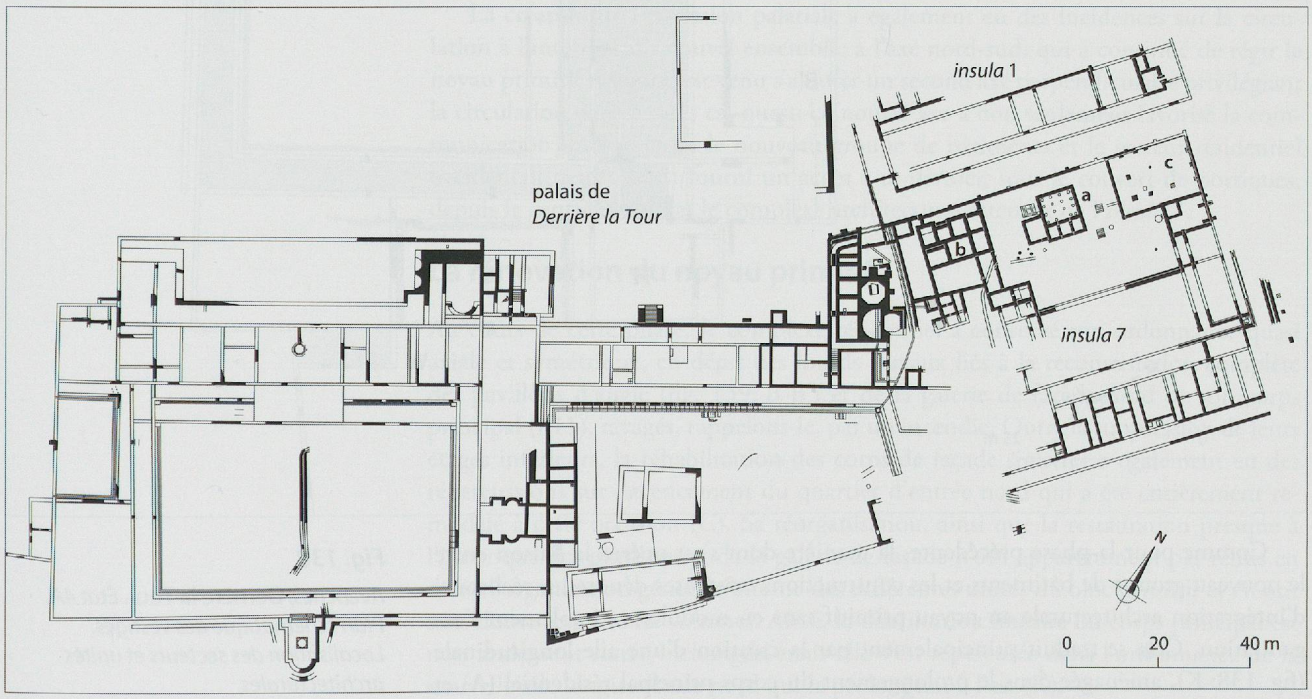

Fig. 137
Avenches, Derrière la Tour *et* insula *7. État 4A. Plan schématique des vestiges.*

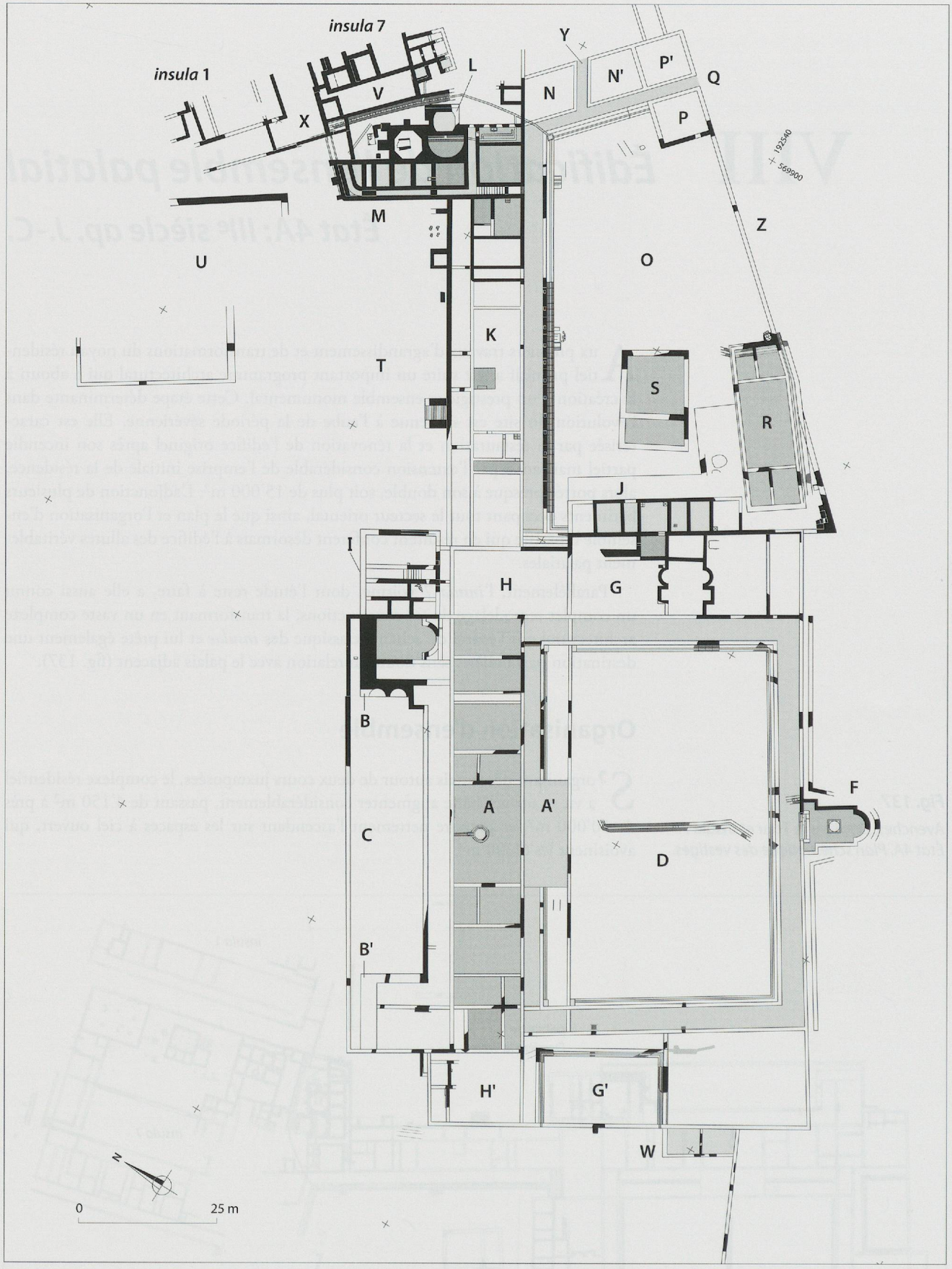

Comme pour la phase précédente, la manière dont s'est opérée la liaison entre le nouveau groupe de bâtiments et les constructions existantes dénote un réel souci d'intégration architecturale au noyau primitif sans en modifier véritablement l'organisation. Cela se traduit principalement par la création d'une aile longitudinale (fig. 138: K), aménagée dans le prolongement du corps principal résidentiel (A) et

Fig. 138

Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Plan schématique des vestiges. Localisation des secteurs et unités architecturales.*

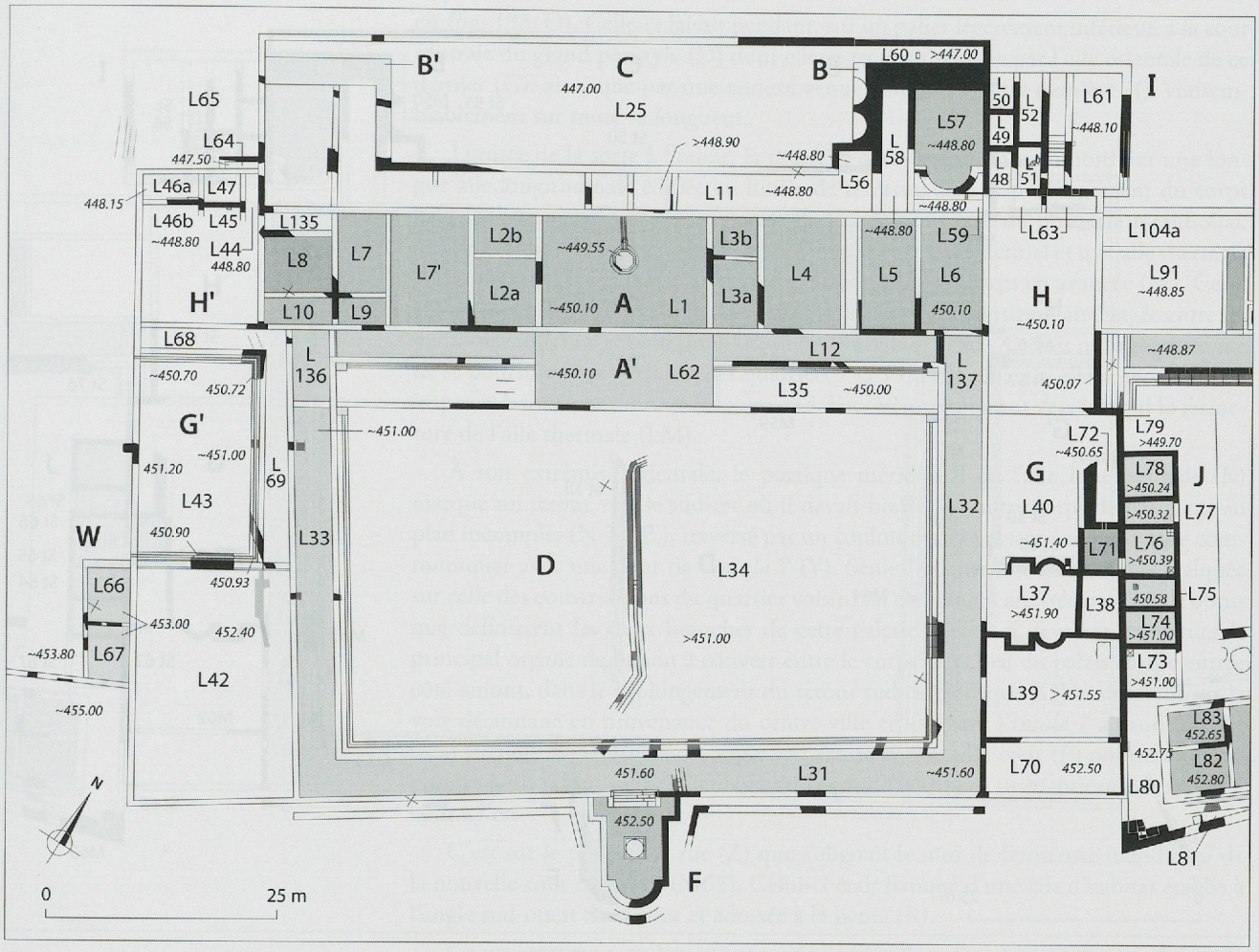

Fig. 139

Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Secteur Ouest. Plan schématique des vestiges. Situation des locaux et altitudes des sols.*

menant à un secteur thermal (LM). Cette aile de liaison a constitué l'élément unificateur entre anciens et nouveaux corps, placés à l'arrière d'une grande façade à galeries. Celle-ci offrait ainsi des dimensions imposantes, avec un développement sur près de 200 m, rythmé par les pavillons du bloc initial (B-B') et le *balneum* (L) placé en retour perpendiculaire de l'aile longitudinale où il délimitait à l'est l'emprise du complexe palatial.

La création de l'extension palatiale a également eu des incidences sur la circulation à l'intérieur du nouvel ensemble: à l'axe nord-sud, qui a continué de régir le noyau primitif restauré, est venu s'ajouter un second axe perpendiculaire privilégiant la circulation dans le sens est-ouest: ce nouvel axe a non seulement favorisé la communication interne entre le nouveau groupe de bâtiments et le secteur résidentiel occidental, mais a aussi fourni un accès à ce dernier, sous le couvert de portiques, depuis le centre urbain et le complexe architectural attenant de l'*insula* 7.

La rénovation du noyau primitif

Au cours de cette phase, le complexe résidentiel a conservé son ordonnance quasi axiale et symétrique, en dépit des lourds travaux liés à la reconstruction complète des pavillons d'angle (fig. 139: B-B') et de la galerie de façade nord de son corps principal (L11), ravagés, rappelons-le, par un incendie. Outre la suppression de leurs étages inférieurs, la réhabilitation des corps de façade sinistrés a également eu des répercussions sur l'agencement du quartier d'entrée nord qui a été entièrement remodelé à cette occasion (C). Sa réorganisation, ainsi que la restauration presque à l'identique des pavillons et de la galerie de façade n'ont apparemment pas remis en cause l'organisation générale interne des différentes unités du bloc primitif et en ont sans doute respecté les volumes. Ainsi, la distribution linéaire du corps principal est non seulement restée inchangée, mais elle s'est répercutée dans l'ordonnance de la nouvelle aile longitudinale nord qui le prolongeait à l'est (K).

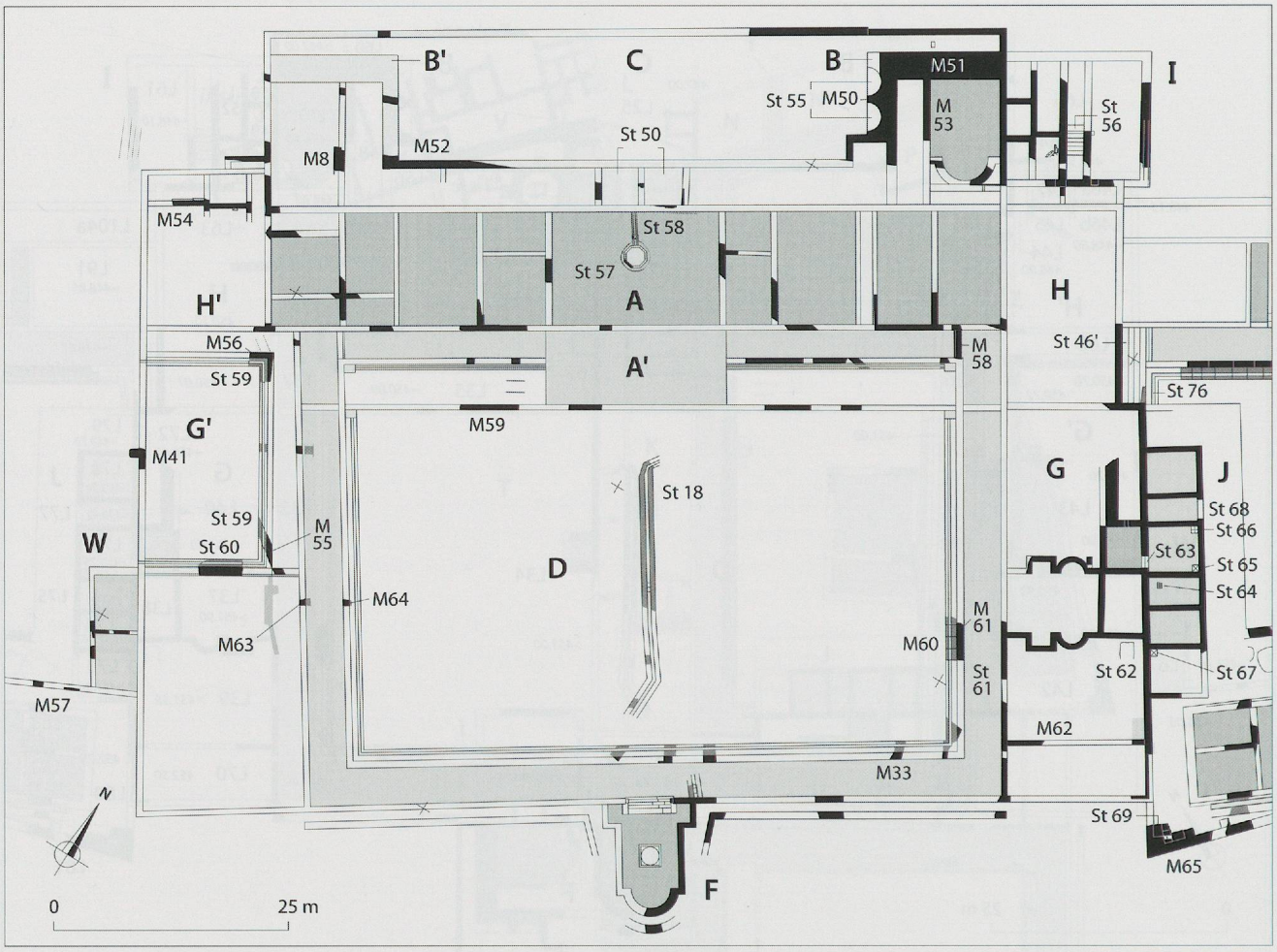

Fig. 140
Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Secteur Ouest. Plan schématique des vestiges. Localisation des murs et des structures mentionnés dans le texte.*

Avec la mise en place d'un immense tapis de mosaïque et d'une cuve octogonale dans sa salle axiale et l'installation d'une nouvelle pièce hypocaustée, la création d'un avant-corps méridional (A'), dans le prolongement de sa salle d'apparat (L1), est l'une des transformations majeures apportées au corps principal.

Des modifications ont également été apportées à son annexe occidentale H' ainsi qu'au corps I jouxtant le pavillon d'angle nord-est B.

Réfections du péristyle et des bâtiments de la terrasse supérieure

En empiétant sur le portique nord du péristyle et la placette de son palier inférieur (L35), l'adjonction de l'avant-corps A' en façade sud du bâtiment principal a entraîné la suppression des niches d'agrément de la cour centrale, tout en préservant le mur de terrasse dans lequel elles s'intégraient auparavant (E).

Ce programme de rénovation a également inclus la réfection des autres branches de portique du péristyle (D), ainsi que la refonte des espaces découverts à l'intérieur de ses ailes latérales (G-G'). Dans l'aile occidentale G', ces travaux ont provoqué la suppression de l'accès ouest à l'édifice, en même temps qu'ils ont prévu l'ajout de locaux annexes en façade extérieure sud-ouest (W), au pied d'un mur de terrasse (M57). Ces transformations ne semblent en revanche pas avoir affecté le pavillon-*triclinium* méridional F.

L'ordonnance du nouveau groupe de bâtiments oriental

Outre la restauration et restructuration de ses différentes unités, le complexe résidentiel a vu s'accoler à sa fermeture orientale tout un ensemble de bâtiments s'articulant autour d'une seconde cour, de forme trapézoïdale et portiquée sur ses côtés nord et

est (fig. 138: O). Celle-ci faisait pendant, sur un palier légèrement inférieur, à la cour centrale du grand péristyle (D) dont elle se trouvait séparée par l'aile orientale de ce dernier (G), ainsi que par une annexe venue s'adosser à cette dernière (J), vraisemblablement sur toute sa longueur.

Limitée de la sorte à l'ouest, la nouvelle cour était fermée au nord par une longue aile longitudinale édifiée en limite de terrasse, dans le prolongement du corps principal A (K). Dotée d'une galerie de façade nord et d'un portique méridional, cette aile assurait, entre autres, la liaison entre le cœur résidentiel et une aile thermale abritant un *balneum* (L) et ses services, établis dans un corps en avancée (M). Cette aile s'articulait avec l'*insula* 7 par le biais d'une cour de transition aménagée entre les deux ensembles (V) et qui donnait sur le *decumanus* nord (X). Fait notoire, cette rue ne se poursuivait pas au-delà des quartiers 7 et 1 qu'elle séparait: elle se terminait en impasse, barrée par un mur (avec portail d'accès?)prolongeant vers le nord la fermeture de l'aile thermale (LM).

À son extrémité orientale, le portique méridional de l'aile longitudinale (K) marque un retour vers le sud-est où il devait border un autre corps de bâtiment au plan incomplet (N-N'-P'), traversé par un couloir ou un passage susceptible de communiquer avec une cour de l'*insula* 7 (Y). Seule l'orientation du portique, calquée sur celle des constructions du quartier voisin, est clairement attestée par l'angle obtus que définissent les deux branches de cette galerie. Celles-ci devaient constituer le principal organe de liaison à couvert entre le corps principal du palais et une entrée côté amont, dans le prolongement du retour sud du portique (Q) et donnant sur la voie décumane en provenance du centre-ville et longeant l'*insula* 7 au sud (Z). Le local partiellement dégagé à l'angle sud-est de la nouvelle cour (P) pourrait correspondre à un retour perpendiculaire du corps de bâtiment susmentionné fermant la cour à l'est.

C'est sur le tracé de la rue (Z) que s'alignait le mur de fermeture méridional de la nouvelle cour du palais (M65). Celui-ci était flanqué d'une aile d'habitat établie à l'angle sud-ouest de la cour et adossée à la pente (R).

Ce programme a également compris l'édification d'un bâtiment central dans la portion occidentale de la cour (S). Son extension vers l'ouest, en direction de l'annexe J, n'est pas précisément déterminée.

C'est sans doute par souci d'équilibrer les espaces fermés et ouverts que le secteur entre l'aile R et le pavillon P est resté à ciel ouvert, redimensionnant ainsi l'emprise orientale de la cour proprement dite par rapport à l'ensemble bâti J-R-S qui occupe sa partie ouest.

Les transformations se sont également étendues sur l'espace ouvert (jardins?) en contrebas des nouvelles constructions (T), qui a vu l'implantation, dans sa partie aval, d'un ou deux bâtiments, aujourd'hui très arasés et au plan largement incomplet (U). L'orientation des rares vestiges observés trahit toutefois leur appartenance au complexe palatial.

Mise en chantier

Si les transformations opérées à l'intérieur du complexe résidentiel occidental n'ont pas entraîné d'importants remaniements du terrain, exception faite pour ses corps de façade, la création du nouveau groupe de bâtiments a en revanche nécessité toute une série de travaux préparatoires, à commencer par le terrassement de tout le secteur oriental. Celui-ci a vu, après l'arasement des constructions qui subsistaient, la mise en place de remblais de nivellement qui ont permis d'asseoir la nouvelle aile longitudinale K en limite de terrasse, sur une plate-forme (alt. 448,00 m) environ 2 m en contrebas du corps principal A (alt. 450,10 m). Elle y surplombait de près de 3 m la cour-jardin nord T qui a également fait l'objet d'un aménagement par paliers successifs (alt. 445,50 m à 443,45 m).

Les remblais nécessaires à l'implantation de la partie nord des futurs bâtiments ont été généralement constitués à partir des matériaux issus de la démolition des constructions précédentes, mélangés aux limons argileux extraits du terrain vierge lors du creusement des tranchées de fondation des nouvelles maçonneries.

Ces travaux n'ont cependant pas prévu une mise à niveau d'ensemble pour le secteur oriental, mais se sont contentés, moyennant de légers rehaussements ponctuels, de suivre la configuration originelle du terrain qui présente un double pendage, d'ouest en est et du sud vers le nord. C'est ainsi que l'on observe une déclivité de plus de 1 m pour la circulation sous le portique de l'aile longitudinale K (alt. 448,87 à 447,70 m), qui a dû suivre le pendage du sol de la cour O. Le dénivelé est en revanche beaucoup plus important dans le sens nord-sud où l'on constate une différence altimétrique maximale de 4,80 m entre les sols du bâtiment méridional R (alt. 452,80 m), établi sur un palier supérieur au pied d'un grand talus culminant aux environs de 457,00 m, et ceux de l'aile K.

Reconstruction des corps de façade du noyau primitif

Le programme de rénovation du complexe résidentiel occidental a probablement débuté par la restauration de ses parties détruites par l'incendie survenu dans la seconde moitié du IIe siècle. Ce sinistre doit être directement ou indirectement à l'origine de la mise sur pied du vaste programme architectural visant à réhabiliter l'édifice originel tout en lui apportant une nouvelle dimension et magnificence, synonyme sans doute d'une importance accrue des activités à caractère public qu'abritait probablement déjà cet établissement.

Les pavillons d'angle B-B'

Les décombres de l'incendie qui remplissaient les étages inférieurs de ces pavillons ont sans doute été complétés par les amas de démolition subsistant alentour et qui ont été déversés dans les zones à combler. S'en est suivie la mise en place de remblais d'assainissement et d'égalisation compactés en surface de façon à constituer une assise solide pour les futures installations du niveau supérieur des pavillons (fig. 87: c9). Afin d'assurer la stabilité de leurs matériaux hétéroclites, ces remblais ont été ceinturés par d'imposantes maçonneries atteignant 3,20 m de large et intégrant dans leur noyau les vestiges des anciens murs de fermeture (fig. 140: M50-51).

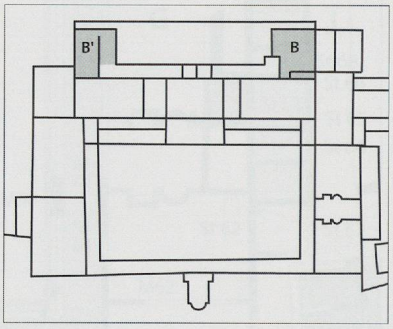

Fig. 141
Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Avant-corps nord-est B. Contreforts en hémicycle de la façade occidentale (St 55, M50).*

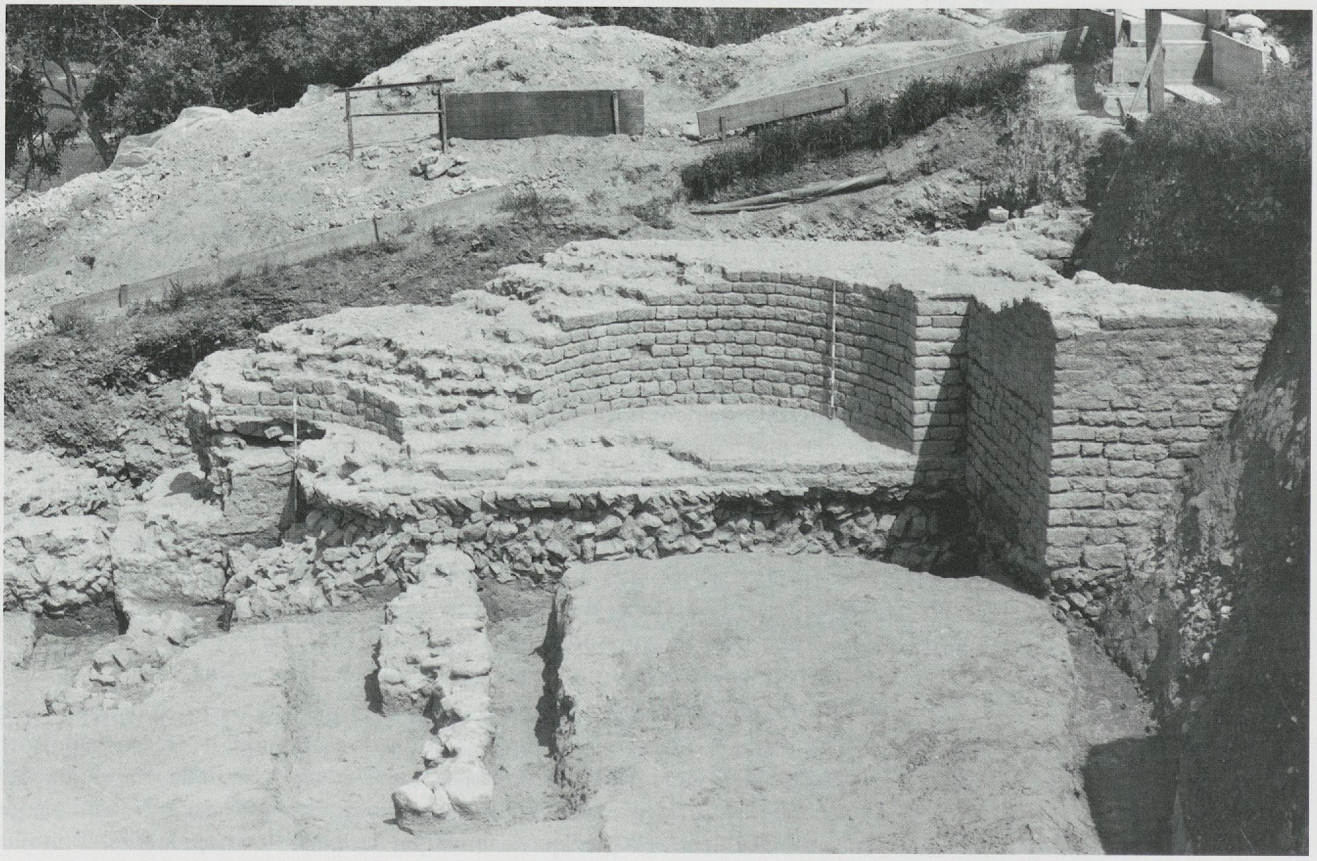

Fig. 142

Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Tableau des dimensions, superficies et altimétries des locaux du pavillon d'angle nord-est B.*

Pièce (L)	Dimensions (en m)	Surface (en m²)	Altitude des sols (en m)
56	6,50? x 3,60	23,40?	448,80 (restituée)
57	11,50 x 7,40	85,10	448,80 (restituée)
58	13,20 x 2,80	36,96	448,80 (restituée)
59	7,40 x 1,40	10,36	448,80 (restituée)
60	14 x 1,90	26,60	> 447,00

D'imposants contreforts en hémicycles

Le socle de cette puissante gaine maçonnée était en outre doté de contreforts en hémicycles placés en façade occidentale du pavillon latéral B, accolés l'un à l'autre, avec une largeur de 3 m pour une profondeur de 1,50 m (fig. 140: St 55). Conservés sur plus de 2 m de hauteur (fig. 141), ces vestiges ont été épargnés par les fouilles du XVIIIe siècle, qui les ont partiellement dégagés: il en est fait mention dans la documentation de Schmidt, lorsqu'il relate la découverte de la mosaïque du Zodiaque qu'abritait ce pavillon[1]. En élévation, ces hémicycles ont pu se prolonger sous la forme d'une paire d'absides latérales ornementales animant la nouvelle cour d'honneur L25 (*cf.* fig. 242).

Un agencement symétrique en façade?

Les observations relatives au pavillon nord-ouest B' confirment également le recours à un système de contrefort avec le doublage, de 1,70 m d'épaisseur, constaté pour son mur de fermeture oriental (M52); elles ne permettent cependant pas d'attester l'existence d'absides faisant écho à celles de la façade occidentale du pavillon opposé, à l'image du dispositif ornemental des jardins des thermes trajaniens de *Conimbriga* P[2]. En outre, l'ordonnance parfaitement symétrique des aménagements de façade semble remise en question par les investigations de 2003, certes limitées, mais qui n'ont révélé aucune trace d'un pendant occidental du local d'angle en saillie repéré en 1989 au point d'articulation entre le corps de la galerie de façade et le pavillon oriental B (L56).

Partition interne

Une autre des particularités relevées dans le mode de reconstruction des pavillons est le maintien, moyennant réfections, de certains des murs porteurs des états précédents, tels ceux de leur galerie de façade (M8 et M53). Cela permet d'entrevoir leur nouvelle partition interne, notamment pour le pavillon oriental, qui a été doté d'une grande salle d'apparat à abside (fig. 143), d'une surface au sol estimée à environ 80 m² (fig. 139: L57). Elle était bordée à l'ouest par une galerie, large de 2,80 m, donnant sur le quartier d'entrée (L58). Celle-ci devait communiquer avec la galerie de façade du corps principal (L11), peut-être par le biais d'un vestibule d'angle (L56), ainsi qu'avec un couloir de liaison et/ou de service courant entre la salle à abside et la fermeture nord

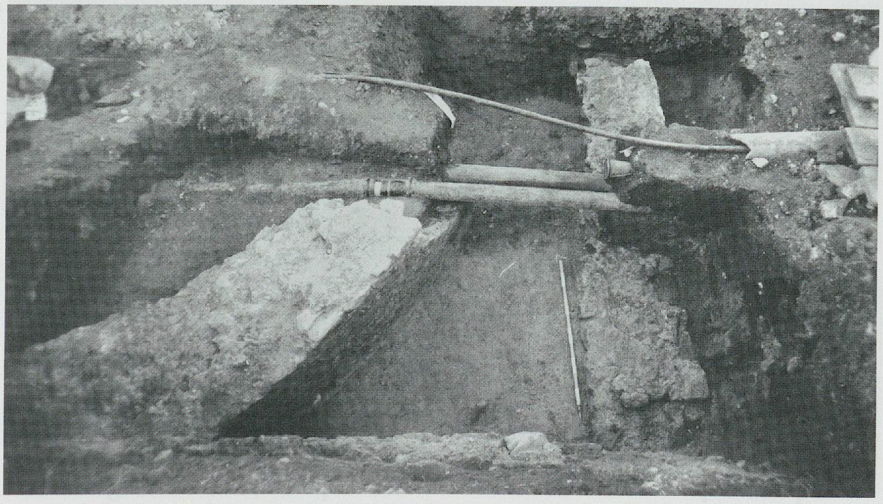

Fig. 143

Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Avant-corps nord-est B. Vue partielle de l'abside de la grande salle L57.*

1 Ms. Schmidt 1749-51, p. 129.

2 *Cf.* Alarcao/Étienne 1981, p. 77-78 et pl. XX.

Fig. 144
Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Fragments de la mosaïque du Zodiaque qui ornait la salle L57 du pavillon d'angle B.*

des pièces du corps principal (L59). Enfin, il semble que la nouvelle façade nord de ce pavillon ait été doublée par une étroite galerie, large de 1,90 m (L60).

Concernant la partition du pavillon occidental B', nos connaissances sont très limitées: on peut toutefois imaginer que sa pièce à abside, fortement pressentie pour la phase précédente, a été restaurée, et faisait pendant à la salle du pavillon opposé. Toutefois, l'ordonnance est ici quelque peu différente, si l'on considère l'absence de vestibule d'angle et la plus grande largeur de la galerie de façade, qui a conservé sa dimension initiale (3,90 m). Ces indices paraissent en outre écarter l'hypothèse d'un dispositif de contreforts à hémicycles analogue à celui du pavillon oriental.

Une mosaïque zodiacale pour la salle L57

Le recoupement des données de terrain et des sources anciennes permet de localiser avec certitude la provenance des fragments de la mosaïque du Zodiaque à l'intérieur du pavillon B[3]. Le commentaire de Schmidt, en latin approximatif, qui accompagne le croquis des fouilles de 1750-1751 est évocateur et peut se retranscrire de la sorte[4]: «... *Le portique (i.e. celui de la façade nord du corps principal L11) s'étendait du sol* (*i.e.* la mosaïque de Bacchus et Ariane) *vers la droite, et à ce qu'il semble vers la gauche, jusqu'à des niches contiguës ou des chapelles semi-circulaires, comme le montrent les fondations* (*i.e.* les hémicycles de contrefort St 55) *et au bout* (extrémité du couloir L58 ?) *fut découvert le sol qui reproduit le Zodiaque...*».

Les deux fragments qui nous sont parvenus[5], appartiennent à une roue zodiacale, motif d'une mosaïque à tapis en rallonge qui occupait la partie centrale d'une pièce rectangulaire[6] (fig. 144). Seule la salle L57, par ses dimensions et sa situation, est susceptible d'avoir abrité ce pavement, en avant de son abside. Son plan et le décor qu'on lui attribue font incontestablement de cette pièce l'élément central de ce pavillon d'agrément, peut-être un *triclinium*, voire une seconde pièce d'apparat. Signalons encore la mise au jour, dans les niveaux de démolition remaniés de son abside, d'un fragment de vasque en calcaire blanc urgonien[7]. Avec un diamètre restitué de 0,90 m, celle-ci a pu trouver sa place au sein de l'ornementation de cette salle.

Agrandissement de l'annexe orientale I

Hormis quelques traces de rubéfaction ponctuellement relevées sur certains de leurs sols et parois, les locaux de la petite annexe flanquant la façade orientale du pavillon B n'ont apparemment pas subi de grands dommages lors de l'incendie de la phase précédente (fig. 139: L48-52).

Rehaussement des niveaux de circulation

Ils ont malgré tout été supprimés et remblayés au moyen de matériaux argileux mêlés de poches de démolition incluant des éléments de toitures incendiés (*tegulae* et *imbrices*). Ces remblais ont rehaussé de plus de 2 m leurs niveaux de circulation, qui devaient dès lors se situer sur un palier inférieur de 0,80 m environ (alt. 448,00 m) à celui présumé pour les sols des nouvelles pièces du pavillon attenant (fig. 87: c9).

3 *Cf. supra*, p. 20-21.

4 Ms. Schmidt 1749-51, p. 129. Traduction de Clara Agustoni.

5 Rappelons la découverte d'un troisième fragment récolté en 1989 au voisinage immédiat de ce pavillon, dans les niveaux de remblai des fouilles de 1750-1751, susceptible d'appartenir à la bordure de cette mosaïque. Inv. 89/7527-3. *Cf.* vol. 2, p. 106 et 109, fig. 91.

6 *Cf.* vol. 2, p. 106-111.

7 Inv. 89/8008-9. *Cf.* vol. 2, p. 25 et 35, fig. 14, nº 48.

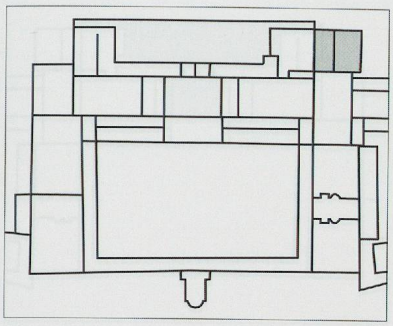

Leurs murs ont en revanche tous été maintenus et repris au niveau supérieur, laissant supposer une partition interne proche de la configuration initiale. Ils ont également fait office de soutènement pour la masse des remblais, comme en témoignent les réfections et les consolidations qui leur ont été apportées, telle l'obturation de leurs anciennes portes.

Adjonction d'un escalier et intégration en façade

Ces locaux ont à leur tour été flanqués à l'est d'un escalier correspondant très vraisemblablement à celui mentionné sur le plan des fouilles de 1862-1863 (fig. 22: St 56). Probablement récupéré à cette occasion, celui-ci a néanmoins laissé quelques traces qui permettent de le localiser adossé à l'ancienne fermeture orientale de l'annexe (fig. 140: St 56). D'une largeur de 1,70 m, et probablement muni de marches en dalles de grès, cet escalier a partiellement conservé son soubassement, dont le revêtement d'enduit au tuileau suppose un dispositif extérieur, ménagé dans une cour d'angle fermée qui devait s'aligner sur la façade nord du pavillon contigu (L61). Cette rampe débouchait sur l'extension orientale du couloir du palier supérieur (L63), assurant la circulation entre ce dernier et la terrasse inférieure.

Agrandie de la sorte, l'annexe I s'est trouvée au point d'articulation entre la façade du bloc résidentiel primitif et celle du nouveau groupe de bâtiments. C'est sans doute par souci d'équilibrer et d'harmoniser la façade de l'ensemble que la nouvelle emprise de cette annexe (175 m²) a été portée aux dimensions du pavillon B adjacent.

La galerie de façade nord L11

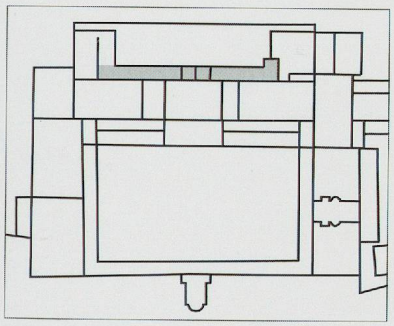

Hormis l'absence de traces de contreforts, le constat archéologique pour le mode de remblaiement de cette galerie est à peu près identique à celui établi pour les pavillons, avec des décombres coiffés par un niveau limoneux organique homogène et compacté, d'une épaisseur variant entre 0,30 et 0,60 m.

Les traces du vestibule axial?

Les restes d'un massif empierré, lâche et hétérogène, incluant boulets, galets et moellons de calcaire en remploi, partiellement liés au mortier de chaux, ont été ponctuellement relevés au sommet du remblai d'assainissement, à la hauteur du compartimentage axial de la galerie (fig. 140: St 50). Fortement perturbé par les aménagements de voirie modernes, cet empierrement est conservé sur deux à trois assises seulement, qui culminent à l'alt. de 448,90 m environ (fig. 145); Bien que l'on ne puisse assurer son appartenance à la période romaine, on peut proposer d'y voir les traces du radier d'un vestibule axial, que l'on imagine en position légèrement surélevée au centre de la galerie de façade, ou d'un simple palier à la hauteur de la grande salle (*cf.* fig. 235). Le niveau de circulation de la galerie peut être estimé aux environs de 448,80 m, d'après la hauteur maximale des remblais, eux aussi bouleversés dans leur partie sommitale par les travaux liés à la création de la rue du Pavé en 1971[8].

Fig. 145

Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Vue du massif empierré au centre de la galerie de façade nord L11.*

8 On regrettera que ces travaux n'aient fait, à notre connaissance, l'objet d'aucun suivi archéologique, qui aurait certainement fourni de plus amples indications sur les niveaux et aménagements supérieurs de ce secteur du palais.

Le quartier d'entrée nord C

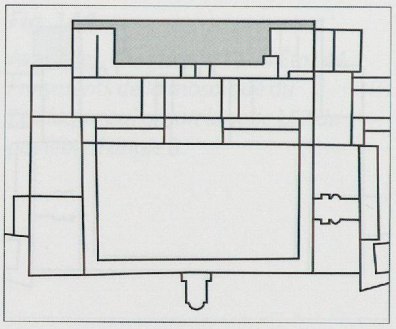

La reconstruction des pavillons et de la galerie de façade encadrant le quartier d'entrée a eu des répercussions sur celui-ci, qui a connu une réorganisation totale de ses espaces, avec la suppression des grands hémicycles ornementaux au profit de la création d'une esplanade rehaussant de 1 m environ (alt. 447,00 m) le niveau de circulation (fig. 139: L25). Cette esplanade a probablement constitué la nouvelle cour d'honneur de l'édifice, conservant à peu près la même surface qu'à l'état précédent (env. 650 m^2), mais avec un agencement plus sobre: pour autant qu'on la connaisse, elle était agrémentée principalement par le couple d'absides en façade interne du pavillon oriental B, qui a peut-être trouvé son pendant dans la façade opposée du pavillon occidental, bien qu'aucun indice n'aille dans ce sens.

Cette place devait être accessible depuis le nord par un emmarchement la bordant sur toute sa longueur (50 m). C'est du moins la restitution qui en est proposée, les multiples remaniements du secteur en bas de pente ayant entièrement occulté les niveaux archéologiques. Ils ont également détruit le niveau de circulation à hauteur de l'esplanade et nous ignorons par conséquent tout de son revêtement de sol et de ses aménagements. Tout aussi hypothétique est la proposition d'un escalier à double rampe permettant d'accéder de la place inférieure au corps principal; il en va de même pour ce qui est de la création de galeries fermées au détriment des jeux de colonnade qui animaient auparavant les portiques de façade (*cf.* fig. 235, 237 et 240)[9].

Une circulation par paliers

Hormis les restes du très hypothétique radier du vestibule axial St 50, aucun vestige de sol n'a été relevé à l'intérieur des corps de façade réaménagés. La restitution de leurs niveaux de circulation respectifs se déduit avant tout des hauteurs maximales conservées de leurs remblais (alt. 448,20/448,60 m). Dans le cas de la salle à abside L57 du pavillon B, le niveau d'arase de ses fondations (alt. 448,50 m) fournit également un repère altimétrique.

On peut ainsi restituer le sol des pièces des pavillons, du moins celles du corps oriental B, de plain-pied avec le niveau de circulation de la galerie de façade, à l'alt. de 448,80 m environ. Il est en outre tentant de rapprocher le niveau présumé de ces sols de celui du couloir de distribution séparant le corps principal de son annexe occidentale H' (fig. 139: L44): la réfection de son *terrazzo* se situe elle aussi à l'alt. de 448,80 m. Ce constat suggère une communication entre cette annexe et les corps de façade que l'on peut très bien imaginer sous la forme d'un couloir de transition, à l'image de celui courant à l'arrière de la salle à abside orientale (L59).

Les locaux des pavillons et de la galerie de façade se situeraient ainsi sur un palier intermédiaire entre celui, inférieur, de la cour du quartier d'entrée (alt. 447,00 m), et celui, supérieur, des sols des pièces du corps principal (alt. 450,00-450,15 m). Une telle configuration semble témoigner d'une galerie de façade légèrement plus basse que les pièces qu'elle borde; elle implique également le maintien, après restauration, du vestibule axial St 50, placé en position surélevée sous la galerie; ses rampes d'escalier latérales, dont Schmidt a peut-être vu la trace[10], permettaient ainsi d'accéder de la galerie à la salle de réception centrale L1.

Quant au visiteur de marque arrivant dans la cour d'honneur, environ 3 m en contrebas des pièces du corps principal, il lui fallait gravir un escalier d'une douzaine de marches pour parvenir au vestibule axial de la galerie et pénétrer de plain-pied dans la vaste salle d'apparat (fig. 235 et 237).

Transformations du corps principal A

Avec les relevés précis et détaillés de la mosaïque de Bacchus et Ariane, ainsi que les commentaires s'y rapportant et ceux de la découverte inaugurale, les fouilles du XVIIIe siècle nous livrent le témoignage, ô combien précieux, de la richesse du décor dont a bénéficié l'immense salle d'apparat du corps principal dans le cadre de ce programme architectural. En plus de la description de ce pavement aux di-

9 Ce secteur n'ayant pas été touché par les récentes investigations, les restitutions de toute cette partie du palais émanent essentiellement de l'étude architecturale d'ensemble.

10 Ms. Schmidt/Gruner 1751. *Cf. supra*, p. 138. C'est toutefois l'hypothèse d'un palier surélevé dans la galerie à la hauteur de la grande salle L1 qui a été retenue dans la restitution de la fig. 235, p. 268.

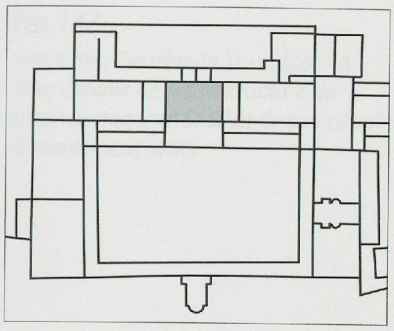

mensions impressionnantes, sur lequel s'est naturellement focalisée l'attention des premiers fouilleurs, la documentation ancienne recèle plusieurs indications, certes plus équivoques, sur les vestiges avoisinants, moins spectaculaires. Elles autorisent notamment, après un examen plus approfondi des croquis de Schmidt, la restitution d'un avant-corps méridional à la salle d'apparat, venant confirmer la place prépondérante de cette salle au sein de l'ensemble palatial.

Survenues bien après la malheureuse destruction de ces inestimables documents archéologiques, les récentes investigations n'en ont récolté, pour ainsi dire, que les tesselles. D'emprise plus modeste, elles ont cependant mis au jour les restes de l'infrastructure du bassin qui ornait cette salle et confirmé qu'elle était bien dépourvue de dispositif de chauffage par le sol. Parallèlement, elles ont à leur tour livré de précieuses indications concernant l'agencement et la réorganisation de la partie occidentale du corps principal, pourvue d'une salle chauffée par hypocauste. En d'autres endroits, ces transformations ne sont perceptibles que sous la forme de recharges des *terrazzi* de certaines pièces, dont on ne peut pas toujours assurer l'appartenance à cette phase, faute d'indications stratigraphiques et chronologiques.

Le décor et l'équipement de la salle d'apparat L1

La documentation nous apprend que cette immense salle de 216 m², dont les dimensions ont été récemment confirmées, possédait un décor pariétal combinant placages de marbre et fresques[11] et que sa grande mosaïque intégrait dans sa partie nord un bassin octogonal axial en marbre (fig. 16)[12]. Ce bassin d'agrément (?) occupait une place prépondérante et a dicté en grande partie l'organisation générale tripartite du tapis de la mosaïque (fig. 10)[13]. Un tel agencement au sein de pièces principales ou d'apparat mosaïquées est par ailleurs bien connu, avec notamment les exemples de Nennig D sur la Moselle (fig. 225)[14], de Cologne D[15], d'Echternach L (fig. 224 et 230)[16] ou encore celui, plus tardif, du *Palat* à St-Émilion F (fig. 226)[17].

Par rapport au tapis de la mosaïque, la position centrale du bassin et de son encadrement à motif marin a relégué la scène principale – Bacchus et Ariane – dans la partie sud de la salle, du côté du nouveau porche A' s'ouvrant sur le grand péristyle D (fig. 139: L62). C'était sans doute ici l'un des endroits privilégiés lors des réceptions.

Le sol des pièces collatérales L2 et L3

Telle qu'elle est représentée sur le relevé de Fornerod (fig. 10), la disposition des médaillons des deux bandes latérales, avec des personnages tournés vers les murs, suggère une circulation périphérique ainsi que des portes ou baies de communication avec les pièces collatérales (fig. 139: L2ab et L3ab). Celles-ci ont ainsi dû faire partie de la suite accompagnant la salle de réception; nous ne savons que très peu de choses à leur sujet, sinon qu'elles comportaient une subdivision et qu'elles étaient dotées d'un sol de qualité inférieure à celui de la grande salle. Seules les quelques rares tesselles blanches, prélevées au sommet de la couche de démantèlement de leur revêtement précédent en *terrazzo signinum*, constituent un indice ténu de l'existence de sols mosaïqués ayant équipé (en partie seulement?) ces pièces collatérales[18].

Un ensemble statuaire, ainsi qu'une vasque devaient compléter l'ornementation de cette salle de réception et de ses suites[19].

Le bassin octogonal vu en 1750...

La documentation de Schmidt relative au bassin indique un «*baptistère*» ou «*nymphée*» composé d'une cuve en marbre, de 1,95 m de diamètre encastrée dans le sol sur une profondeur d'environ 0,50 m[20]. Un dessin de détail signale une ouverture ménagée sur le côté nord du bassin, à proximité d'une grosse cassure du pavement (fig. 14: A); sur ce même dessin on peut distinguer également une sorte de cavité ou rigole, qui semble cerner le fond du bassin et converger vers ladite ouverture, dessinant ainsi un socle intérieur octogonal (fig. 14: B). Quelques années plus tard, Ritter fait apparaître sur un plan schématique, qui s'inspire des croquis de Schmidt, un canal d'écoulement en direction du nord, placé dans le prolongement nord de l'ouverture du bassin (fig. 16: A). Ritter mentionne également la présence de tuyaux

11 Wild 1710, p. 196.
12 Ritter 1788, p. 25.
13 *Cf.* vol. 2, p. 87-100.
14 *Cf.* Schindler s.d.; Parlasca 1959, pl. 36; Wightman 1970, p. 145-147. *Cf.* vol. 2, p. 105, fig. 87.
15 Parlasca 1959, p. 99-100.
16 Metzler *et al.* 1981.
17 Balmelle *et al.* 1980, p. 59-96; Balmelle 2001, p. 174, fig. 67 et 345.
18 *Cf. supra*, p. 139.
19 *Cf.* vol. 2, p. 154 et 157-158.
20 Ms. Schmidt 1749-51, p. 27; Ms. Schmidt 1750-52, p. 7; Schmidt 1760 (1771²), p. 29-30 et pl. II, I.

de plomb à proximité de celui-ci, faisant peut-être partie du réseau qu'il fait figurer plus au sud, et qui pourrait avoir été destiné notamment à l'alimentation sous pression de jeux d'eau à l'intérieur de ce bassin.

... et son infrastructure observée en 2004

En dégageant partiellement les restes de son infrastructure (fig. 140: St 57), l'ultime intervention de 2004 a non seulement permis le calage topographique du bassin, et de ce fait l'intégration du dessin de la mosaïque au plan archéologique, mais aussi confirmé les dimensions et la profondeur de ce bassin, ainsi que l'existence de son conduit de vidange. Aucune trace en revanche de la cavité ou rigole présumée, ni de la tuyauterie en plomb, celle-ci ayant été sans doute récupérée peu après sa découverte.

Ce bassin prenait assise sur un socle maçonné subcirculaire débordant, de 3 m de diamètre, pour une épaisseur d'une quinzaine de centimètres; il était constitué d'un radier de boulets recouverts d'une chape de béton au tuileau, au sommet de laquelle on pouvait encore deviner l'empreinte octogonale du fond du bassin (fig. 146 et 147). Sur l'un des côtés, était conservé le lit inférieur, en éléments de terre cuite liés au mortier de tuileau, constituant la gaine d'étanchéité de sa paroi. Cette gaine, de 20 cm de large, était à son tour couronnée d'un soubassement en mortier de chaux blanc, large de 30 cm, et prenant également appui sur le socle (fig. 147).

En fonction de la profondeur indiquée par la documentation ancienne, la cote de 449,55 m obtenue pour le fond du bassin (épaisseur du revêtement de fond exclue) permet de restituer le niveau du tapis de la mosaïque aux environs de 450,10 m.

Fig. 146
Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Vue de l'infrastructure du bassin octogonal St 57 du local L1, dégagée en hiver 2004.*

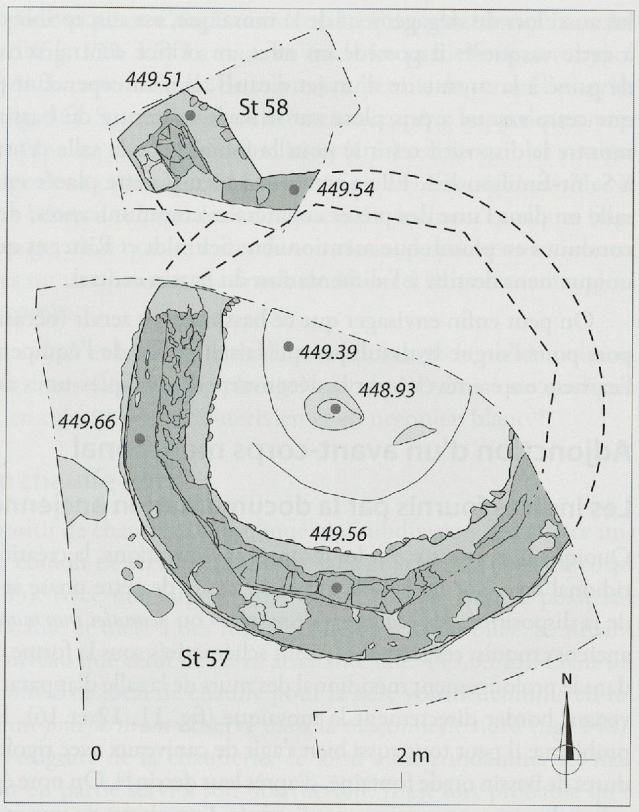

Fig. 147
Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Plan détaillé de l'infrastructure du bassin octogonal St 57 et de son canal d'écoulement St 58.*

En ce qui concerne le canal d'écoulement, la faible portion dégagée (60 cm à peine), mal conservée, a cependant permis de constater une infrastructure analogue à celle du bassin[21] (fig. 140: St 58): solidaire de ce dernier, son socle, de 0,70 m de large, supportait un conduit tapissé de mortier de tuileau incluant de gros fragments de terre cuite (*tegulae*), large d'une vingtaine de centimètres et bordé d'étroits murets maçonnés, de 15 cm de large (fig. 147). Sa situation, sur le même plan que le fond du bassin, rend toutefois problématique l'interprétation de l'ouverture observée au niveau de la margelle du bassin, à moins qu'il ne s'agisse que d'une cassure.

Une fosse de récupération énigmatique?

Une autre anomalie constatée lors du dégagement du soubassement du bassin réside dans l'importante fosse en cuvette, remplie de tesselles et de gravats de tuileau, qui a non seulement évidé sa partie centrale, mais aussi perforé son socle, jusqu'à une profondeur de 0,50 m en dessous de son radier (fig. 146). S'agit-il de la fosse de récupération d'une structure en relation avec l'équipement hydraulique? Nous pensons bien évidemment à l'énigmatique cuve de plomb *«trouvée sous le pavement»*[22] (fig. 15), mais dans le cas présent, pour quel usage? D'ailleurs, la formule utilisée par Schmidt pour désigner le lieu de découverte de cette cuve, qu'il interprète comme une chaudière, est équivoque et semble plutôt faire référence au local avec *«fournaise»* sis en contrebas, correspondant sans doute à l'un des compartiments du dispositif axial de la galerie de façade, rempli des décombres de l'incendie. Quant au *«vase en plomb orné de figures se trouvant dans la cavité du bassin»*, mentionné sur l'un des croquis de fouille (fig. 12), sa description en latin n'est guère plus explicite et ne correspond guère au dessin de Schmidt[23]. Cette excavation pourrait être liée à la récupération d'un autre agencement qui nous échappe ou simplement au démantèlement du bassin pour en extraire les matériaux jugés dignes d'intérêt.

Fragments de vasque

La documentation ancienne relève également la découverte de plusieurs fragments de vasque en marbre à l'occasion du dégagement de la mosaïque[24]. Schmidt, qui propose sans doute une restitution de ce *labrum* (vol. 2, p. 153, fig. 149), indique un diamètre d'environ 0,75 m et une profondeur d'une trentaine de centimètres[25]. Un pied en marbre reposant sur un socle orné de quatre pattes de lion, découvert

21 Ce canal de vidange est à rapprocher de ceux des bassins du même type trônant au sein des salles centrales des établissements d'Echternach L et de Chassey-lès-Montbozon F. *Cf. infra*, p. 250 et 253.

22 Ms. Schmidt 1749-51, p. 115-116; Ms. Schmidt 1750-52, p. 21 et 30. *Cf.* aussi Duvauchelle 2008, p. 231.

23 *«In quo concavo fuit vas plumbeum variis figuris ornatum, quod cum multis aliis visu dignis reservatur in Arce».*

24 *Cf.* vol. 2, p. 153, Abb. 149.

25 Schmidt 1760 (1771²), p. 50-51 et pl. XX, I.

lui aussi lors du dégagement de la mosaïque, est susceptible d'avoir servi de support à cette vasque[26]: il possède en effet un orifice central servant vraisemblablement de gaine à la tuyauterie d'un jet d'eau[27]. Il n'est cependant pas possible de certifier que cette vasque a pris place sur le socle au centre du bassin octogonal, comme le montre le dispositif restitué pour la fontaine de la salle centrale de la *villa* du *Palat* à Saint-Émilion F[28]. Elle a tout aussi bien pu être placée en un autre endroit de la salle ou dans l'une des pièces collatérales communicantes, desservie par le réseau de conduites en plomb que mentionnent Schmidt et Ritter et qui n'était sans doute pas uniquement destiné à l'alimentation du bassin central.

On peut enfin envisager que ce bassin ait pu servir (occasionnellement ?) de support pour l'orgue hydraulique qui faisait partie de l'équipement du palais, et dont l'existence a été révélée par la découverte de quelques-unes de ses pièces[29].

Adjonction d'un avant-corps méridional

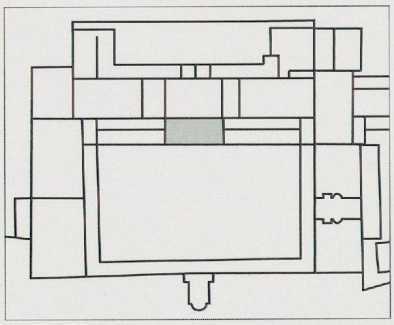

Les indices fournis par la documentation ancienne

Quoique non attestée par les récentes investigations, la création d'un avant-corps méridional en avant de la salle axiale au cours de cette phase se déduit en premier lieu de la disposition des *«conduits de marbre»* ou *«canales marmorei»* que mentionnent les anciens croquis: ces éléments y sont schématisés sous la forme de deux branches situées dans le prolongement méridional des murs de la salle d'apparat, reliés par une troisième venant border directement la mosaïque (fig. 11, 12 et 16). Leur interprétation pose problème: il peut tout aussi bien s'agir de caniveaux avec rigoles que d'éventuelles bordures de bassin ou de fontaine, d'après leur dessin[30]. On note également que la branche orientale est en connexion avec l'arrivée d'un réseau de tuyaux de plomb qui semblent avoir suivi le tracé coudé de la canalisation de la cour centrale (fig. 140: St 18). Ils ont pu alimenter des jets d'eau bordant cet espace et/ou le bassin de la salle d'apparat, voir d'autres *labra* situés dans celle-ci ou dans ses pièces collatérales.

Un espace privilégié sous couvert d'un porche

Quoi qu'il en soit, ce dispositif à caractère hydraulique et ornemental définit un local de 18 x 8 m environ (fig. 139: L62) qui empiétait sur le portique de façade (L12) et la placette du palier inférieur du péristyle (L35). Se développant sur toute la longueur de la salle d'apparat, cet avant-corps prolongeait de la sorte l'espace privilégié côté cour. L'extension maximale au sud de cette aire, qui a pu être entièrement dallée de marbre, est fixée, pour des raisons d'ordre altimétrique, par le mur de terrasse limitant la placette inférieure L35 (M59). Les éléments de colonnade, dont un fût à console (fig. 13), qui jonchaient le sol de cet avant-corps[31] laissent supposer que celui-ci était placé sous un porche en avancée du portique de façade (*cf.* fig. 235, 238 et 240).

La configuration proposée ici trouve un proche parallèle dans la *domus* du *Collège Lumière* à Besançon F, avec son dispositif devançant le grand *oecus* à la mosaïque de Neptune, dont les dimensions sont du reste presque aussi imposantes (200 m^2) que celles de la salle de Bacchus et Ariane[32].

Des répercussions dans la cour centrale

La création de ce porche est sans doute à l'origine des modifications apportées à la placette inférieure de la cour, qui a cependant été maintenue (fig. 139: L35). Les niches d'agrément et leurs fontaines, qui rythmaient le mur de soutènement (fig. 95: St 20-22), ont en revanche été supprimées, condamnées par des raccords au mur de terrasse (fig. 97). L'animation de jeux d'eau qui se développait initialement vis-à-vis de la façade méridionale du corps principal aurait ainsi pu être transférée dans la partie centrale de la placette (L62), dans l'avant-corps présumé A'.

Installation d'une salle hypocaustée

Hormis la rénovation et les transformations de son noyau central, la modification la plus importante relevée à l'intérieur du corps principal est l'installation d'un système

26 *Cf.* vol. 2, p. 132-133, nº 8.

27 *Cf.* vol. 2, p. 132-133, Abb. 116-119.

28 Balmelle *et al.* 1980, p. 63-65 et fig. 4. *Cf.* vol. 2, p. 153, Abb. 148.

29 *Cf.* Jakob *et al.* 2000, p. 16-23. *Cf. infra*, p. 264 et vol. 2, p. 319-327.

30 *Cf.* vol. 2, p. 55-57. *Cf.* aussi Duvauchelle 2008, p. 219.

31 L'un des croquis de Schmidt y mentionne en outre la présence de *«columna marmorea»*: *cf. supra*, p. 21, fig. 12.

32 Gaston/Munier 2006 et 2007; état 4 (deuxième moitié du IIe siècle ap. J.-C.).

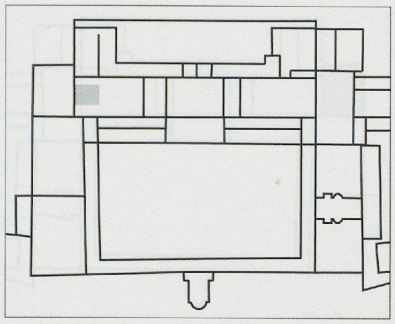

de chauffage par le sol pour sa pièce d'angle occidentale, qui a entièrement occulté son agencement primitif (fig. 139: L8) La mise en évidence partielle de son hypocauste, dans une tranchée de raccordement de services, a permis de cerner l'emprise de cette salle de 44 m² (fig. 36). Son sol a été entièrement récupéré: les quelques rares fragments présents dans l'épaisse couche de démolition (1 m) recouvrant les vestiges de son infrastructure signalent cependant l'existence d'un *terrazzo signinum*[33]. Ne subsistaient que l'*area* en béton de chaux de son hypocauste, incluant quelques fragments d'enduit mural rouge, ainsi que les restes de son réseau de pilettes en carreaux de terre cuite, conservées sur une hauteur maximale de 30 cm et disposées en rangées plus serrées le long des parois.

Outre de nombreux *tubuli* et les fragments de son sol, la couche de démolition de cette pièce a livré plusieurs éléments de placages en calcaire, ainsi que quelques vestiges de colonnades, en calcaire jaune hauterivien et en urgonien blanc[34].

Un premier local de chauffe nord

L'installation de ce dispositif de chauffage a impliqué une subdivision de l'espace initial, afin de ménager un couloir de service entre cette salle et la façade nord du corps principal (fig. 139: L135). Avec une largeur utile de 1,80 m, ce couloir possédait un sol de terre battue chaulé et mêlé à des recharges de terre cuite pilée, se situant sensiblement au même niveau que celui de l'*area* attenante (alt. 449,05 m). Dans un premier temps, il a fait office de local de chauffe pour la salle voisine, comme en témoignent les vestiges d'un *praefurnium* observé dans la maçonnerie nord (fig. 148). Peut-être en raison de l'exiguïté de la chaufferie, ce local a été condamné, ses matériaux en molasse ayant en partie servi à son obstruction. Il est fort probable qu'il ait été remplacé par une nouvelle chaufferie aménagée dans l'annexe H' attenante à l'ouest, dans un secteur non atteint par la fouille.

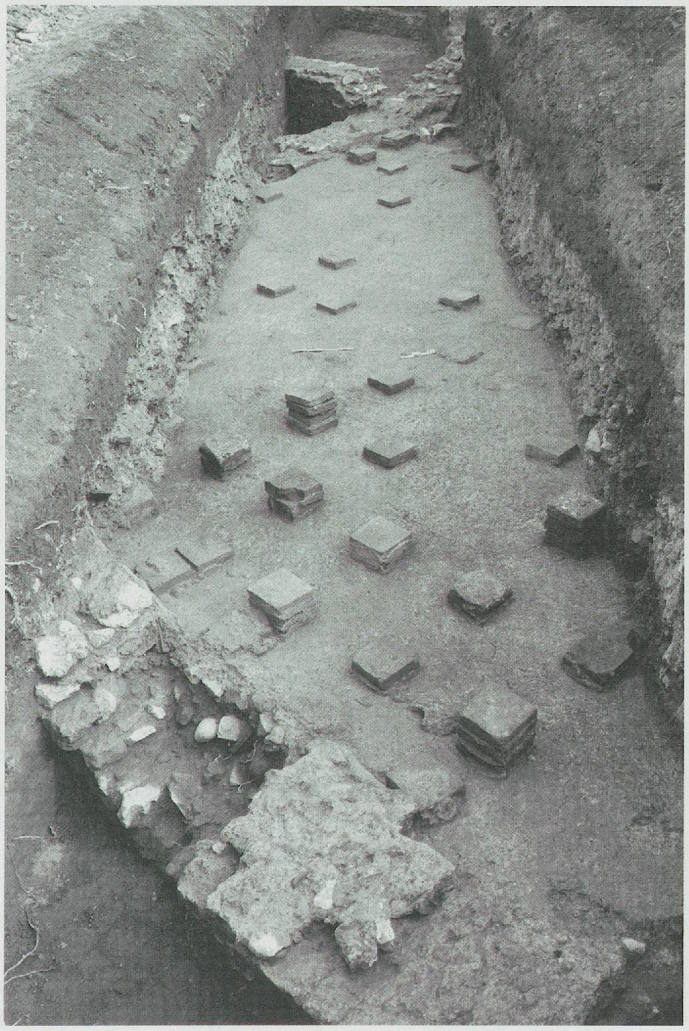

Fig. 148
Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Vue de l'hypocauste du local L8 en direction du sud-est.*

33 Ensemble 04/12634. *Cf.* vol. 2, p. 118.

34 Inv. 04/12634-2 et -3; inv. 04/12900-1 et -8. *Cf.* vol. 2, p. 26 et 28, nos 69-70 et 88-89.

L'annexe thermale H'

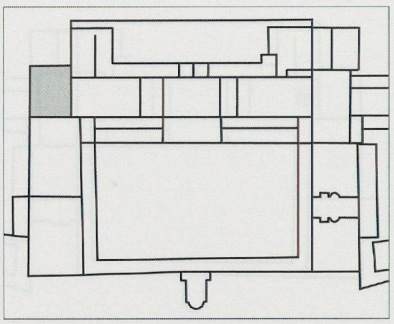

La faible surface explorée de cette annexe fournit cependant le témoignage de plusieurs transformations qui ont affecté sa partie nord. Les réfections apportées aux portions de locaux mis en évidence parlent en faveur du maintien de son secteur thermal, en dépit d'une restriction de son emprise. Un tel reconditionnement est peut-être lié d'une part à la création d'une pièce chaude à l'intérieur du corps principal, attenante à cette annexe (fig. 139: L8) et, d'autre part, à l'édification de la grande aile thermale du nouveau groupe oriental de bâtiments (fig. 138: L-M).

Suppression d'une pièce chaude

Ces transformations se traduisent notamment par le rehaussement du niveau de circulation du couloir de distribution L44: son nouveau *terrazzo* est venu se placer au même niveau (alt. 448,80 m) que le sol du même type dont a été pourvue la pièce adjacente (L45). Il s'est superposé à un massif maçonné comblant l'ancien hypocauste et incluant les matériaux issus de son démantèlement, ainsi que les vestiges de son *praefurnium* en molasse.

Bien qu'on ne puisse l'attester formellement, il est tentant de lier la suppression de cette pièce chauffée à la création de la salle hypocaustée proche, en limite ouest du corps principal (fig. 139: L8), qui semble en outre avoir été desservie, suite à une première réfection, par une chaufferie placée dans l'annexe H'.

Un bassin froid plus restreint

Quant au local situé à l'est (fig. 139: L46), il a lui aussi fait l'objet d'une importante restructuration: le grand bassin froid qu'il abritait précédemment a été entièrement détruit et ramené à des dimensions plus modestes (6 x 2,80 m), après la création d'un mur de subdivision (M54). Confiné à l'angle nord-est du corps de l'annexe (L46a), il a été doté d'un revêtement en *opus spicatum* pour son fond situé à l'alt. de 448,15 m, attestant une profondeur de 0,65 m, par rapport au niveau des sols des pièces contiguës.

L'extension nord de l'annexe

Ce programme a également compris l'adjonction d'un local exigu et allongé, de 3,50 x 1 m, placé à l'angle nord-est de la fermeture de l'annexe (fig. 139: L64). Prenant place au pied de celle-ci (alt. 447,50 m), dans un secteur à ciel ouvert, ce local a pu constituer une rampe d'accès à l'annexe thermale.

Enfin, le réaménagement des corps de façade, tel que nous avons pu le constater dans la partie orientale avec l'extension et l'alignement de l'annexe I sur le pavillon B après l'adjonction d'un espace clos incluant l'escalier St 56 (L61), pourrait autoriser la restitution d'un dispositif analogue à l'ouest, afin d'équilibrer l'ensemble. Ce corps annexe aurait ainsi été prolongé au nord par une cour d'angle fermée, située en contrebas et bordant la fermeture ouest du pavillon d'angle B' (L65).

L'aile occidentale G'

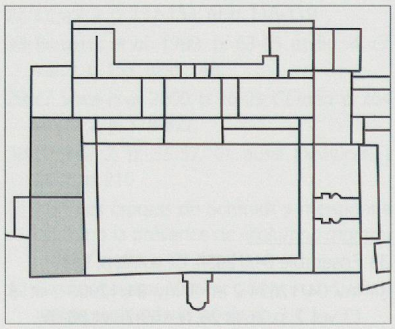

La restructuration de cette aile, et plus particulièrement de sa cour inférieure (fig. 139: L43), a eu pour conséquence la suppression du dispositif d'accès occidental à la demeure primitive, qui avait jusqu'ici été maintenu, intégré aux constructions de l'extension du secteur résidentiel caractérisant l'état 3 (fig. 95-96: L30 et St 10). L'abandon de cet accès traduit ici un changement important dans l'organisation et la circulation à l'intérieur du groupe de bâtiments de la terrasse supérieure, faisant de la cour de cette aile un espace fermé et peut-être non communicant avec le péristyle adjacent. En plus des modifications apportées à sa cour, agrandie et dotée de portiques, cette aile a également été pourvue de locaux annexes accolés à sa façade ouest, à l'arrière du bâtiment occupant son palier supérieur (fig. 139: L66-67, annexe W).

Transformations de la cour inférieure L43

Portiques et caniveaux

Les transformations apportées à l'espace entièrement découvert s'étirant au pied du bâtiment méridional (L42) se révèlent principalement par l'adjonction de deux branches de portique, aménagées en bordure nord et est de la cour (L68-L69). La branche nord, aménagée en lieu et place de l'ancienne allée et de son escalier d'accès (L68), se trouvait ainsi accolée au mur sud de l'annexe thermale H'. La branche orientale était adossée au mur de fond du portique occidental du péristyle (L69); elle y présentait une variation de 0,60 m dans sa largeur utile, passant de 2,90 m au sud, à 2,30 m au nord, cette dernière dimension correspondant à celle de la branche nord.

Les portiques de cette cour secondaire (*cf.* fig. 235) étaient dotés de dalles de caniveau en grès analogues à celles équipant le péristyle central D (fig. 149). D'une largeur moyenne de 0,80 m, celles de la branche orientale évacuaient les eaux de toiture vers un exutoire situé au nord, dans une rigole excentrée, distante d'une quinzaine de centimètres du parement du mur de stylobate, d'une largeur de 0,65 m (fig. 140: M55 et St 59). Il devait en aller de même pour le dispositif de la branche nord, d'après une observation ponctuelle de son angle avec le portique oriental (M56).

Parallèlement, la façade nord du bâtiment du palier supérieur (L42) a elle aussi été flanquée d'un caniveau de grès de mêmes dimensions que celui des portiques (St 60); la rigole centrale devait récolter les eaux de toiture pour les évacuer en direction de l'ouest (fig. 35).

Fig. 149
Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Aile occidentale G'. Cour inférieure L43. Vue du stylobate et de la coulisse St 59.*

Cette nouvelle configuration du palier inférieur dégageait un espace découvert de 310 m² environ, délimité à l'ouest par le mur de fermeture à contreforts de l'aile G' apparemment dépourvu de portique intérieur (fig. 140: M41). Le sol des aménagements de cette cour n'a pas été conservé: les nombreux fragments de plaques de calcaire et de béton de tuileau présents dans ses niveaux de démolition pourraient tout aussi bien appartenir au dallage (partiel?) de la cour elle-même qu'à celui de ses portiques, voire au revêtement d'une pièce d'eau agrémentant sa partie centrale.

Enfin, pas moins de onze stylets en fer ont été prélevés lors de la fouille, pourtant très ponctuelle, des couches de démolition de la cour et de ses portiques[35]. La forte concentration de tels objets amène à penser qu'après sa réorganisation, cette aile a abrité des activités à caractère économique et/ou administratif, peut-être à l'intérieur du bâtiment méridional L42.

L'annexe sud-ouest W

C'est apparemment au cours de cette phase qu'est venue se greffer une annexe au sud-ouest de l'aile occidentale G', contre le corps de bâtiment L42 et en position légèrement surélevée (alt. 453,00 m) par rapport à ce dernier (fig. 139: W). Les sondages réalisés en 2003-2004 y ont en effet partiellement mis au jour les vestiges de deux locaux se développant sur une longueur de 12 m environ pour une largeur de 4,60 m (L66-67), au pied d'un mur de terrasse mis en évidence en 1962 (M57). L'aspect sommaire et hétérogène de leurs sols, mêlant béton de tuileau, terre cuite et molasse, témoigne d'une vocation utilitaire pour ces locaux, à considérer comme des dessertes du bâtiment qu'ils jouxtent.

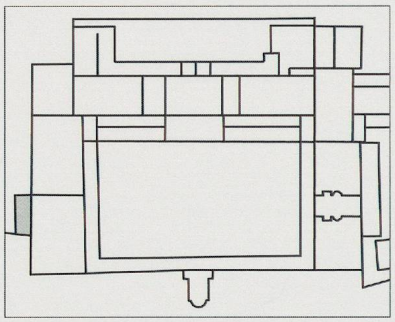

Le péristyle D

Ce programme de transformations a également inclus la restructuration quasi complète des corps de façade encadrant le grand péristyle de la terrasse supérieure. En plus de la réfection de ses branches de portique sud, est et probablement ouest (fig. 139: L31-33), une importante modification a été apportée à sa partie nord, interrompue, comme on l'a vu, par un avant-corps établi dans le prolongement de la salle d'apparat axiale L1 (L62).

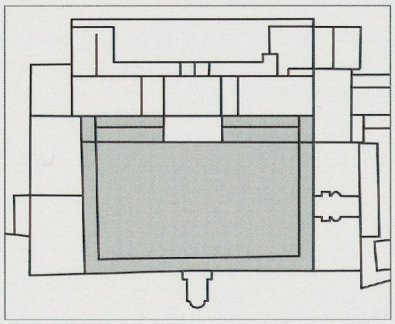

Reconfiguration de la partie nord

La création de l'espace sous couvert d'un porche (L62), en avancée du portique de façade sud du corps principal L12 et empiétant sur la placette inférieure L35, a entraîné la suppression des niches et fontaines ornementales qui rythmaient le mur de terrasse délimitant les deux paliers de la cour centrale (M59). De part et d'autre du nouveau porche, la placette et le portique ont été maintenus dans leurs dimensions initiales.

En plus de la réfection de la colonnade qu'a dû impliquer l'incorporation du porche au portique, ce dernier a connu un rehaussement de son niveau de circulation d'une vingtaine de centimètres (alt. 450,30 m). Allant sans doute de pair avec la recharge des *terrazzi* de certaines pièces du corps principal, le réaménagement du sol du portique est attesté par la chape de mortier de chaux ponctuellement relevée au sommet d'une couche de remblai qui scellait les restes d'un premier niveau de circulation démantelé[36].

Réfection des portiques

La reconstruction des autres branches de portique du péristyle se déduit de l'analyse des vestiges des murs de stylobate et des caniveaux des galeries est et sud. Non attestée par la fouille, la reprise du portique occidental a vraisemblablement été incluse dans un programme visant à l'harmonisation des galeries autour de la cour centrale (L34).

Ces réfections se signalent par un rétrécissement du mur de stylobate du portique sud (M33), dont la largeur initiale (1,05 m) a été ramenée aux dimensions de ceux

35 Inv. 03/12875-5, -6, -9- à -11 (+ 4 fragments non inventoriés); 03/12876-1; 03/12877-1.

36 En l'absence de repères stratigraphiques plus précis, on ne peut totalement exclure que le rehaussement du sol de ce portique ait fait partie des réfections de l'état 4B.

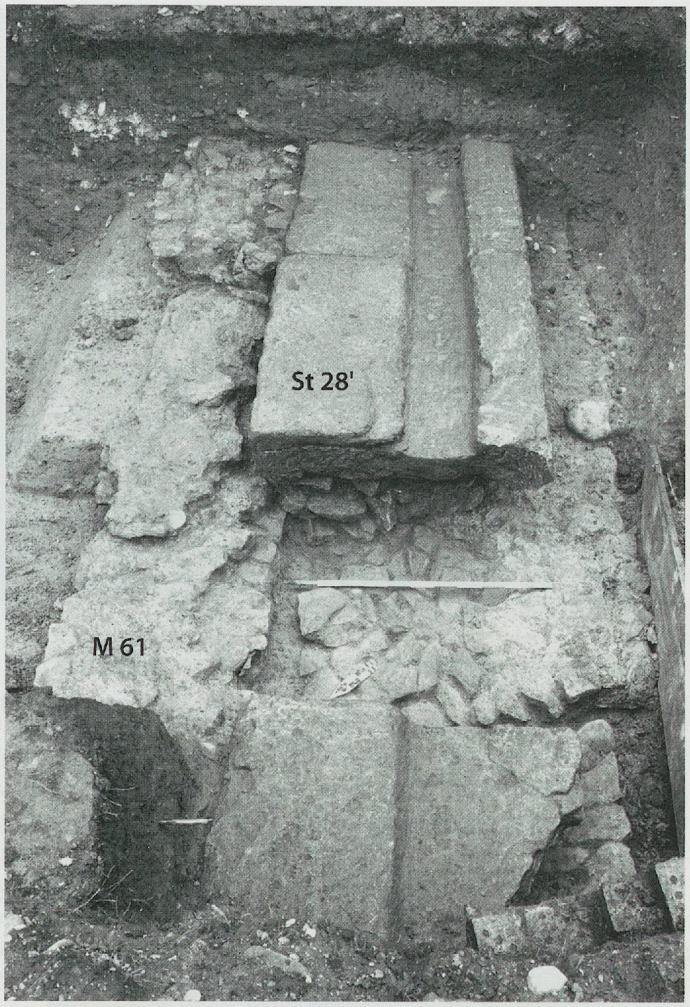

Fig. 150
Avenches, Derrière la Tour.
Démontage du stylobate et de la coulisse du portique oriental du péristyle D.

des branches latérales (0,75 m). Les trois branches ont également été équipées de caniveaux plus imposants. Démontées, puis peut-être réutilisées lors d'un ultime réaménagement des galeries du péristyle à l'état 4B, les nouvelles dalles à canal de grès (St 28') devaient prendre place au sommet d'un soubassement maçonné, comme celui partiellement dégagé en bordure du portique oriental L32 (fig. 100: M60): d'une largeur variant entre 1,40 m et 1,70 m, ce massif s'est superposé à l'agencement initial dans l'angle sud-est du péristyle; il l'a ensuite entièrement occulté en raison de son épaississement progressif en direction du nord, qui atteint 55 cm à hauteur du pavillon à exèdres L37 de l'aile orientale G (fig. 150).

Traduisant une volonté de conformer le portique sud aux branches latérales, ces transformations n'ont pas eu d'incidence sur leurs dimensions et ne semblent pas avoir impliqué de modification importante de la longueur de leurs toitures.

La seule trace de réfection observée à l'intérieur des galeries est un fossé de récupération d'une structure, probablement une canalisation ou tuyauterie en plomb courant sous le portique oriental, à l'arrière du stylobate (fig. 100: St 61). Cette récupération est apparemment survenue juste avant le début des transformations, comme l'indique l'insertion stratigraphique du fossé en question dont le remplissage, en partie constitué de déchets de taille de grès et de calcaire, est coiffé par les niveaux de chantier liés à ces réfections.

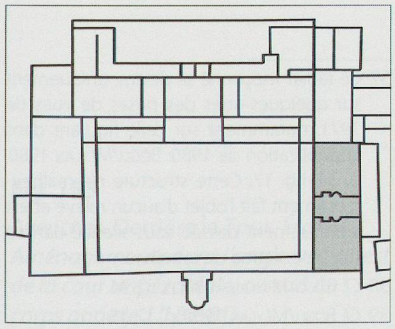

L'aile orientale G

Les modifications constatées au sein de l'aile orientale du péristyle témoignent d'une révision de la partition interne, de part et d'autre du pavillon latéral à exèdres L37. Cette réorganisation des espaces est en partie due à l'adjonction d'un corps de bâtiment annexe venu border tout son flanc est (fig. 138: J).

Fig. 151
Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Aile orientale G. Vue du* praefurnium *entre les locaux L71 et L72 (fouilles de 1971).*

Suppression du péristyle secondaire méridional

Les sondages de 1995 et 1997 ont mis en évidence un mur transversal recoupant dans sa partie sud l'ancien péristyle L39 (fig. 100 et 140: M62), pour venir s'adosser à l'enduit mural de la fermeture occidentale de l'aile. Ce mur délimitait un local allongé situé approximativement dans le prolongement du portique sud du péristyle, se déployant sur toute la largeur interne de l'aile (fig. 139: L70). Cet espace, peut-être une galerie ou une *loggia*, s'ouvrait apparemment sur une cour légèrement en contrebas (*cf.* fig. 235 et 241). Dotée d'un sol chaulé, celle-ci devait être limitée au nord par un local ou édicule adossé au pavillon à exèdres, comme le signale le radier maçonné détecté en limite des fouilles de 1971, à l'angle sud-est du pavillon (fig. 140: St 62)[37].

Les aménagements de la portion nord

La section nord de l'aile (fig. 139: L40) a, quant à elle, accueilli une pièce chauffée par hypocauste (L71), ainsi que son local de service qui abritait un *praefurnium* (L72). Ces vestiges ont été révélés par les fouilles de 1971. Sur l'*area* de la pièce chaude, repose un réseau de 8 x 7 pilettes constituées de carreaux de terre cuite de 20 cm de côté[38] (fig. 151). Cette salle et sa chaufferie, dont le mur occidental a été doublé par une maçonnerie large de 1,20 m, sont venues s'adosser à la fois au local situé à l'arrière du pavillon (L38) et aux pièces de l'annexe orientale J. Communiquant avec ces dernières par le biais d'un escalier (St 63), la salle chauffée est vraisemblablement contemporaine de la création de l'annexe J. Il n'est par ailleurs pas exclu que le radier St 62 observé au sud du pavillon à exèdres fasse partie d'un dispositif analogue venu occuper toute la frange est de la cour méridionale L39.

Fig. 152
Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Tableau des dimensions, superficies et altimétries des nouveaux locaux de l'aile orientale G.*

Pièce (L)	Dimensions (en m)	Surface (en m²)	Altitude des sols (en m)
39 (cour)	14,90 x 11?	163,90?	> 451,55
70	14,90 x 5,40	80,46	452,10
71	4,35 x 3,70	16,1	*area*: 450,69 sol: > 451,40
72 (chaufferie)	6,50 x 2,40	15,60	450,60/450,65

Le corps annexe J

Faisant partie du nouveau groupe de bâtiments qui s'articule autour de la cour est (fig. 138: O), cette annexe à l'aile orientale du grand péristyle D n'a pas été retouchée depuis les investigations de 1971[39]. Ces travaux ont non seulement

37 Ce radier maçonné se devine uniquement sur quelques-unes des prises de vues de 1971, notamment sur celle figurant dans la publication de 1980: Bögli/Meylan 1980, p. 34, fig. 17. Cette structure n'a malheureusement fait l'objet d'aucun relevé et est curieusement passée sous silence dans la documentation de terrain.

38 *Cf.* Bögli/Meylan 1980, p. 32-34.

39 *Cf.* Bögli/Meylan 1980, p. 32-35.

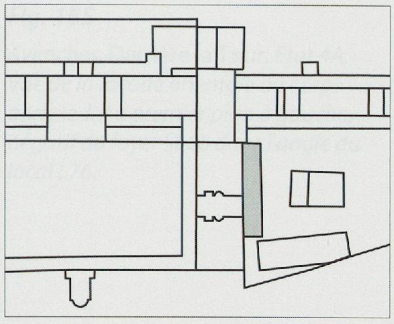

réexhumé plusieurs vestiges mis au jour entre 1861 et 1863, mais aussi fourni des indications sur une partie des locaux méridionaux de ce bâtiment rectangulaire étroit et allongé, s'étirant sur plus d'une trentaine de mètres (fig. 138: J). Sa partition interne se présente sous la forme d'une série de pièces en enfilade d'égale largeur (5,40 m), adossées à la fermeture de l'aile orientale G du complexe résidentiel. Sept locaux ont été recensés dans sa partie nord (fig. 139: L73-79).

La longueur de l'annexe n'est pas entièrement certaine: son articulation avec le bâtiment d'angle méridional R demeure problématique et l'existence de la pièce nord adjacente à l'escalier du portique nord, pourtant mentionnée par les fouilleurs du XIXe siècle, n'a pas été confirmée en 1971 (fig. 139: L79). Par ailleurs, une différence dans les dimensions des pièces et dans leur ordonnance apparaît lorsque l'on compare les plans des fouilles anciennes à celui établi en 1971 (fig. 20, 22 et 29). Ces variations sont sans doute à mettre sur le compte d'un relevé approximatif des vestiges au moment de leur première découverte. On note également quelques discordances au niveau des aménagements internes entre le plan levé par Piccard de Dompierre (fig. 20) et celui dressé ultérieurement par Rosset (fig. 22). Nonobstant, ces documents anciens fournissent plusieurs indications qui témoignent d'une destination à caractère domestique pour cette annexe. La confrontation des plans, ainsi qu'une tentative de mise en corrélation des différentes données aboutissent à une nouvelle proposition de son organisation spatiale.

Une construction par paliers

L'annexe J s'est développée sur plusieurs paliers suivant le sens de la pente (*cf.* fig. 235, 248 et 249), le plus haut correspondant à la terrasse sur laquelle a été édifié le bâtiment contigu R, à l'angle sud-ouest de la cour trapézoïdale O (alt. 452,75 m). Quant aux pièces situées au nord de celui-ci, elles ont été aménagées en demi-niveaux successifs, inférieurs de 2 m environ à la terrasse méridionale (alt. 451,00 m / 450,40 m).

Fig. 153
Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Aménagements dans l'angle sud-ouest de la cour trapézoïdale, au sud du corps annexe J (L80-81).*

Au sud de l'annexe J

Avec le développement vers l'est du complexe architectural, la fermeture de son aile orientale s'est vue prolongée en amont par une maçonnerie d'angle délimitant au sud-ouest l'emprise de la nouvelle cour qui coïncide avec une forte rupture de pente[40], jusqu'au pied de laquelle devait s'étirer l'annexe J. Le débordement de 6 m par rapport à la façade arrière du portique méridional du grand péristyle D, ainsi que l'angle fermé (74°) qui en résulte, trouvent leur explication dans la volonté d'aligner la fermeture de la nouvelle cour trapézoïdale O sur le tracé de la voie décumane, située en limite d'une terrasse supérieure avec un clivage vers l'est, côté ville (fig. 138: Z). Ce projet a nécessité l'implantation de murs de soutènement épais de 1 m (fig. 153); conservés sur plus de 2,80 m de hauteur, ces murs étaient rythmés par une succession de ressauts et épaulés par des contreforts et une imposante pile d'angle (fig. 140: St 69). Hormis cette pile et un sol de *terrazzo* partiellement dégagé dans l'espace L80, nous ignorons tout de l'agencement de ce secteur de cour coincé entre l'annexe J et le bâtiment R.

Pièce (L)	Dimensions (en m)	Surface (en m²)	Altitude des sols (en m)
73	5,40 x 4,70	25,38	> 451,00
74	5,40 x 4,40	23,76	> 451,00
75	5,40 x 2,90	15,66	450,58
76	5,40 x 4,90	26,46	> 450,39
77	5,40 x 2,40	12,96	> 450,32
78	5,40 x 4,40	23,76	> 450,24
79	5,40 x 4?	21,60?	> 449,70

Fig. 154
Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Tableau des dimensions, superficies et altimétries des nouveaux locaux de l'annexe orientale J.*

Les sols

Les auteurs de la publication des fouilles de 1971 déplorent la destruction des niveaux de marche par les fouilles anciennes[41], qui signalent des *«pièces mastiquées»*, indiquant très probablement des *terrazzi* (fig. 20). Or, la synthèse de 1980 mentionne curieusement des sols de terre battue pour ces mêmes pièces[42]. Un réexamen de la documentation amène à penser que ceux-ci correspondent vraisemblablement à un niveau d'égalisation pour la mise en place de sols en dur.

Est également à signaler la découverte, dans la couche de démolition du local L76 de l'annexe, d'un petit fragment de mosaïque[43]. Aucune trace d'un tel revêtement n'a été observée, ni dans cette pièce qui comporte en revanche deux foyers, ni dans les autres locaux de l'annexe. Il est dès lors permis d'envisager que ce fragment puisse provenir du démantèlement du sol ayant équipé la salle contiguë, hypocaustée, de l'aile orientale (L71).

Les foyers

Au moins deux des pièces étaient pourvues de foyers à dallage de terre cuite: il s'agit du local L75 dont l'aire de feu, constituée d'au moins neuf *tegulae*[44], était placée plus ou moins au centre de la pièce (fig. 140: St 64). Sa voisine au nord (L76) a été considérée comme une cuisine par Piccard de Dompierre (fig. 20), sans doute en raison de la présence d'un foyer dans son angle sud-est (fig. 140: St 65).

Ne figurant sur aucun plan, mais nettement visible sur une prise de vue de 1971 (fig. 155), un deuxième foyer devait se trouver à l'opposé du premier, près d'une porte (fig. 140: St 66). Le plan Rosset de 1863 mentionne en outre un autre foyer d'angle dans le local L73 (fig. 22 et 140: St 67).

40 *Cf.* Morel 1995, p. 204-206.
41 *Cf.* Bögli/Meylan 1980, p. 32.
42 *Cf.* Bögli/Meylan 1980, p. 33.
43 Inv. 71/1306, ensemble 71/4033. *Cf.* vol. 2, p. 119.
44 Ce dallage a été enregistré sous la cote MRA 71/017.

Fig. 155
Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Vue de la façade orientale du corps annexe J. Au premier plan à gauche, négatif du foyer St 66 dans l'angle du local L76.*

Une circulation intérieure linéaire

La documentation ancienne nous apprend que le local L77, interprété comme un corridor, était équipé sur son mur de façade oriental d'un seuil de 2 m de large environ, pour une porte d'entrée (principale?) à deux battants (fig. 20 et 140: St 68); elle signale en outre que ce corridor commandait la distribution des pièces adjacentes au travers de portes placées aux angles extérieurs.

Équipée de deux foyers, la pièce voisine ou *«cuisine»* L76 communiquait avec la salle chauffée L71 de l'aile est par le biais d'une volée de marches relevée à son angle sud-ouest (fig. 20 et 140: St 63). La distribution à l'intérieur des autres locaux devait se faire de façon linéaire et en grande partie en façade, comme semblent l'indiquer les traces de seuils que l'on devine sur les murs des pièces exhumés dans la partie sud des fouilles de 1971 (fig. 156).

Une annexe réservée aux communs?

Au regard des bâtiments voisins, les vestiges de cette annexe témoignent d'aménagements plus modestes et suggèrent un corps de logis réservé sans doute au personnel d'intendance, après désaffectation du quartier servile en sous-sol du corps principal A et de ses pavillons d'angle B-B'. Ce qui peut ici paraître surprenant, c'est l'installation, à l'intérieur de l'aile orientale d'une salle chauffée qui était apparemment en communication avec l'une des pièces de l'annexe (L76). Dans l'hypothèse d'une pièce thermale réservée aux usagers de l'annexe J, cet empiètement sur l'espace résidentiel peut éventuellement s'expliquer par l'augmentation du personnel domestique et d'entretien qu'a engendrée l'agrandissement considérable de l'ensemble architectural, à l'intérieur duquel les édifices de prestige ne semblent avoir laissé que peu de place aux communs. Nous supposons néanmoins que l'extension de l'habitat des communs et de ses services a dû rester confinée dans la partie arrière de l'aile orientale.

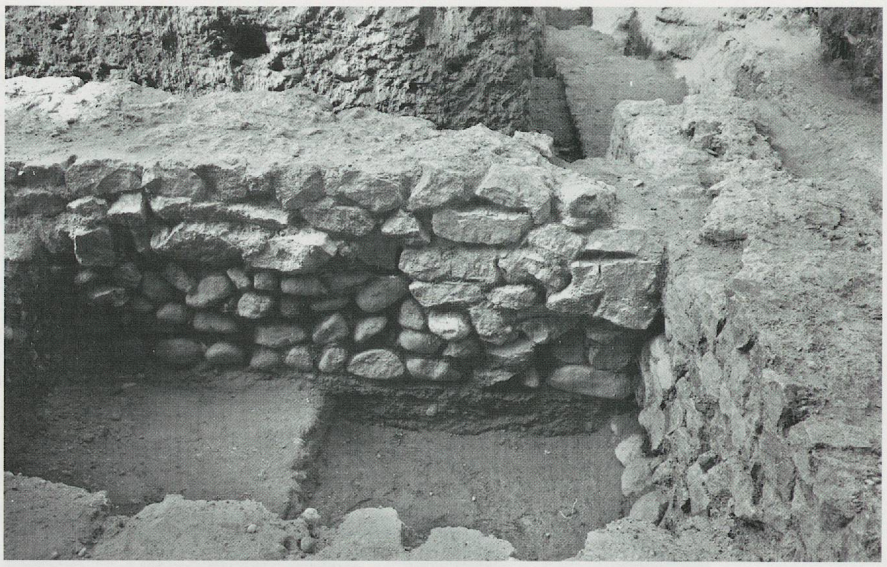

Fig. 156
Avenches, Derrière la Tour. *État 4. Corps annexe J. Bouchon de maçonnerie à l'emplacement d'un seuil (L74?; fouilles de 1971).*

Le bâtiment d'angle méridional R

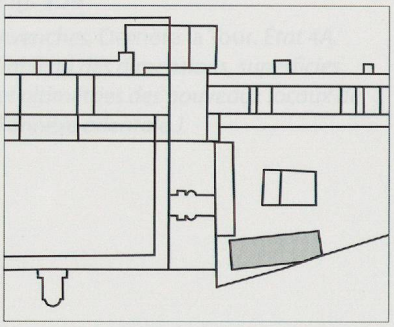

En dépit des contraintes imposées par la topographie des lieux, les architectes du palais ont choisi l'angle sud-ouest de la nouvelle cour O pour y édifier un bâtiment rectangulaire en partie adossé à sa fermeture sud. Son intégration à l'ensemble, dans un endroit aussi peu pratique en raison d'une certaine promiscuité avec le bâtiment central S de la cour et avec l'annexe J de l'aile orientale (fig. 157), s'est effectuée au prix d'une orientation divergeant des autres constructions de l'extension palatiale. Sa position quelque peu marginale a été en partie compensée par son implantation sur une terrasse surplombant de près de 2,50 m la cour et son bâtiment central S.

Un aperçu du bâtiment

Il n'est connu qu'au travers des sondages réalisés en 1995[45] et 1996[46] (fig. 7: c), qui ont abouti au dégagement partiel de ses pièces occidentales et de celles de sa fermeture orientale. Le fantôme de sa façade nord, de 0,90 m de large, a également pu être repéré à cette occasion. Les dimensions de son plan rectangulaire ou sub-rectangulaire, de 32 x 10 m, sont approximatives, l'articulation avec l'annexe J n'ayant pu être précisée.

Les pièces occidentales

Le bâtiment ne s'est pas directement accolé au mur de terrasse méridional, du moins à son angle sud-ouest (fig. 158: M65). Celui-ci est en effet occupé par un espace sanitaire (L81), large de 2,50 m, comportant une canalisation courant à l'arrière du bâtiment (St 70).

La tranchée ouverte à l'ouest a recoupé, apparemment dans le sens de la longueur, deux pièces dotées de sols de *terrazzo* (L82-83). L'amorce d'un sol de même type a également été observée dans la pièce contiguë à l'est des deux précédentes (L84). Celui-ci s'y est superposé à un premier sol de même facture et témoigne d'une réfection de la salle L84, qui communiquait avec la pièce nord L83, comme l'indique l'empreinte de seuil relevée dans leur mur de séparation. Ces sols ont tous une surface érodée en raison de leur destruction par incendie, notamment celui de la pièce sud L82 qui porte de nombreuses traces de rubéfaction et de croûtes cendreuses. Ses parties les mieux conservées montrent cependant une finition soignée, lissée, avec de nombreuses inclusions d'éclats de terre cuite et de bois brûlé (fig. 159).

La fermeture orientale

Une subdivision longitudinale analogue à la portion occidentale a été relevée en limite est du bâtiment (fig. 157: L85-86). Les *terrazzi* de ces deux pièces se situent sensiblement au même niveau que ceux des locaux opposés. En outre, un troisième

45 Morel 1995, p. 209.
46 Morel 1996.1.

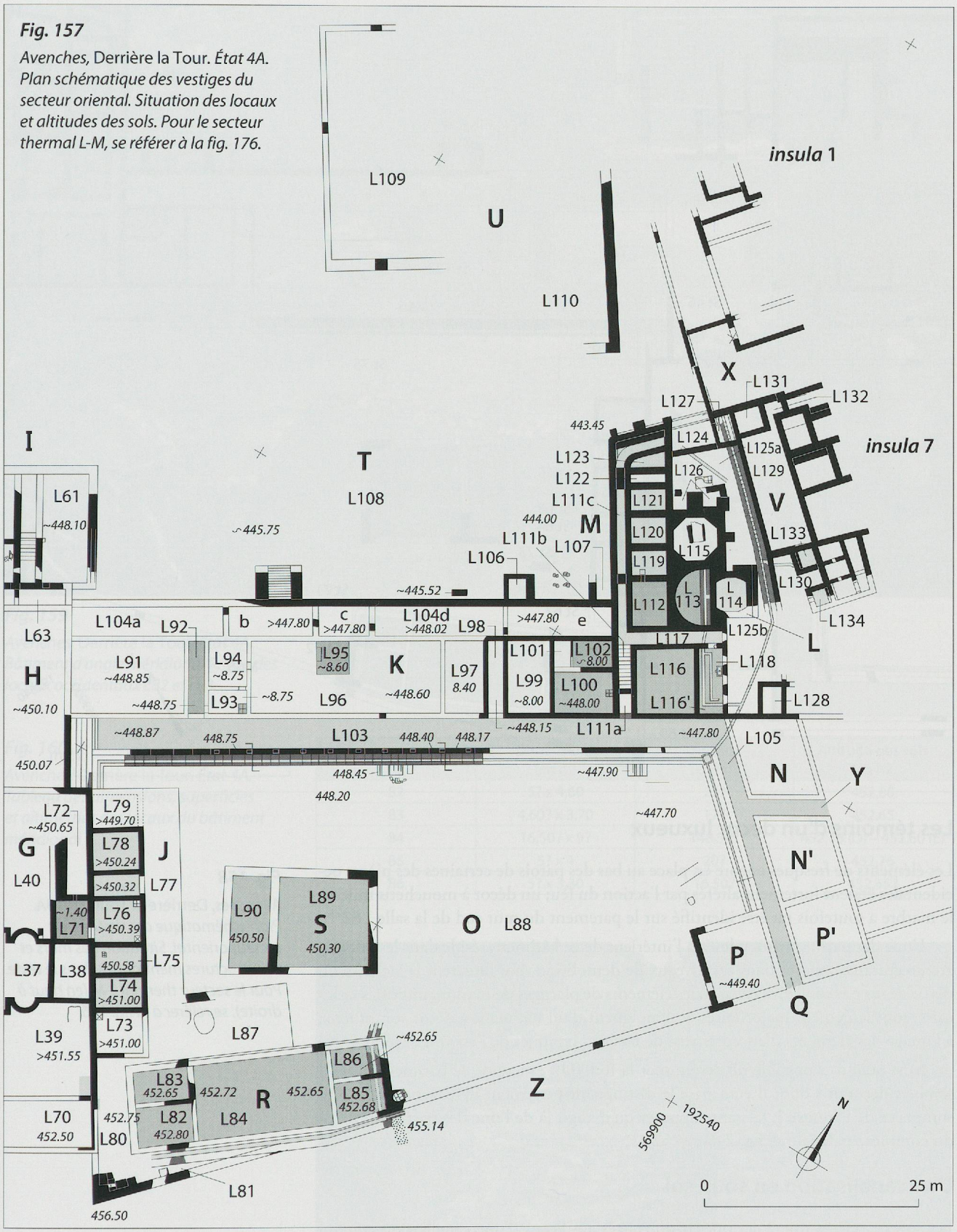

Fig. 157
Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Plan schématique des vestiges du secteur oriental. Situation des locaux et altitudes des sols. Pour le secteur thermal L-M, se référer à la fig. 176.*

sol mis en évidence pourrait appartenir à celui d'une salle plus grande (L84, sol 6). Les fouilles n'ayant pu se développer plus avant à l'intérieur du bâtiment, les dimensions de cette salle ne peuvent être fixées; nous ne sommes donc pas en mesure de savoir si elle occupait tout l'espace central, sur près de 150 m², ou si au contraire celui-ci comportait d'autres subdivisions[47].

47 La présence de tesselles de mosaïque dans les niveaux de réfection d'un foyer adjacent au bâtiment R pourrait faire pencher en faveur de cette seconde hypothèse, à moins que ces éléments ne proviennent d'un tapis de mosaïque intégré au *terrazzo* d'une vaste salle centrale. Inv. 95/9932-3. *Cf.* vol. 2, p. 119.

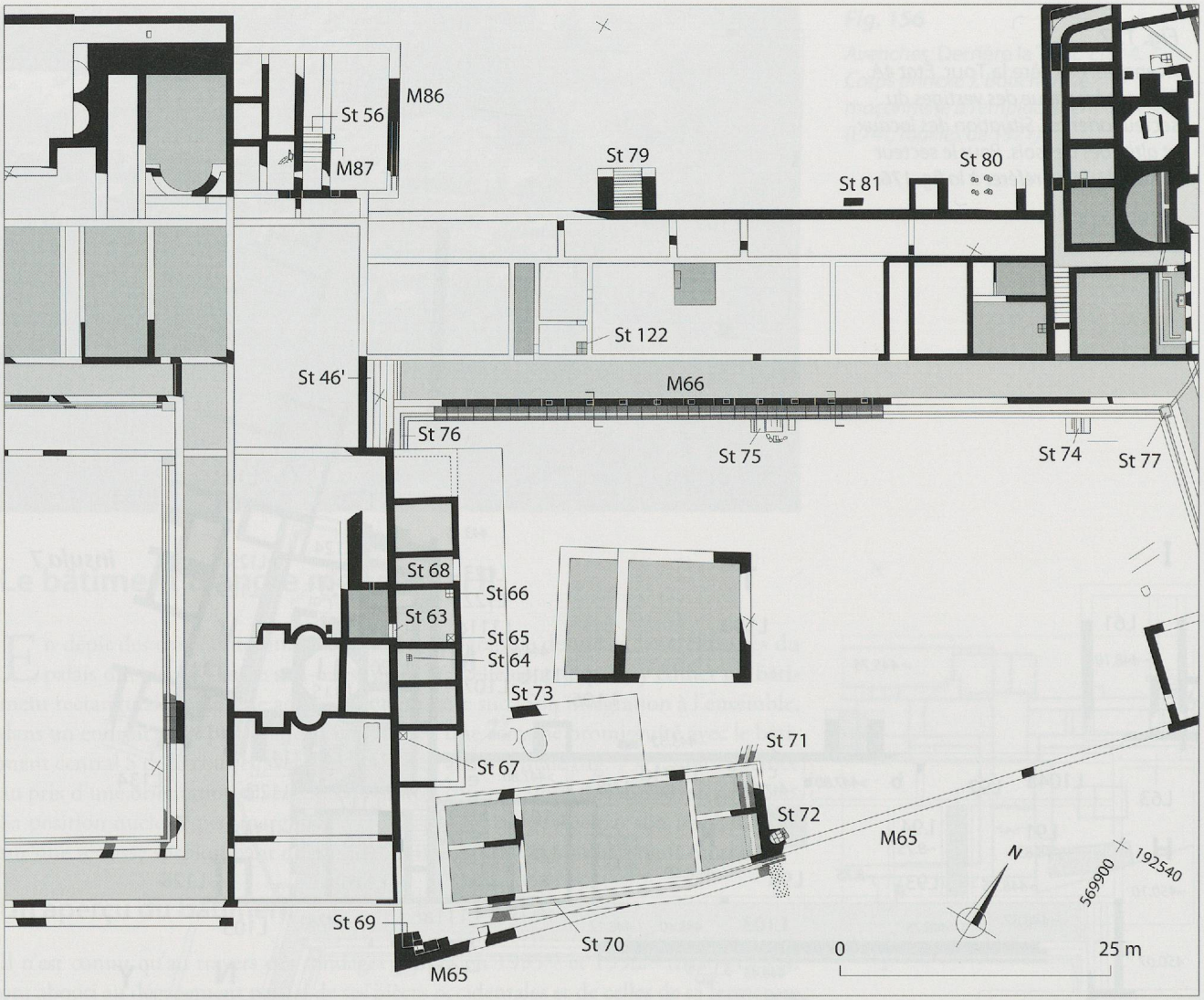

Les témoins d'un décor luxueux

Les éléments de fresques encore en place au bas des parois de certaines des pièces occidentales étaient fortement altérés par l'action du feu; un décor à mouchetis imitant le marbre a toutefois pu être identifié sur le parement du mur sud de la salle L82[48].

L'une des particularités relevés à l'intérieur de ce bâtiment réside dans les vestiges architecturaux prélevés dans ses niveaux de démolition, qui illustrent la richesse du décor de ses pièces. Parmi ceux-ci, les éléments de placages de marbre, importés et locaux, sont largement majoritaires et témoignent d'un bâtiment à décor somptueux, à l'image des éléments d'encadrement de fenêtre, typiques de l'époque sévérienne[49].

Sans qu'il soit possible de déterminer la fonction exacte de ce bâtiment, les ensembles décoratifs dont il était paré le distinguent nettement de l'agencement plus sommaire de l'annexe J, laissant supposer qu'il s'agit là de l'une des parties «nobles» du complexe palatial (*cf.* fig. 249 et 252).

Une canalisation en sous-sol

Les sols des pièces orientales ont été aménagés au-dessus d'une canalisation courant en bordure intérieure de la fermeture du bâtiment (St 71). Ce collecteur maçonné, au conduit intérieur voûté large de 0,40 m pour une hauteur de 1,20 m, récoltait les eaux usées d'une canalisation longeant la voie décumane Z pour les acheminer en un point non défini en direction du nord-est (fig. 161). Le coude que marque cette canalisation au sortir du bâtiment pourrait s'expliquer par la présence de l'édifice central de la cour qu'il fallait éviter, supposant l'antériorité ou la contemporanéité de ce dernier par rapport au corps méridional, voire la présence d'un autre obstacle à contourner.

Fig. 158

Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Plan schématique des vestiges du secteur oriental. Situation des murs et des structures mentionnés dans le texte. Pour le secteur thermal L-M (en haut à droite), se référer à la fig. 176.*

48 Ensemble 96/9961.

49 *Cf.* vol. 2, p. 57-58, fig. 34.

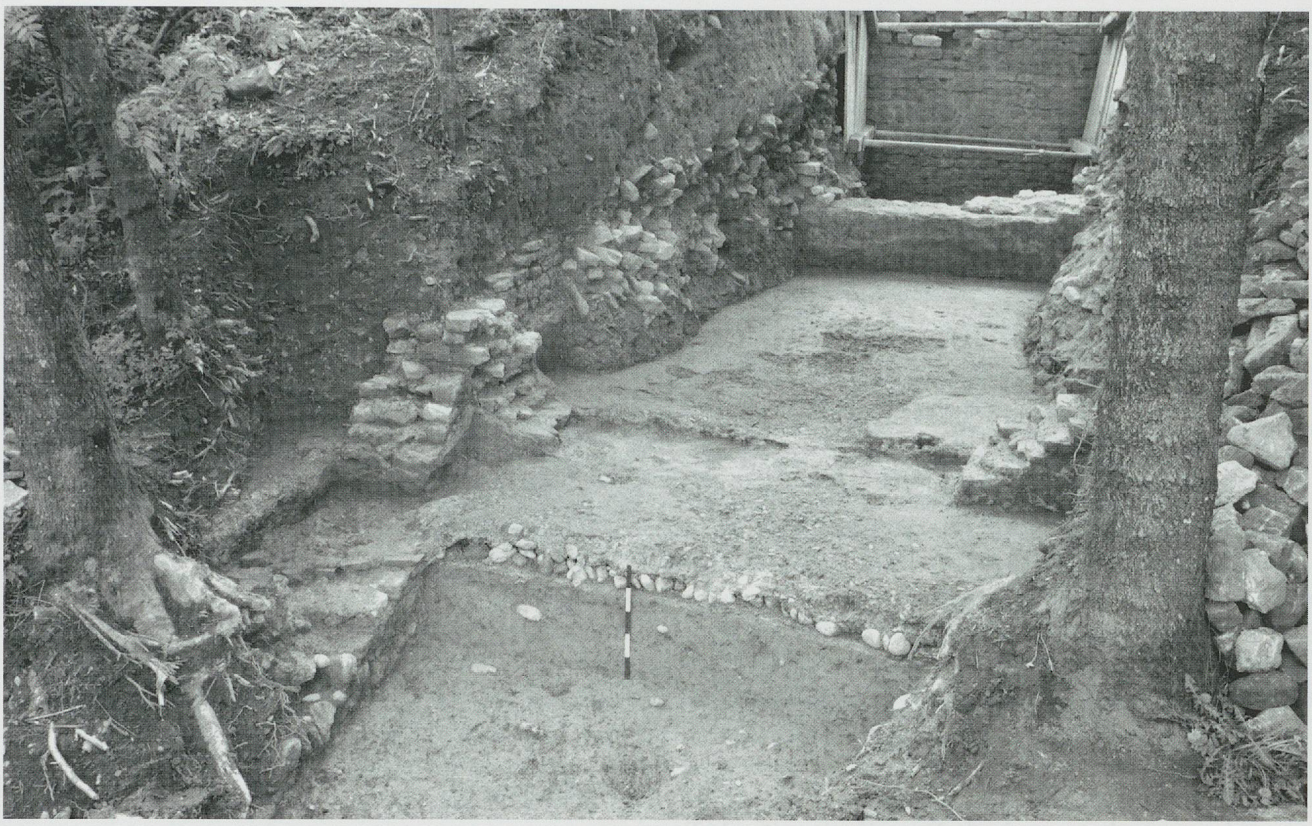

Fig. 159

Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Bâtiment d'angle méridional R. Vue des locaux occidentaux L82 et L83.*

Fig. 160

Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Tableau des dimensions, superficies et altimétries des locaux du bâtiment méridional R.*

Pièce (L)	Dimensions (en m)	Surface (en m²)	Altitude des sols (en m)
82	5? x 4,60	23?	452,80
83	4,60? x 3,70	17?	452,65
84	16,50? x 9?	148,50?	452,78 (O) – 452,60 (E)
85	5? x 4	20?	452,76
86	5? x 3,30	16,50?	452,65?

Fig. 161

Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Bâtiment d'angle méridional R. Vue de la canalisation St 71 sous les locaux orientaux L85 et L86.*

Fig. 162
Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Bâtiment d'angle méridional R. Foyer domestique St 72.*

Un foyer contigu

Durant l'utilisation du bâtiment R, un grand foyer domestique à niche, de 1,50 m de côté, est venu s'accoler de plain-pied à l'angle extérieur sud-est de ce bâtiment (fig. 158: St 72), dans un secteur qui est semble-t-il demeuré à ciel ouvert. Ses parois en argile, qui incluent des éléments architecturaux en remploi, ainsi que son dallage en *tegulae* portent les traces de plusieurs réfections (fig. 162).

Une rampe de circulation extérieure?

Le dénivelé du terrain, de plus de 4 m en direction du nord, paraît justifier l'existence d'une rampe de circulation et d'une terrasse extérieures ayant assuré la desserte du bâtiment méridional R et de l'annexe J. Un cheminement par paliers successifs longeant la façade du corps J est proposé à titre de pure hypothèse (fig. 157: L87): quoique plausible, un tel dispositif n'est en effet pas clairement attesté par les données de terrain. On mentionnera toutefois la mise en évidence d'une tranchée de fouille, non répertoriée, dont le tracé est parallèle à la façade du bâtiment méridional, à une distance de 6 m; considérée sous cet angle, cette tranchée pourrait correspondre au fossé de récupération d'un mur de terrasse en terre-plein (fig. 158: St 73). Les sondages ouverts plus à l'est n'ont révélé aucune trace de l'extension de ce mur présumé dans cette direction. Ce constat permet de penser que, si terrasse il y a eu, celle-ci ne devait border que la portion ouest du bâtiment méridional et non pas l'ensemble de l'édifice, comme l'illustre la reconstitution des fig. 235 et 248-249.

La cour O et son bâtiment central S

Avec une emprise globale de 2'200 m², légèrement inférieure à celle de la cour centrale du noyau primitif (2'700 m²), la cour O, de forme trapézoïdale se subdivise par moitiés en deux zones distinctes: celle de l'ouest est étagée et occupée par le groupe de bâtiments J-R-S, tandis que la partie orientale est réservée à la cour proprement dite, sur laquelle ne semble avoir empiété que le retour à son angle sud-est[50] (fig. 157). La volonté d'organiser et d'équilibrer de la sorte cet espace peut se lire au travers de l'alignement des façades des bâtiments central et méridional qui délimite clairement ces deux zones.

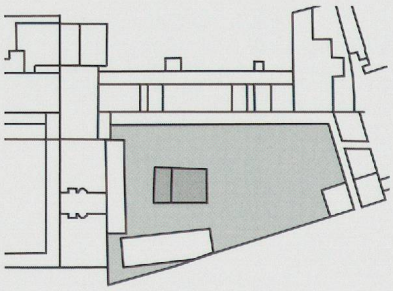

L'esplanade orientale L88

Avec un dénivelé proche du mètre, le pendage du terrain dans le secteur oriental est beaucoup plus faible que dans la zone ouest, le rendant plus propice pour y aménager une esplanade (fig. 157: L88), sans compter le dégagement que celle-ci

50 Il faut cependant signaler qu'aucun sondage n'a touché la moitié est de cette cour et l'on ne peut exclure la présence d'autres édicules ou bâtiments, tel le monument honorifique auquel devait appartenir le relief de La Louve.

offrait à la vue du visiteur pénétrant dans l'enceinte du palais. La tranchée ouverte à sa frange est signale l'existence d'un sol de cour à l'agencement relativement sobre, constitué d'un lit de galets et de graviers, sans trace apparente d'un quelconque dallage (fig. 46: c10d).

L'«édicule à la Louve»

C'est dans cette portion de la cour, plus précisément en bordure du portique de l'aile longitudinale K (fig. 157: L103), et à quelque 6 m de son retour vers le sud-est, qu'a été découvert, en 1862, le relief de la Louve (fig. 21). Celui-ci gisait, au côté de deux colonnes en calcaire[51], sur un alignement de dalles de grès, identiques à celles du caniveau du portique auquel elles se juxtaposaient (fig. 22: St 74). En 1996, la tranchée ouverte à l'emplacement présumé de ce dallage a mis en évidence un lit de pierres calcaires liées au mortier de chaux d'une quinzaine de centimètres d'épaisseur. Aménagé dans le sol de la cour, ce massif dont la surface est estimée à 6 m^2, venait buter contre l'épais radier du caniveau du portique (fig. 46: St 74); il devait sans doute servir d'assise aux dalles relevées au XIXe siècle, certainement récupérées dans la foulée.

Sa situation, accolée au portique, ainsi que l'aspect relativement sommaire de ce soubassement, qui inclut de surcroît des éléments de caniveau en remploi, empêchent de considérer ce massif comme la base du monument honorifique auquel devait appartenir le relief de la Louve et qu'il faut vraisemblablement chercher ailleurs dans cette cour.

Un second massif dallé

Un dispositif analogue, tant par son agencement que par sa situation, a été mis au jour en 1971, une trentaine de mètres à l'ouest du dallage sur lequel avait été découvert le relief de La Louve (fig. 158: St 75). Aménagé à égale distance des deux extrémités du portique de l'aile longitudinale K, ce massif dallé était constitué de trois éléments en grès, d'une longueur totale de 4,10 m pour une largeur de 1,20 m (fig. 163-164)[52].

La destination de ces deux dallages, sur lesquels ont été découverts les vestiges de colonnades en grès et en calcaire, est incertaine; peut-être s'agit-il de supports pour des aménagements à caractère ornemental. On notera que, dans les deux cas, les rigoles de certains éléments de caniveau constituant ces dallages ont été placés – à dessein ? – perpendiculairement au caniveau contigu (fig. 163). Cela pourrait éventuellement faire pencher en faveur de margelles de fontaines ou de bassins installés plus au sud dans la cour, lors d'une phase de réaménagement de celle-ci.

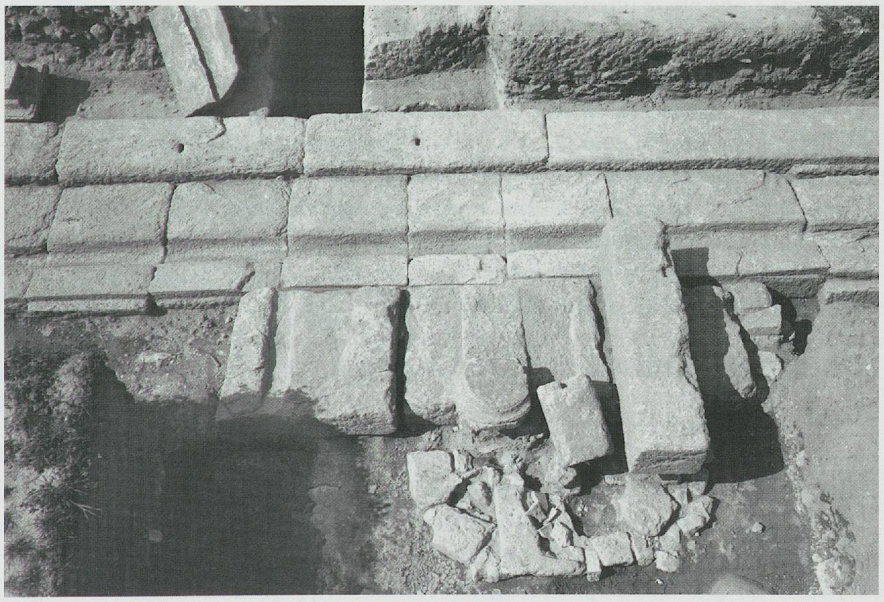

Fig. 163
Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Cour trapézoïdale O. Vue du massif dallé St 75 (fouilles de 1971).*

51 *Cf.* Secretan 1888, p.17-18.

52 *Cf.* Bögli/Meylan 1980, p. 38. D'après les observations des fouilleurs de 1971, le dallage mis au jour est probablement incomplet.

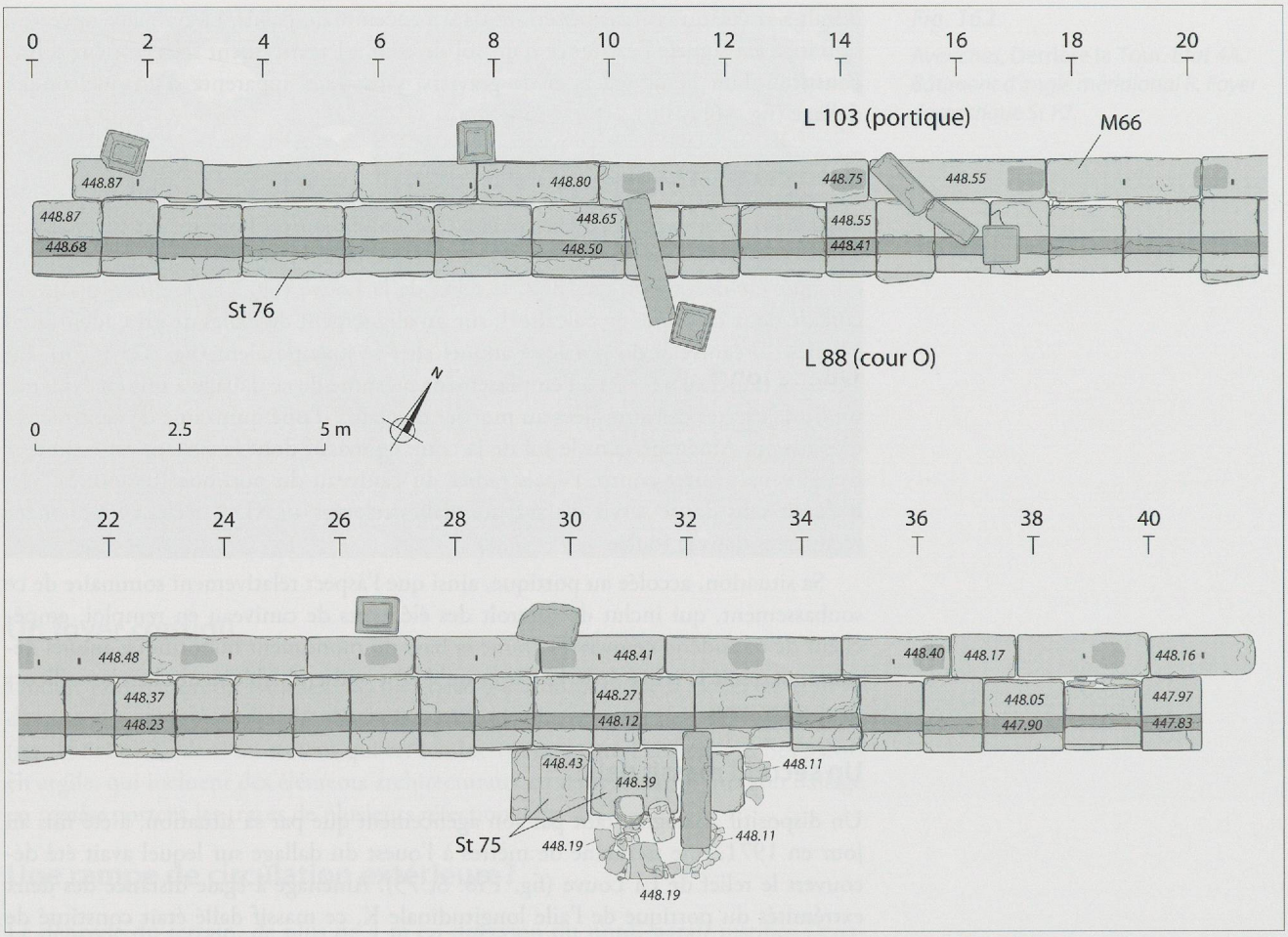

Fig. 164

Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Cour trapézoïdale O. Plan détaillé du stylobate du portique nord (L 103; M66), de son caniveau (St 76) et du massif dallé St 75 (fouilles de 1971).*

Un sol de cour partiellement aménagé?

Un sondage ponctuel réalisé en 1971, en bordure de la partie médiane du portique de l'aile longitudinale, a mis au jour un radier de boulets et de galets surmonté d'une chape de mortier de chaux, puis d'une couche de béton de tuileau[53]. Ainsi aménagé, ce sol présente une épaisseur maximale de 0,30 m et s'étend dans la cour sur une bande d'au moins 3,50 m de large depuis le portique. La corrélation entre ce sol et le massif de dalles de grès voisin St 75 n'est pas clairement établie. Du point de vue altimétrique, ces dalles ont pu logiquement prendre place au sommet du sol, mais sans connexion directe avec ce dernier[54], ce qui amène à penser qu'elles devaient appartenir à une phase ultérieure.

Suivant cette hypothèse, il est permis de considérer le lit de tuileau, épais de 6 à 8 cm, recharge ou non d'un premier sol, comme le support d'un dallage de calcaire ou de marbre sans doute démantelé. Sans en déduire qu'un tel revêtement recouvrait la superficie totale de la cour, il est néanmoins probable qu'il ait équipé le sol d'une placette axiale ou d'une allée longeant le portique. Situé une vingtaine de centimètres plus bas que le caniveau de ce dernier, ce sol a en outre pu constituer le fond d'un bassin ou d'une fontaine ornementale aménagé en avant de la galerie de l'aile longitudinale. Hormis l'épaisseur de la chape de tuileau en question, les indices qui pourraient confirmer l'existence d'un dispositif hydraulique font malheureusement défaut.

Le bâtiment central S de la zone ouest

Les limites de la terrasse supérieure ont certainement été déterminantes pour l'implantation, sur un palier intermédiaire (alt. 450,30 m), d'un bâtiment occupant le milieu de la portion occidentale de la nouvelle cour (fig. 157: S). Il est venu se superposer aux constructions éparses du complexe bâti a5 de l'état 2 (fig. 42). Son plan quadrangulaire (>17 x 12 m) n'est que partiellement connu, révélant d'épaisses fondations maçonnées, larges de 1 m, qui témoignent du caractère imposant de l'édifice.

53 Document MRA 1971/012.

54 Ce constat est établi à partir des documents photographiques de 1971.

Son importance transparaît également dans sa grande salle principale de plan carré, de 108 m², qui était pourvue d'un sol de *terrazzo*[55] (fig. 157: L89). D'emprise restreinte, les investigations réalisées à l'intérieur de cette pièce permettent toutefois de conclure qu'elle était dépourvue de subdivisions et de tapis de mosaïque central. En revanche, plusieurs éléments de marbres de couleur importés issus de la couche de démolition du bâtiment attestent un décor pariétal luxueux[56].

Cette intervention ponctuelle a également démontré que l'édifice se développait à l'ouest, où l'amorce d'une seconde pièce au sol de même facture, mais situé légèrement plus haut (alt. 450,50 m), a pu être suivie sur une longueur de 3,50 m, en direction de l'annexe J dont elle semble toutefois être indépendante (L90)[57].

Quelle fonction pour ce bâtiment?

Les lacunes de son plan et la méconnaissance de sa partition interne ne permettent pas pour l'instant d'identifier la fonction dévolue à cet édifice: du point de vue formel, il peut être rapproché des bâtiments «isolés» à grande salle unique et locaux annexes des *insulae* 7 et 2[58] qui posent également un problème d'interprétation[59]. Dans le cas présent, malgré la proximité d'une annexe réservée à un habitat secondaire, nous privilégions l'hypothèse d'une autre destination. Sa position prédominante au sein de l'organisation générale des nouvelles constructions, son aspect monumental ainsi que les témoignages d'un décor de qualité le placent au contraire parmi la série de bâtiments susceptibles d'avoir revêtu une fonction représentative ou, pourquoi pas, cultuelle[60].

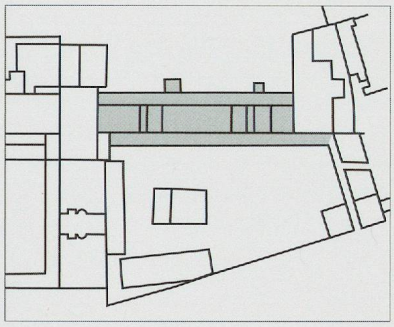

L'aile de liaison longitudinale K

Ce bâtiment allongé était auparavant interprété comme le corps principal d'une *villa*[61]. Les résultats acquis au cours des récentes investigations autorisent désormais à le considérer comme une adjonction au complexe résidentiel occidental, reliant cet élément à l'aile thermale LM, et constituant en quelque sort le trait d'union entre anciennes et nouvelles constructions (fig. 138 et 157: K). En dépit des fouilles ponctuelles dont elle a fait l'objet à de nombreuses reprises – en 1861-1863, 1910-1912, 1971, 1982 et enfin 1996 –, les données relatives à cette aile sont encore bien lacunaires et de nombreuses zones d'ombre persistent, notamment en ce qui concerne sa partition interne. En l'état actuel des connaissances, son corps peut être subdivisé en trois parties: l'unité de logement, où semblent alterner pièces en enfilade et couloirs (fig. 157: L91-102), est flanquée au nord d'une galerie fermée (L104a-e), tandis qu'un portique méridional s'ouvrant sur la cour O la borde sur toute sa longueur (L103). L'alignement de cette aile sur le corps principal A du noyau résidentiel primitif semble avoir été la solution architecturale retenue en vue d'homogénéiser anciens et nouveaux bâtiments au sein de l'ensemble palatial et de prolonger l'imposante façade nord du complexe.

Une articulation floue

D'une longueur totale de 62,50 m pour une largeur de 18 m, galeries incluses, l'aile est venue se superposer au complexe des verriers du début de l'occupation du site. Elle est délimitée à l'est par un couloir desservant le corps thermal et ses services. Le raccord avec l'édifice primitif et son espace de transition ou de distribution présumé H reste flou. Nous savons seulement que l'on y accédait depuis le portique méridional L103 en gravissant l'escalier d'accès oriental St 46 qui a été modifié au cours de cette phase.

L'escalier du portique méridional

L'escalier d'accès oriental primitif de la résidence a été préservé moyennant un élargissement consécutif à la création du portique sud de l'aile longitudinale K (fig. 121). Porté à une largeur de 8 m, il permettait ainsi d'accéder à couvert à l'édifice principal (fig. 158: St 46'). À son rapport adressé à la Commission des Musées, en date du

55 Le radier de ce sol incluait quelques éléments de colonnade en remploi. Inv. 95/9928-1 à -3. *Cf.* vol. 2, p. 26 et 36-37, fig. 15-16, nos 61-63.

56 Ensemble 95/9922. *Cf.* vol. 2, p. 58.

57 Les résultats des fouilles de cette annexe en 1971 ne font mention d'aucun vestige susceptible d'appartenir à l'édifice en question.

58 *Cf.* Meystre/Morel 1998.

59 Ces bâtiments de type «maison forte» remontent également au début de la période sévérienne. Le contexte dans lequel s'inscrit celui de l'*insula* 2 est encore mal connu. L'édifice de l'*insula* 7, susceptible de faire partie d'un complexe architectural étroitement lié à l'ensemble palatial, possède quant à lui une salle aux dimensions analogues à celles de notre bâtiment, mais qui était mosaïquée et hypocaustée. Celle-ci peut tout aussi bien avoir servi de salle de réception d'un édifice à caractère public, commercial ou administratif, que de pièce principale à l'intérieur d'un secteur résidentiel.

60 *Cf.* vol. 2, p. 152, Abb. 145. À ce titre, on peut signaler la découverte aux alentours de plusieurs éléments statuaires en bronze doré plus grands que nature, parmi lesquels figure le fragment attribué à une statue équestre d'empereur (inv. 90/8122-1).

61 *Cf.* Bögli/Meylan, 1980, p. 14.

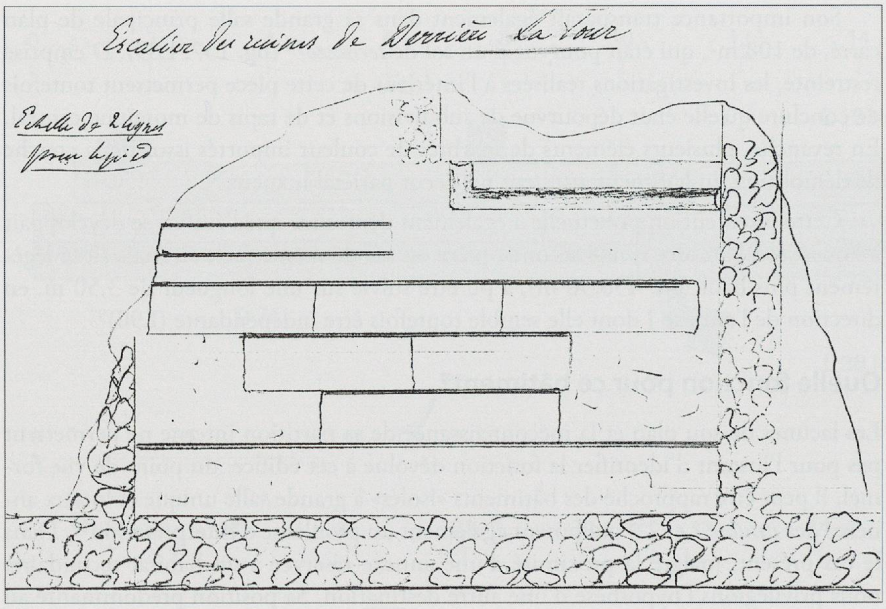

Fig. 165
Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Aile longitudinale nord K. Escalier St 46', figuré sur un croquis de la correspondance de Piccard de Dompierre.*

20 janvier 1862[62], F. Troyon joint le croquis de cet escalier établi par Piccard de Dompierre (fig. 165); il précise également que les deux marches inférieures sous le portique étaient plus étroites de moitié que les quatre autres, à la foulée d'une cinquantaine de centimètres (fig. 20).

Ainsi aménagé, cet escalier en dalles de grès était également accessible depuis la cour O après franchissement du tronçon perpendiculaire du caniveau du portique qui récoltait ici les eaux de toiture d'un couvert (fig. 158: St 76). C'était probablement là le passage emprunté lorsque l'on descendait les paliers de la rampe extérieure supposée L87 longeant l'annexe J et que l'on voulait pénétrer dans l'enceinte du complexe résidentiel occidental (*cf.* fig. 247 et 256).

Le portique méridional L103

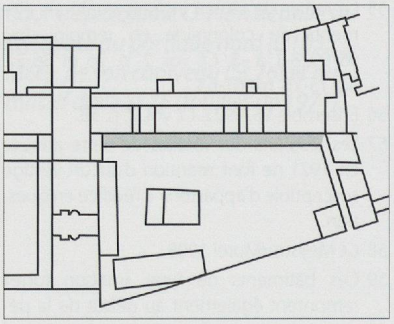

Cette galerie constituait l'organe de liaison principal entre le complexe résidentiel primitif et le nouveau groupe de bâtiments jouxtant les constructions de l'*insula* 7 (fig. 138 et 157: L103); avant de marquer un coude en direction du sud-est pour se prolonger jusqu'en bordure de la voie décumane Z, elle assurait la distribution des pièces de l'aile longitudinale K et celle du corps thermal LM. Ce tronçon est aussi le mieux connu: son stylobate et le caniveau le bordant, tous deux en grès, ont été en effet anciennement dégagés presque dans leur intégralité (fig. 164). D'une largeur utile de 3,30 m, cette branche se développait sur une longueur de 72 m, avant sa bifurcation à l'angle nord-est de la cour O.

Les travaux de terrassement liés à la phase d'extension palatiale n'ayant pas prévu une égalisation parfaite des niveaux de circulation entre le corps principal et la nouvelle aile longitudinale, celle-ci est demeurée sur un palier inférieur variant de 1,20 m à 2,10 m (alt. 448,87 m à 448,00 m), suivant un pendage régulier d'ouest en est. Cette dénivellation se lit dans les blocs du stylobate du portique (fig. 164: M66) caractérisé par deux décrochements successifs dans cette direction (fig. 30). Fait notoire, le palier intermédiaire ainsi délimité du portique coïncide avec la partie centrale de l'aile (fig. 157). De plus, les empreintes laissées par les bases sur le stylobate signalent une rupture de rythme de la colonnade, précisément à la hauteur de ce même palier où l'entrecolonnement de 3,50 m observé pour le segment ouest a été ici ramené à 3 m, après le premier décrochement du stylobate[63].

Vestiges de la colonnade

En 1971, plusieurs vestiges architecturaux sont apparus lors du redégagement de la portion occidentale du stylobate et de son caniveau[64] (fig. 166). Parmi ceux-ci figurent plusieurs chapiteaux et piliers monolithes en grès de section quadrangulaire

62 *Cf.* ACV, K XIII 58 (Troyon, 1862).
63 *Cf.* vol. 2, p. 19, fig. 7.
64 *Cf.* vol. 2, p. 16-19, 22-23 et 30-31, fig. 9-10, nos 7-12 et 20-22.

Fig. 166
Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Aile longitudinale nord K. Blocs d'architecture du portique méridional L103 (fouilles de 1971).*

(45/48 x 36/39,5 cm) mesurant entre 2,04 et 2,26 m de haut[65]. Ont également été mis au jour, sur le massif St 75 devançant le caniveau, une base et un fût appartenant à une colonnade en calcaire hauterivien (fig. 167)[66]. S'intégrant difficilement à la composition de ce portique, ces éléments sont plus probablement des pièces rapportées d'un autre bâtiment, soit lors de l'une des phases de récupération post-romaines, soit à des fins de réutilisation pour une ornementation architecturale qui a pu prendre place sur le dallage, à l'emplacement où elles ont été trouvées. Les éléments architecturaux découverts autorisent cependant la restitution d'une colonnade de grès, dont la hauteur atteignait 2,31 à 2,54 m sous entablement (fig. 168).

Un portique à deux étages?

Quelques indices militent en faveur de la restitution d'un second étage portiqué au-dessus de la colonnade de grès (*cf.* fig. 245, 247 et 253):

- Ce sont tout d'abord les imposantes dimensions du mur de stylobate dont les fondations, larges de 0,65 m pour une hauteur d'environ 0,80 m, sont chaperonnées par des dalles de grès massives de 2,70 x 0,65 x 0,30 m pour les plus grandes. La présence de trous de louve sur la plupart de ces dalles atteste par ailleurs le recours à des appareils de levage; on peut dès lors envisager que ceux-ci aient également servi à l'édification d'un étage supérieur.

Fig. 167
Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Cour trapézoïdale O. Blocs d'architecture en calcaire et en grès sur le massif dallé St 75 (fouilles de 1971).*

65 Cette différence de hauteur, qui découle de la variation altimétrique entre les différents tronçons du stylobate, a impliqué la mise en œuvre de supports de différentes hauteurs.

66 *Cf.* vol. 2, p. 23 et 33, fig. 12, nos 18-19.

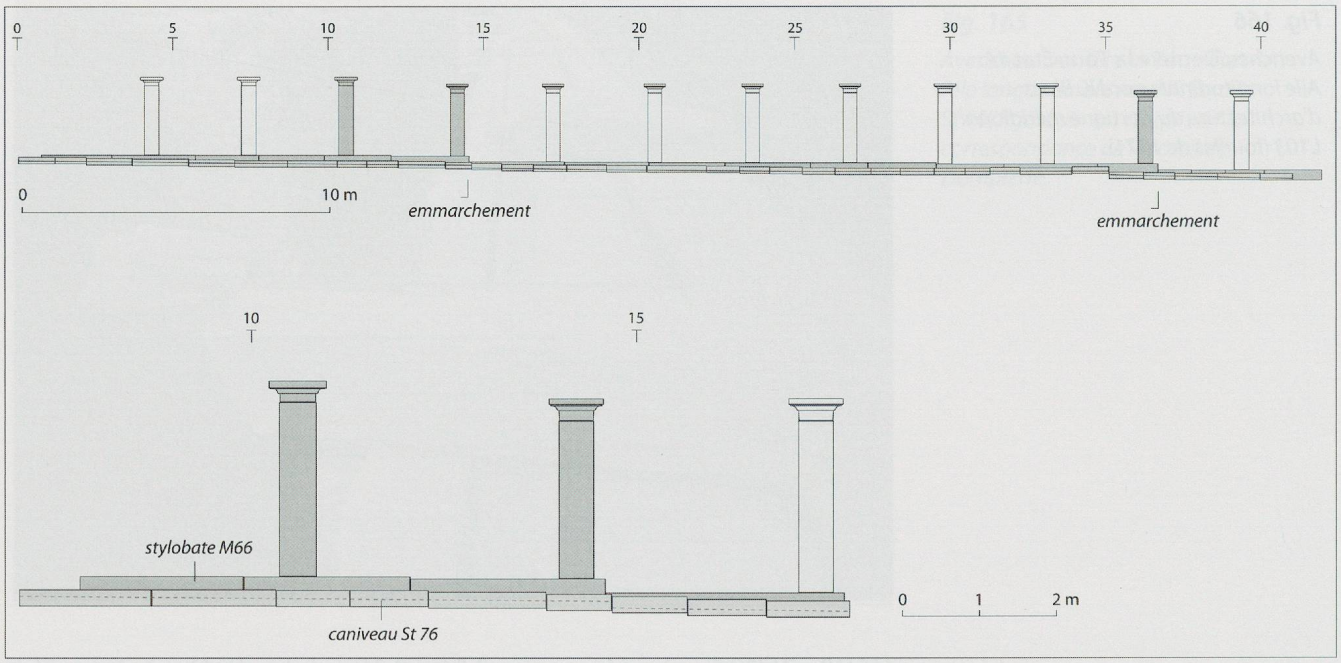

Fig. 168

Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Tentative de restitution de la colonnade de grès du portique méridional L103. Cette restitution avec des piliers dépourvus de base pourrait bien correspondre à un réaménagement tardif du portique.*

- Ensuite, la hauteur des piliers, inférieure à 3 m, est clairement sous-dimensionnée en regard de l'appareil du stylobate et des proportions restituées pour le corps de bâtiment K et l'édifice résidentiel principal.
- Enfin, les dalles de caniveau qui, larges de 1,20 m en moyenne, possèdent une rigole nettement excentrée. Celle-ci indique un large débordement de toiture, de 0,80 m environ, qui apparaît disproportionné et peu esthétique si l'on admet un portique sans étage et de surcroît relativement bas.

Mais dans ce cas, comme dans bien d'autres pour la restitution de cet édifice, les éléments susceptibles d'appartenir aux étages supérieurs sont apparemment absents du *corpus* lapidaire.

Si l'on considère la restitution proposée par Ph. Bridel sur la base du relevé des fondations dégagées en 1971 et des éléments en grès conservés dans le lapidaire du Musée romain (fig. 168), se dégage l'impression que ce portique bas et massif pourrait bien correspondre à un réaménagement postérieur, à l'image des énigmatiques massifs de fondation St 74 et St 75 qui le jouxtent. Aucun autre indice n'est malheureusement disponible qui puisse étayer une proposition de restitution de l'éventuel portique originel. Aussi vraisemblable soit-elle, la reconstitution d'un portique à deux étages (*cf.* fig. 245, 247 et 248), également proposée pour la galerie de façade nord L104, est-elle purement conjecturale.

Les traces furtives de l'agencement sous le portique

Hormis le dégagement du mur de stylobate, les investigations réalisées à l'intérieur même du portique sont des plus restreintes, se résumant à trois sondages ponctuels, l'un en 1971, les deux autres en 1996. Ces derniers ont révélé, sur toute la largeur de la galerie, une mince chape de béton de tuileau lissée, de 3-4 cm d'épaisseur, comportant localement à sa base un horizon de mortier de chaux. Installée sans radier au sommet d'un remblai d'égalisation compacté (fig. 46: c9b), cette chape se termine en quart-de-rond sur le bas de paroi du mur de fond du portique M85 et a pu servir à la mise en place d'un sol en dalles de grès ou de calcaire (fig. 46: c10c). L'exiguïté du champ d'investigation n'a malheureusement pas permis de déceler les éventuels négatifs de ces dalles que l'on suppose être de grandes dimensions[67]. Si l'on admet l'existence d'un dallage, celui-ci a apparemment été récupéré avant la démolition de la toiture du portique, comme l'atteste l'épaisse couche de débris de *tegulae* et d'*imbrices* qui jonchait la chape de tuileau (fig. 46: c11).

Le revêtement pariétal du mur de fond du portique n'est connu que par un fragment de fresque[68] encore en place en bas de paroi à l'extrémité orientale de la galerie.

67 *Cf.* vol. 2, p. 58.

68 Ensemble 96/10213.

La branche de portique sud-est

La cour trapézoïdale O était délimitée à l'est par le retour oblique du portique méridional de l'aile K en direction du sud-est (fig. 157: L105). Seule son amorce nord est connue par son report sur le plan d'ensemble schématique des fouilles de 1862-1863, qui mentionne un tronçon de portique de même orientation que la trame urbaine, et qui, semble-t-il, a été dégagé sur une quinzaine de mètres (fig. 22). L'agencement de son stylobate et du caniveau adjacent est apparemment identique à celui de la branche principale. En outre, la documentation établie par Rosset fait état d'un stylobate dont les dalles présentent également deux décrochements, ici rapprochés d'environ 3,30 m, suivant la déclivité du terrain (fig. 22: coupe A-B).

Il est aussi fait mention d'un sac d'écoulement placé à l'angle du portique et vers lequel convergent les rigoles des caniveaux des deux branches (fig. 158: St 77). Le plan des fouilles de 1910-1912 (fig. 23) indique, quant à lui, que les eaux de toiture des portiques ainsi récoltées étaient acheminées en bas de pente par le biais d'un collecteur partant de cette chambre et traversant la cour de service de l'aile thermale LM (fig. 176: St 78).

Une autre information fournie par le plan des fouilles de 1862-1863 concerne le mur de fond de cette branche de portique dont le segment dégagé fait apparaître une largeur de galerie de 2 m, nettement plus étroite que celle du portique méridional L103. Après un tracé rectiligne d'une dizaine de mètres, le mur de fond, s'interrompt alors que le stylobate se poursuit au-delà, en direction du sud, sans doute jusqu'au corps situé à l'angle de la cour (fig. 157: P). Les données anciennes sont exemptes de toute information supplémentaire au sujet de ce dispositif[69]; sans doute en raison des limites du champ d'exploration imposées ou fixées par les fouilleurs, elles fournissent une image manifestement tronquée de cet agencement particulier. Il est néanmoins probable que l'interruption du mur de fond corresponde à un couloir ou passage en provenance des unités de l'*insula* 7 et débouchant au fond de ce portique (fig. 157: Y).

Il s'agit-là de l'un des secteurs clés du site de *Derrière la Tour*, dont la reprise de l'exploration permettrait assurément de préciser le lien entre le palais et le complexe architectural du quartier adjacent.

Le corps de bâtiment K

Partition interne

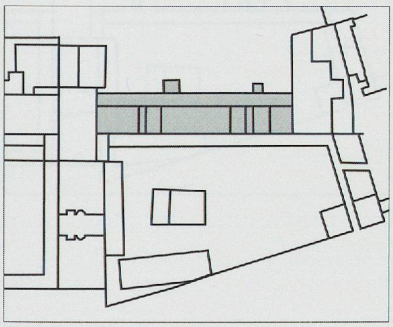

Le corps de l'aile longitudinale K possédait une largeur hors tout de 9,80 m. Ce sont majoritairement les données anciennes qui, quoique ponctuelles, permettent d'en esquisser l'ordonnancement.

L'extrémité ouest du bâtiment n'a apparemment pas été explorée et ne sont partiellement connus que ses murs de fermeture sud, est et nord (fig. 157: L91). Ce secteur était apparemment délimité par un couloir (L92) qui devait assurer la circulation entre la galerie de façade nord L104 et le portique méridional L103. Muni d'un seuil ménagé dans le mur de fond de ce dernier et vraisemblablement encadré par des piles ou des pilastres, ce corridor était richement orné d'un sol en *opus sectile* ou plus probablement *segmentatum*[70], à en croire le commentaire du plan de Piccard de Dompierre (fig. 20). Ce même plan signale également deux pièces contiguës à l'est du couloir (L93-L94), dont une *«cuisine»* (L93). Interprétée comme telle en raison de la présence d'un foyer d'angle (St 122), celle-ci était accessible en franchissant une porte disposée immédiatement après l'entrée sud du couloir L91 (fig. 157). Cette pièce ou cuisine communiquait avec la salle plus spacieuse L94, au sujet de laquelle les indications se limitent aux mentions d'une *«voûte»*, sans doute celle d'une baie, dans son mur de séparation avec la pièce L93 et d'un seuil placé au milieu de sa paroi est, donnant sur un local à l'emprise non définie (fig. 20 et 157). Curieusement, le plan de Rosset, qui reprend le document de Piccard de Dompierre, omet ce seuil, mais en fait figurer un nouveau sur la paroi orientale de la pièce L93 (fig. 22). Il est malheureusement impossible de savoir s'il s'agit d'une correction d'interprétation ou d'une erreur lors du report des données du premier plan.

69 C. Bursian se contente de reprendre la description du plan de Rosset: Bursian 1867, p. 22.

70 *Cf.* vol. 2, p. 57.

En ce qui concerne la partie centrale, les deux plans anciens concordent et ne mentionnent, en tout et pour tout, qu'un seul local isolé se trouvant accolé à la fermeture nord de l'aile (fig. 157: L95): les murs n'y sont pas reportés et ne figure que l'empreinte d'un seuil ou d'une banquette en bordure ouest de la représentation schématique du sol. Le rendu graphique évoque un dallage en carreaux de terre cuite, voire en calcaire ou en marbre, peut-être du même type que celui du couloir L92 (fig. 22: L95). Le contexte dans lequel s'inscrit cette découverte n'est pas précisé et nous ignorons par conséquent s'il s'agit du sol d'une pièce à part entière ou d'un dispositif particulier d'une salle plus vaste.

Tel qu'il est relevé, le local L95 n'occupait cependant pas une position axiale au sein de l'espace central qui, avec une longueur de 22 m, apparaît disproportionné par rapport à l'ensemble (fig. 157: L96). Cet espace devait très probablement comporter une ou plusieurs subdivisions qui n'ont pas été observées ou documentées. Sa limite orientale semble néanmoins fixée par un agencement analogue à celui du secteur occidental: la salle adjacente L97, si elle ne possède apparemment pas de cloisonnement interne, devait cependant être de même largeur que les pièces opposées L93-L94. Elle était de surcroît flanquée d'un couloir constituant le pendant du corridor L92 (L98).

Le couloir L98 a été partiellement redégagé en 1912, à l'occasion de l'exploration des pièces de l'extrémité orientale de l'aile (fig. 23 et 157: L99-102). Très sommaire, la documentation relative à ces pièces nous apprend seulement qu'elles possédaient un sol «*bétonné*», probablement un *terrazzo*, et que l'une d'entre elles était dotée d'un foyer (L100; St 131). Il est également fait mention d'un dallage de terre cuite occupant l'angle nord-est de l'aile (L102)[71]. Ce carrelage devait équiper l'une de ses subdivisions, peut-être une cuisine. La tranchée de 1996, qui a recoupé les locaux L101 et L102, a confirmé le démantèlement complet de leurs sols, mettant uniquement en évidence les fondations, larges de 0,50 m, de leur mur de séparation. La pièce adjacente, qui jouxtait également le couloir L98, n'a été que partiellement dégagée; il semble cependant qu'elle se soit étendue sur toute la largeur du bâtiment, sans division apparente (fig. 23 et 157: L99).

Pièce (L)	Dimensions (en m)	Surface (en m²)	Altitude des sols (en m)
91	13,10? x 8,40	110,04?	env. 448,85?
92	8,40 x 1,80	15,12	env. 448,75?
93	4,50 x 2,60	11,70	env. 448,75?
94	5,20 x 4,50	23,40	env. 448,75?
95	3,90 x 3,90	15,21	env. 448,60?
96	22? x 8,40	184,80?	env. 448,60?
97	8,40 x 4,50	37,80	env. 448,40?
98	8,40 x 1,80	15,12	env. 448,15?
99	8,40 x 4,90	41,16	env. 448,00?
100	6,90 x 4,80	33,12	env. 448,00
101	3 x 2	6	env. 448,00
102	4,60 x 3	13,8	env. 448,00
103 (portique sud)	72 x 3,30	237,60	env. 448,87 / 447,80
104a (galerie nord)	17,40 x 3,30	57,42	?
104b	9,70 x 3,30	32,01	> 447,80
104c	6 x 3,30	19,08	> 447,80
104d	15 x 3,30	49,50	> 448,02
104e	12 x 3,30	39,60	> 447,80

Fig. 169

Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Tableau des dimensions, superficies et altimétries des locaux de l'aile longitudinale K.*

Un agencement symétrique?

En l'état des connaissances, seule la disposition des deux couloirs L92 et L98, ainsi que les largeurs identiques de leurs pièces adjacentes respectives permettent d'envisager une répartition symétrique des locaux. On retiendra également que la rupture de rythme constatée dans la colonnade du palier intermédiaire du portique méridional L103 coïncide avec l'espace central du corps de l'aile, venant renforcer la notion d'une ordonnance interne axiale et symétrique.

71 *Cf.* W. Cart, Rapport 1911-12, p. 4, MS. Kunstdenkmäler, Zürich.

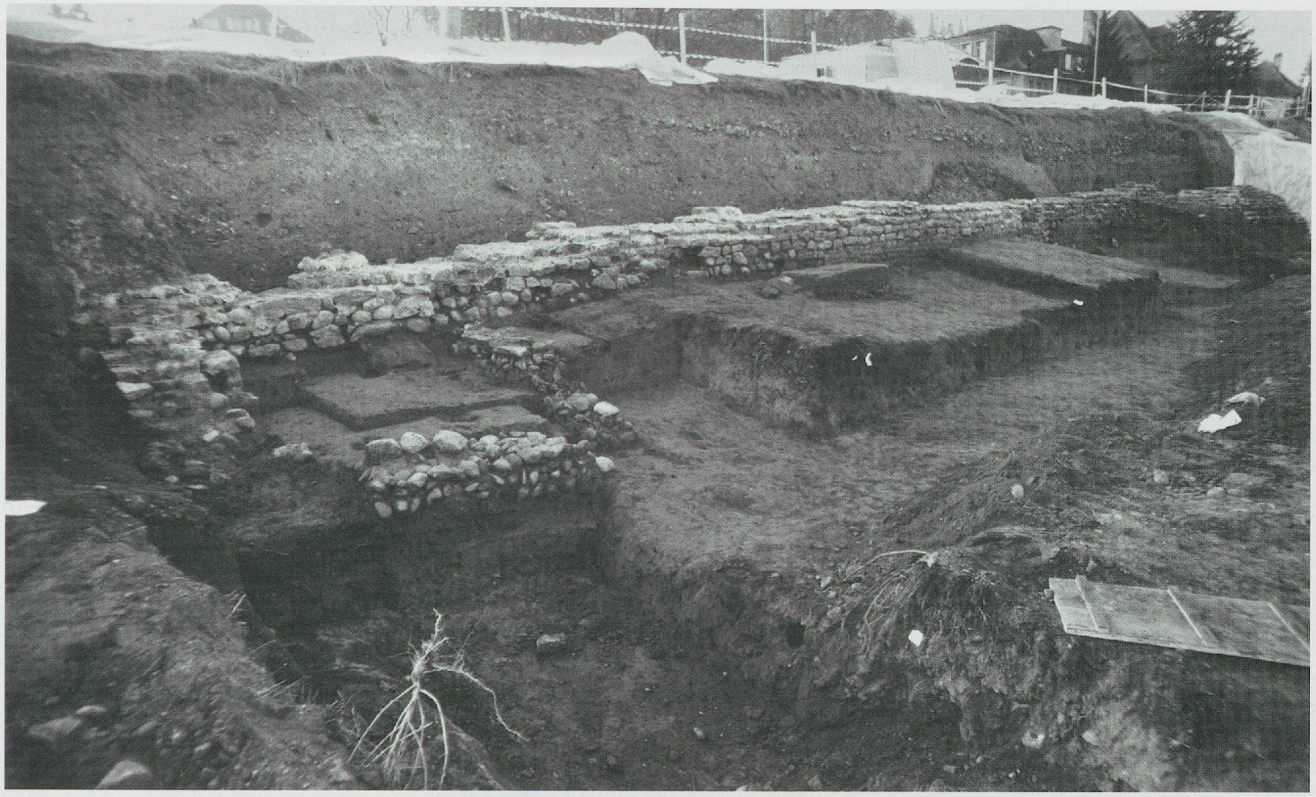

Fig. 170
Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Aile longitudinale K. Vue générale du mur de la galerie de façade M78.*

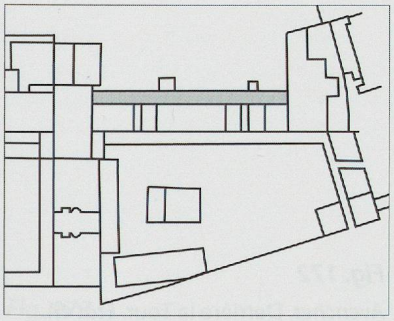

Face aux nombreuses questions en suspens, notamment en ce qui concerne la partie centrale, nous ne pouvons malheureusement guère aller plus loin dans la restitution de l'agencement de cette aile, qui ne semble pas avoir été équipée de système de chauffage par hypocauste, du moins dans les secteurs fouillés.

La galerie de façade nord L104

S'étirant sur toute la longueur de l'aile avec une largeur utile de 3,30 m, cette galerie devait être accessible entre autres par les couloirs transversaux L92 et L98. Les tronçons de murs de refend mis en évidence signalent un espace intérieur ponctué d'au moins quatre cloisons délimitant cinq compartiments d'inégales grandeurs, qui communiquait sans doute avec certaines des pièces de l'aile (fig. 157: L104a-e). Les observations ponctuelles de 1982 et 1990 attestent en différents endroits de la galerie un sol en béton de tuileau d'une vingtaine de centimètres d'épaisseur (fig. 178: c10a). Les éléments de placage en calcaire dont il est fait mention dans la couche de démolition jonchant ce sol doivent appartenir à son revêtement[72].

Suivies sur plus d'une quarantaine de mètres en 1989, les fondations du mur de façade comportent plusieurs vestiges architecturaux en remploi (fig. 170). Leur épaisseur, de près de 1 m, est justifiée par le fait que ce mur faisait office de soutènement des remblais de nivellement et qu'il supportait en même temps la colonnade d'une galerie, sans doute à deux étages (*cf.* fig. 244, 246 et 253).

Exposée au nord-ouest, cette galerie devait être entièrement ou partiellement fermée, éclairée par des vitrages auxquels ont pu appartenir les fragments de verre à vitre récoltés dans les niveaux de démolition de la cour inférieure[73]. Celle-ci était accessible par des escaliers rythmant la façade nord de l'aile.

L'escalier principal nord-ouest

L'un des éléments principaux de la composition de la façade est l'imposant escalier dont les fondations, mises au jour en 1989, prenaient pied dans la cour inférieure (fig. 158: St 79). Son socle maçonné n'est que partiellement conservé, sur une épaisseur de plus de 1,50 m. Les vestiges subsistants permettent de restituer un escalier d'une dizaine de marches (*cf.* fig. 246), larges de 2,65 m et encadrées par deux massifs

72 *Cf.* V. Fischbacher, F. Bonnet, *Route du Pavé, Avenches 1982, Rapport du sauvetage archéologique effectué entre le 26 mai et le 10 juin 1982*, p. 5-6, pièce 15. Rapport dactylographié déposé au MRA.

73 *Cf.* notamment l'ensemble 89/8072. Sur la cinquantaine de fragments de verre à vitre récoltés, l'essentiel semble cependant provenir de la démolition de l'aile thermale. Quant aux quelques débris de vitre présents dans les remblais mis en place pour l'édification de l'aile longitudinale, ils doivent être mis en relation avec le démantèlement de l'avant-corps de l'édifice primitif et de son annexe. *Cf.* vol. 2, p. 263-265.

Fig. 171
Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Aile longitudinale K. Massif d'escalier St 79.*

larges de 1,25 m. Le parement extérieur de ceux-ci possédait un revêtement de tuileau avec une finition lissée rouge, à l'image des enduits d'étanchéité utilisés pour les aménagements extérieurs (fig. 171).

Ce qui peut surprendre ici, c'est la position légèrement excentrée de cet escalier monumental par rapport à l'axe présumé qui semble avoir *a priori* régi l'ordonnance symétrique de l'aile. Cette distorsion trouve peut-être son explication dans la présence d'une salle axiale qui comporterait une *loggia* correspondant au compartiment L104c de la galerie et qui aurait nécessité un déplacement vers l'ouest de l'accès à la cour inférieure (fig. 157).

Les dispositifs en façade nord-est

L'interprétation des deux autres locaux en saillie sur la façade de l'aile est nettement moins aisée:

- Le premier est un édicule quadrangulaire déjà reconnu en 1912 et qui avait alors été identifié comme la loge d'un portier[74] (fig. 23: S), puis comme une salle de repos[75] (fig. 157: L106). Réexhumées en 1989, ses fondations d'inégale épaisseur délimitent un local carré de 2,10 m de côté venu s'accoler au soubassement de la façade (fig. 172). Leur état de conservation ne permet pas d'aller au-delà de l'hypothèse d'une petite annexe de service, voire d'un escalier secondaire (*cf.* fig. 246).

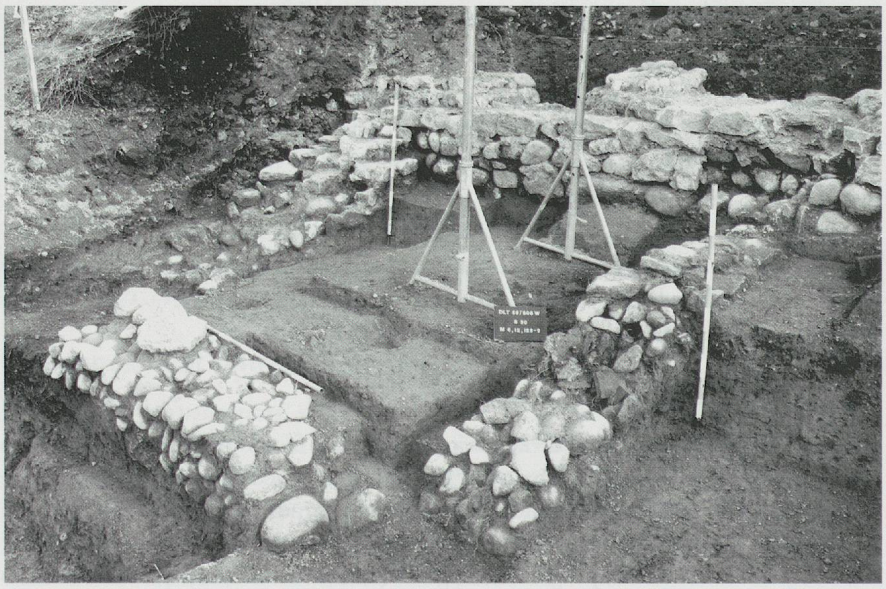

Fig. 172
Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Aile longitudinale K. Vestiges de l'édicule L106.*

74 *Cf.* Ms. Cart 1912, p. 4.
75 *Cf.* Bögli/Meylan 1980, p. 24.

- Le second local se situe dans l'angle que forment l'aile longitudinale K et le corps thermal LM; il n'y est attesté que par les restes des fondations d'un mur parallèle à la façade de ce dernier, à une distance de 1,60 m (fig. 157: L107). Son extension nord n'est pas connue, mais il est probable, vu son emplacement, qu'il corresponde à une volée d'escalier extérieur permettant d'accéder au *balneum* et/ou à la galerie de façade de l'aile longitudinale.

Les aménagements de la cour-jardin nord T

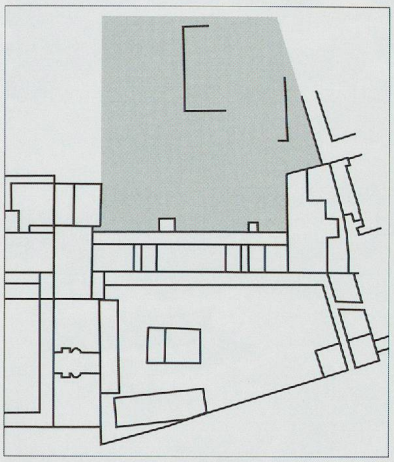

Les fouilles de 1989-1990 dans l'emprise de la cour inférieure L108 ont révélé un sous-sol extrêmement bouleversé par les fouilles anciennes et autres travaux aratoires et d'assainissement (fig. 157: L108). Ces remaniements parfois profonds n'ont qu'en partie épargné les remblais de nivellement et les niveaux de chantiers contemporains de cette phase. Hormis les soubassements de l'annexe et des dispositifs d'accès à l'aile longitudinale, ne subsistaient que de rares et disparates traces des aménagements de cette cour-jardin présumée qui s'étageait sur plusieurs paliers.

Les témoignages du chantier de construction

Les vestiges les mieux conservés appartiennent à la phase de construction de l'aile longitudinale et du corps thermal. Celle-ci n'a débuté qu'après le nivellement du terrain en trois paliers successifs. L'intermédiaire s'est provisoirement transformé en un vaste chantier attesté par les restes des aires de gâchage de mortier de chaux et de préparation de tuileau, ainsi que par une importante couche de déchets de taille de pierres calcaires incluant plusieurs éclats de grès et de molasse (fig. 173).

Ont également été relevés plusieurs trous de poteaux, empreintes des échafaudages qui ont servi à l'édification des bâtiments voisins. Parmi ces traces figure un agencement particulier mis en évidence à l'angle de l'aile longitudinale et du complexe balnéaire (fig. 158: St 80): il se compose de quatre négatifs de poteaux doubles d'un diamètre variant entre 0,30 et 0,50 m; ils dessinent un plan carré de 1,20 m de côté, au centre duquel a été relevé le trou d'un madrier de 25 x 15 cm de section. Sans parallèle précis pour l'instant, ce dispositif peut tout aussi bien correspondre à un poste de levage ou de sciage qu'à un renforcement d'échafaudage. Il présente également, toutes proportions gardées, certaines analogies avec les vestiges d'une tour-échafaudage attestée à Avenches pour la construction du monument funéraire nord d'*En Chaplix*[76].

Les vestiges du palier supérieur

Seules quelques plaques de chaux et de tuileau, restes probables du sol de cette cour, ont été mis au jour au pied de la façade de l'aile longitudinale, sur un terre-plein de

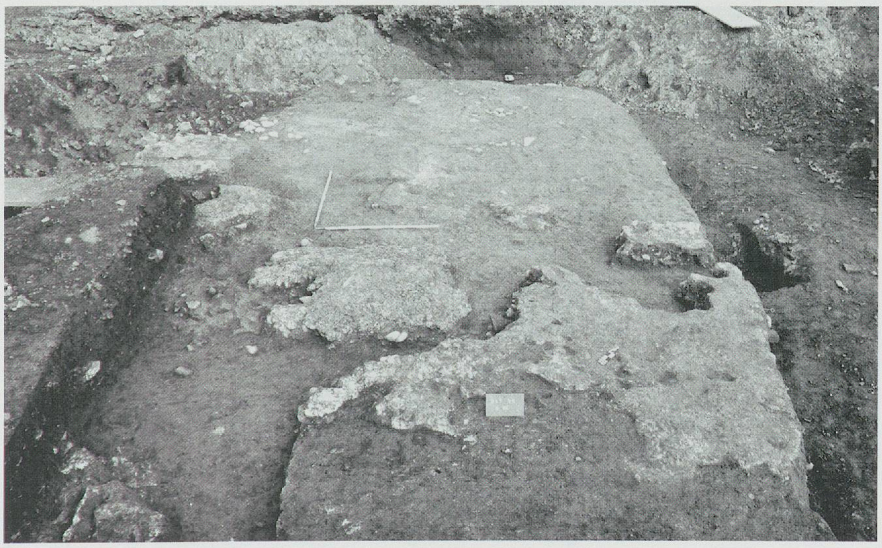

Fig. 173
Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Cour-jardin nord T. Niveau de chantier.*

76 *BPA* 34, 1992, fig. 33.

3 m de large environ. Celui-ci a également accueilli une dalle de grès en remploi, du même type que celles du stylobate du portique méridional L103, disposée parallèlement au mur de la galerie de l'aile sur un radier de pierres calcaires (fig. 158: St 81). La destination de cette installation apparemment isolée ne peut être précisée. Elle n'est pas cependant sans rappeler les aménagements dallés St 74 et 75 de la cour trapézoïdale O et a très bien pu, elle aussi, faire partie d'une ornementation architecturale ou paysagiste.

Le complexe bâti nord U

Fouilles anciennes et sondages récents témoignent de l'implantation d'un ensemble bâti sur le palier inférieur nord, orienté sur l'ensemble palatial (fig. 157: L109-110). Il n'est attesté que par quelques tronçons de fondations nettement insuffisants pour en saisir l'ordonnance et la fonction.

Les bribes de murs relevés permettent néanmoins de restituer un vaste complexe d'une ou plusieurs unités se déployant sur une emprise supérieure à 1'000 m². Ses extensions nord et ouest sont mal définies. Seule sa fermeture orientale, suivie sur une vingtaine de mètres en limite de l'*insula* 1[77], est clairement attestée (fig. 174). S'alignant plus ou moins sur la façade ouest de l'aile thermale selon une même orientation, ce mur très épais, large de 1,20 m, marque un retour d'angle correspondant à sa fermeture sud (fig. 157: L110). Celle-ci se trouve distante d'une dizaine de mètres du *balneum*, laissant ainsi la place pour un accès secondaire possible à l'enceinte palatiale depuis les quartiers voisins. Un tronçon de mur aux mêmes dimensions a été repéré quelque 25 m à l'ouest, mais non aligné; il pourrait toujours correspondre à la limite sud du bâtiment U, en admettant un décrochement dans sa façade méridionale, à moins qu'il ne s'agisse de deux unités indépendantes (L109).

Quoi qu'il en soit, ce qui frappe ici c'est l'aspect monumental des murs de façade, qui se rapprochent des dimensions de ceux du bâtiment central S de la cour trapézoïdale. En l'absence des niveaux de circulation associés à ce complexe et de tout autre indice significatif, l'interprétation de ces constructions – peut-être un groupe de bâtiments à fonction économique ou utilitaire – reste ouverte.

Fig. 174
Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Complexe bâti nord U. Fondations très arasées des murs du local L109 (fouilles de 1972).*

77 La documentation des fouilles de 1972 n'apporte que peu de précisions sur ces vestiges.

Fig. 175
Avenches, Derrière la Tour. *Aile thermale L-M. Vue générale du chantier en direction du sud.*

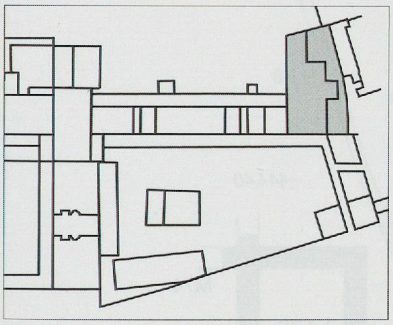

L'aile thermale LM

Fouillée à plusieurs reprises, cette aile est manifestement la partie la mieux connue du complexe de *Derrière la Tour*. Abrités par un talus, ses vestiges monumentaux étaient en 1989 encore assez bien préservés, en dépit de leurs multiples dégagements précédents (fig. 175). Les récentes investigations ont permis d'en compléter et d'en corriger le plan établi en 1912, au terme des recherches effectuées en 1884 et 1910-1912 (fig. 23). La synthèse qui suit intègre les résultats publiés par Eugène Secretan[78] et repris par H. Bögli et Ch. Meylan[79], notamment en ce qui concerne les locaux méridionaux qui n'ont pas été atteints par les fouilles de ces dernières années.

Le point d'articulation avec l'*insula* 7

À défaut de pouvoir cerner l'agencement interne de cette aile jusque dans ses moindres détails, la somme des recherches permet néanmoins d'en restituer l'organisation de manière plus ou moins complète (*cf.* fig. 255-258). La forme sub-trapézoïdale que lui donnent ses fermetures nord et est résulte de sa juxtaposition aux constructions de l'*insula* 7 (fig. 157). Ce mode d'intégration à la trame urbaine se lit également dans sa façade nord, qui est venue s'aligner sur celle de l'*insula* voisine, bien que la voie décumane bordant ce quartier ne se soit pas étendue à l'intérieur de l'emprise du palais.

Un dispositif étagé

À l'instar des pavillons d'angle de l'édifice résidentiel primitif, le *balneum* se déployait sur plusieurs niveaux en avancée de la façade nord du complexe palatial, l'étage intermédiaire étant réservé aux pièces thermales (L), l'étage inférieur ayant, quant à lui, accueilli les locaux de service (M). D'une superficie d'environ 650 m², l'aile thermale est architecturalement liée à l'aile longitudinale dont elle déborde d'une vingtaine de mètres; elle s'en trouve séparée par un couloir de distribution qui assurait la liaison entre la cour et les locaux de service du corps thermal et le grand portique méridional L103 de l'aile longitudinale K (fig. 176: L111a-c).

78 *Cf.* Secretan 1912, p. 7-14.
79 *Cf.* Bögli/Meylan 1980, p. 18-30.

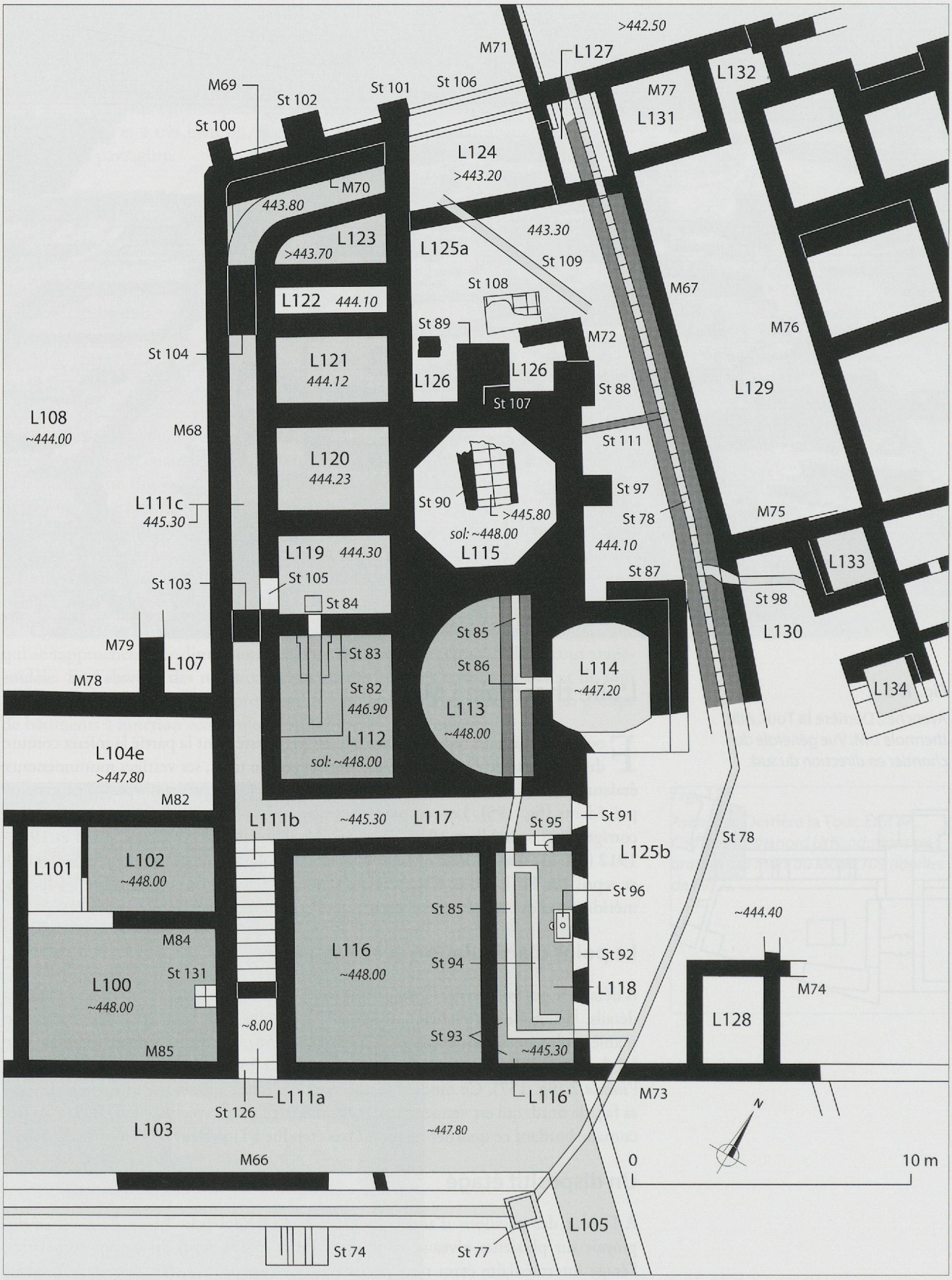

Fig. 176

Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Aile thermale L-M. Plan schématique des vestiges. Situation des locaux, des murs et des structures.*

Fig. 177
Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Aile thermale L-M. Vue des imposantes maçonneries en direction du sud.*

Partition interne

Tel que nous pouvons l'appréhender (fig. 176), le secteur balnéaire était constitué d'un groupe de quatre locaux, à savoir: un *caldarium* rectangulaire (L112), un *frigidarium* semi-circulaire (L113) et son bassin en saillie (L114), ainsi qu'un *tepidarium* ou *laconicum* de forme octogonale (L115). Situé sur le même palier que les pièces de l'aile longitudinale, l'espace thermal a probablement compris une série de pièces annexes aménagées au-dessus des locaux de service et adjacents aux salles chaudes L112 et L115. La présence d'un troisième étage semble même très vraisemblable[80]. Quant à la salle méridionale placée dans le prolongement de l'aile longitudinale K, avec son éventuelle subdivision, elle a peut-être fait office à la fois d'entrée et de vestiaire (L116).

L'escalier menant à l'étage inférieur (L111b) aboutissait à un palier sur lequel s'ouvrait un long couloir transversal (L117) qui permettait d'accéder à des latrines aménagées en sous-sol à l'angle sud-est de l'aile (L118). Au-delà de cet embranchement, le couloir principal (L111c) se poursuivait en limite de la façade occidentale du bâtiment pour y desservir toute une série de locaux de service en enfilade (L120-L123), dans le prolongement de la chaufferie du *caldarium* (L119). Après un coude vers l'est, ce couloir se prolongeait en bordure de la façade nord pour déboucher sur un hypothétique local d'entrée ouvert ou semi-ouvert (L124). Ce local ou cette avant-cour donnait sur la cour de service proprement dite, installée au pied du corps thermal (L125a-b). Fermée à l'est par un long mur qui délimitait l'espace réservé au complexe thermal et à ses services (M67), cette cour se développait de part et d'autre de la plate-forme en saillie du bassin froid (L114), et regroupait différents aménagements nécessaires au fonctionnement du *balneum*.

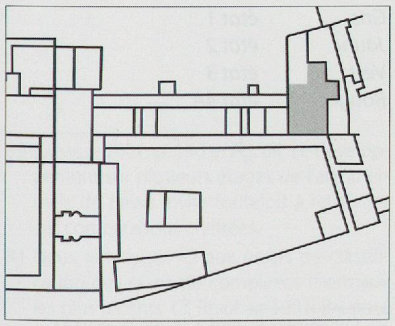

L'espace thermal L

Les fouilles de 1989-1990 ont révélé un secteur balnéaire dont ne subsistaient que les imposantes substructions en petit appareil de calcaire hauterivien, conservées sur plus de 4 m de hauteur et 1 m d'épaisseur (fig. 177). Cette monumentalité apparente

80 *Cf. infra*, p. 278-279, fig. 255-258.

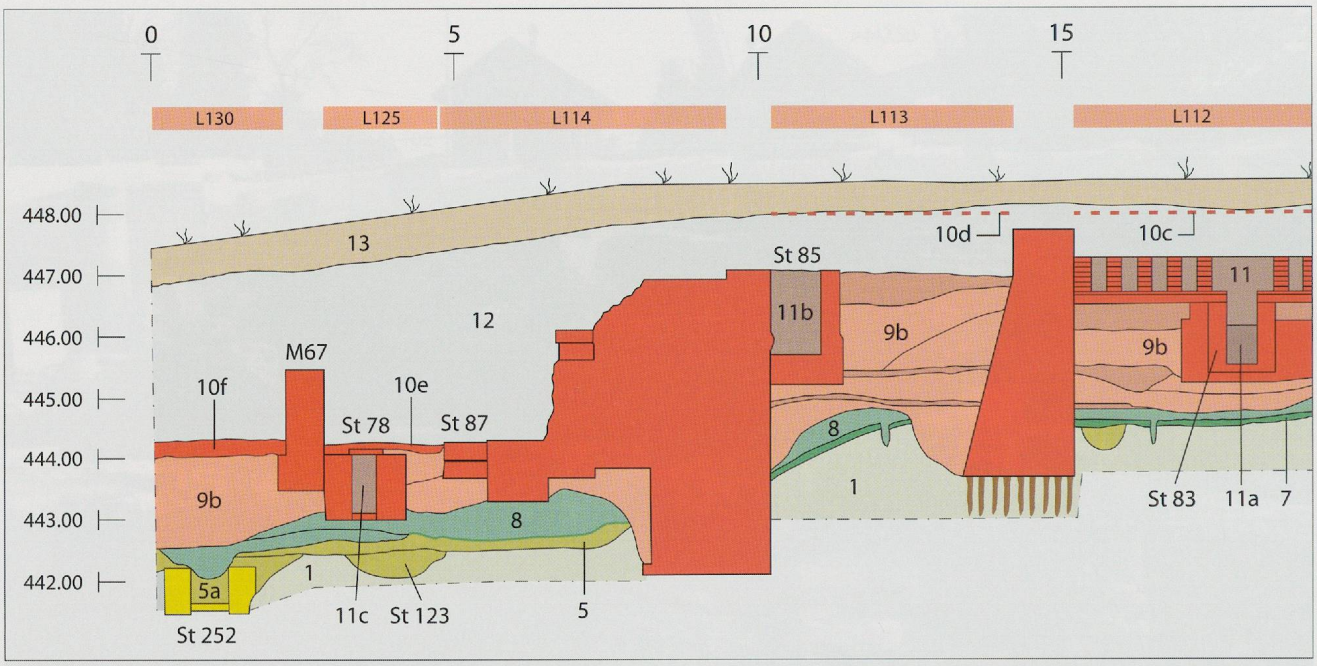

1 *Terrain naturel*
2 *État 1. Occupation*
3 *État 2. Construction (remblais)*
4 *État 2. Sol de l'atelier des verriers a1*
5 *État 2. Occupation / démolition*
5a *État 2. Comblement de la canalisation St 252*
6 *État 3. Construction (remblais)*
7 *État 3. Niveau de circulation*
7a *État 3. Sol dans secteur de l'ancien atelier a1*
8 *État 3. Occupation / démolition*
8a *État 3. Occupation / démolition dans secteur de l'ancien atelier a1*
9a *État 4(A). Construction (niveaux de chantier)*
9b *État 4(A). Construction (remblais)*
10a *État 4(A). Sol de L104e*
10b *État 4(A). Sol de L111*
10c *État 4(A). Sol restitué de L112*
10d *État 4(A). Sol restitué de L113*
10e *État 4(A). Sol restitué de L125*
10f *État 4(A). Sol restitué de L130*
11 *Démolition générale supérieure*
11a *État 4(A-C). Comblement du canal de chauffe St 83*
11b *État 4(A-C). Comblement de la canalisation St 85*
11c *État 4(A-C). Comblement de la canalisation St 78*
11d *État 4(A-C). Occupation / démolition dans couloir L111*
12 *Niveaux post-romains remaniés et fouilles anciennes*
13 *Terre végétale*

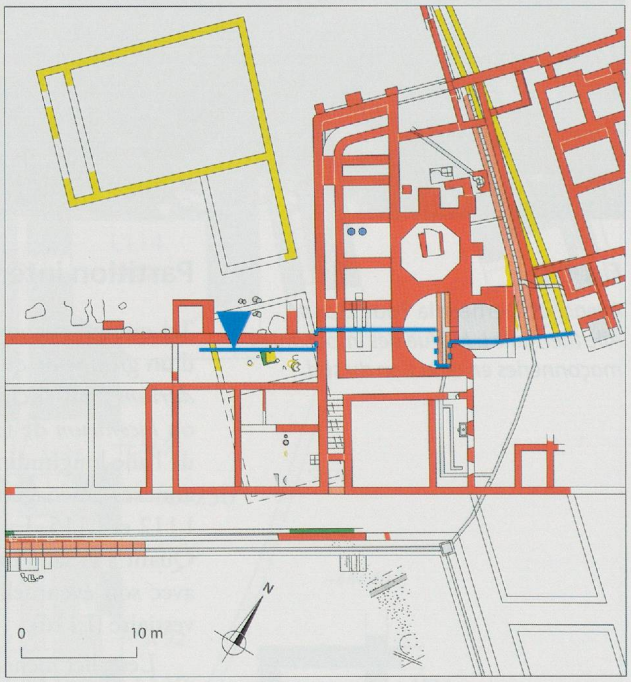

Fig. 178

Avenches, Derrière la Tour. *Secteur de l'aile thermale L-M. Coupe schématique et plan de situation.*

Gris	*état 1*
Jaune	*état 2*
Vert	*état 3*
Rouge	*état 4A*

découle de la nature même du complexe et de son implantation, en avancée sur la terrasse inférieure, nécessitant la mise en place d'importants remblais de plus de 2 m d'épaisseur afin de mettre à niveau la circulation thermale et celle du premier étage de l'aile longitudinale K (fig. 178: c9a-b). La plupart des maçonneries ont été érigées sur pilotis, malheureusement tous fossilisés.

L'étude des quelques vestiges directement rattachés à l'infrastructure thermale, couplée aux observations faites au cours des fouilles précédentes, permet de cerner le fonctionnement du balnéaire et la fonction de chacune de ses pièces.

En ce qui concerne la superstructure de l'édifice, quelques rares indications fournies par les investigations anciennes et récentes permettent de se faire une idée des sols qui équipaient les salles thermales. Quant aux nombreux éléments de placages de calcaire urgonien et aux quelques fragments de marbres de couleur importés[81] récoltés dans les diverses couches de démolition de cette aile, ils fournissent un aperçu de l'équipement et du décor du balnéaire où devaient prédominer ces types de revêtements luxueux[82].

81 Ensembles 89/8053, 90/8071 et 8124.
82 *Cf.* vol. 2, p. 57.

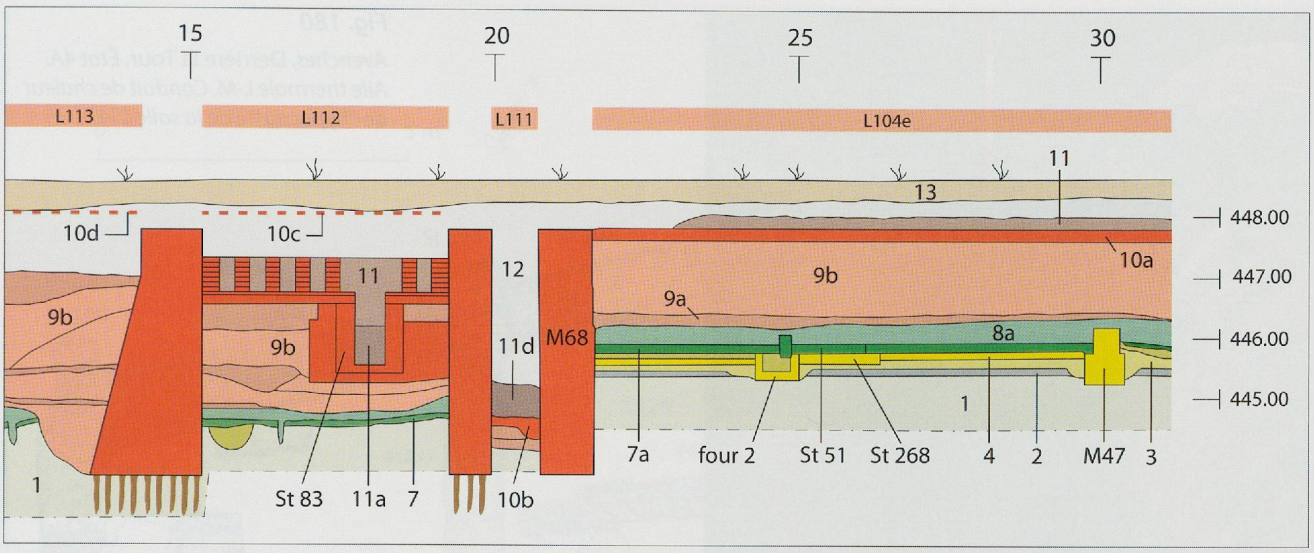

Dimensions et approche typologique

L'emprise de l'espace thermal couvrait un peu plus du quart de la superficie totale de l'aile, soit env. 170 m², sans les locaux annexes. Comparativement aux établissements publics en général, et à ceux d'*Aventicum* en particulier, le *balneum* de *Derrière la Tour* est de dimensions modestes. Sa superficie est également inférieure à celles de la plupart des bains des *villae* du sud-ouest de la Gaule, qui varient de 100 m² à 760 m² environ, d'après le répertoire établi par Catherine Balmelle[83].

De plan compact, l'espace réservé à la partie thermale à l'intérieur de cette aile du palais offre cependant une diversité architecturale dans la forme retenue pour chacune des pièces – quadrangulaire, semi-circulaire et octogonale. L'ordonnance de notre *balneum* s'insère difficilement dans les grandes catégories définies pour les établissements thermaux[84]. On peut néanmoins le rapprocher des complexes à plan orthogonal et à itinéraire rétrograde, étant donné qu'ici les salles constitutives du parcours balnéaire ne sont pas disposées sur le même axe et qu'il fallait à chaque fois revenir sur ses pas pour accéder aux autres pièces thermales. La restitution de l'itinéraire du baigneur que nous proposons plus loin n'en reste pas moins hypothétique, dans la mesure où l'interprétation de certains locaux demeure sujette à caution.

La salle chaude L112

Cette pièce rectangulaire de 20,70 m² a préservé en grande partie l'*area* de son hypocauste (fig. 179) ainsi que son conduit de chaleur oblique en sous-sol alimenté depuis le local de service inférieur contigu L119 (fig. 180). L'espace hypocausté était

Fig. 179
Avenches, Derrière la Tour.
État 4A. Aile thermale L-M. Area *de l'hypocauste de la salle L112.*

83 Balmelle 2001, p. 180 et fig. 68. Le développement sur plusieurs étages de l'aile thermale du palais invite toutefois à relativiser ces comparaisons chiffrées.

84 Nous renvoyons ici aux essais de classification des plans de complexes thermaux les plus récents. *Cf.* Rebuffat 1991; Balmelle 2001, p. 182-190; Bouet 2003, vol. 1, p. 161-188.

Fig. 180
Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Aile thermale L-M. Conduit de chaleur de l'hypocauste de la salle L112.*

déjà en grande partie détruit lors de sa découverte en 1911-1912. La documentation ancienne nous apprend que ses parois étaient revêtues de mortier de tuileau et que le *praefurnium* de ce local a dû être «*sacrifié*»[85]. En partie seulement, puisque les vestiges subsistant en 1989 permettaient encore de distinguer certaines particularités techniques de l'infrastructure de ce local.

L'hypocauste St 82

Le dallage de son *area* était essentiellement composé de rangées régulières de *tegulae* (50 x 37 x 2,5 cm) posées à l'envers (fig. 181: St 82). La présence d'un conduit de chaleur souterrain s'avançant sur plus de 3 m à l'intérieur du local a impliqué un changement du dispositif du sol autour de son débouché dans l'*area*: les *tegulae* y ont été remplacées par des carreaux de terre cuite plus petits (34 x 34 x 5 cm), ainsi que par une rangée de *bipedales* (58 x 58 x 6 cm).

Les rares empreintes de pilettes relevées ne permettent pas de restituer avec exactitude le réseau complet[86], que l'on suppose cependant agencé de manière régulière, avec un intervalle de 0,35 m pour une hauteur estimée à environ 0,50 m.

Jointoyé au mortier de tuileau, le dallage reposait sur une chape de mortier de chaux, de 15 cm d'épaisseur; celle-ci était disposée au sommet d'un radier de moellons calcaires et de boulets, coiffant à son tour un épais remblai de matériaux pierreux.

La couche de démolition remplissant l'hypocauste renfermait entre autres de nombreux fragments des *tubuli* qui doublaient les parois internes de cette salle chaude, ainsi que plusieurs éléments de dalles de calcaire ayant pu appartenir à son sol.

Le *praefurnium* St 83

Ses vestiges le rapprochent de la catégorie des *praefurnia* avec canal de chauffe dans la chambre de chaleur[87]. Ici, le dispositif se présente sous la forme d'un long canal (4 m) dont la partie terminale remonte en oblique pour déboucher au cœur de l'*area* (fig. 181: St 83). Le foyer était alimenté depuis le local de service L119, adjacent en sous-sol, où s'affairaient les préposés à la chaufferie. Placée à hauteur d'homme, une ouverture voûtée et gainée de carreaux de terre cuite a en effet été ménagée dans le

85 *Cf.* Secretan 1912, p. 8.

86 Celles-ci apparaissent très probablement schématisées en plan et en coupe sur un document établi par A. Rosset.

87 *Cf.* Bouet 2003, p. 241, pl. 204.

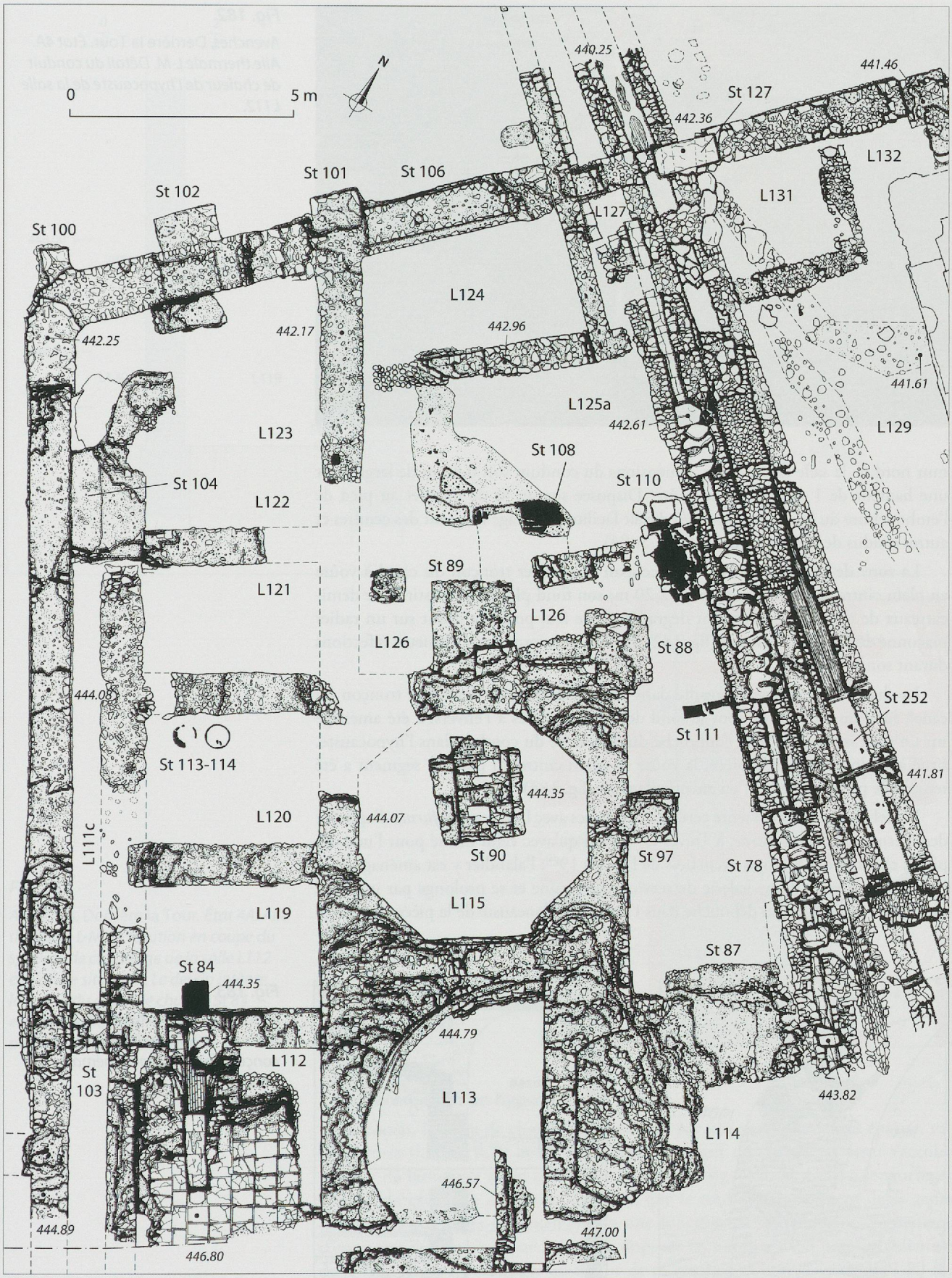

Fig. 181

Avenches, Derrière la Tour. *Aile thermale L-M. Plan pierre-à-pierre des vestiges, avec localisation des structures et locaux.*

Fig. 182
Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Aile thermale L-M. Détail du conduit de chaleur de l'hypocauste de la salle L112.*

mur nord de la salle chaude, aux dimensions du conduit, soit 0,50 m de large pour une hauteur de 1 m à la clé de voûte. Disposée sur un lit de mortier au pied de l'embouchure du foyer, une *bipedalis* devait faciliter le curage fréquent des cendres et autres résidus de combustion (fig. 181: St 84).

La zone de feu proprement dite occupait le premier tronçon du canal à voûte en plein cintre, sur une longueur de 2,20 m; son fond plat était constitué de demi-carreaux de terre cuite fortement dégradés par le feu, posés de chant sur un radier maçonné de 35 cm d'épaisseur (fig. 182). Le foyer a en outre subi plusieurs réfections durant son utilisation.

La chaleur se propageait ensuite dans l'hypocauste par le deuxième tronçon du canal, long de 1,80 m, et dont le fond de *tegulae*, posées à l'envers, a été aménagé sur un plan incliné (20°). À l'approche du débouché du conduit dans l'hypocauste, situé à mi-longueur de la pièce, la voûte en plein cintre du premier segment a été remplacée par un dispositif en encorbellement (fig. 184).

Un tel agencement présente certaines analogies avec l'un des *praefurnia* d'appoint des thermes de *Sainte-Barbe*, à Trèves D[88], ainsi qu'avec celui utilisé pour l'une des pièces chaudes des thermes avenchois de l'*insula* 19[89]: l'alandier y est aménagé dans l'ouverture latérale d'une galerie de service souterraine et se prolonge par un canal de chauffe ascendant qui débouche dans l'*area* de l'hypocauste de la pièce (fig. 183).

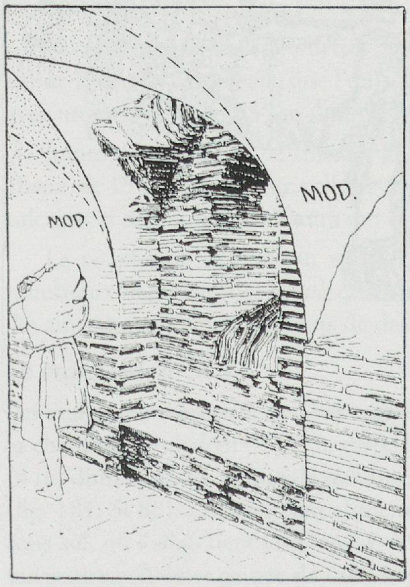

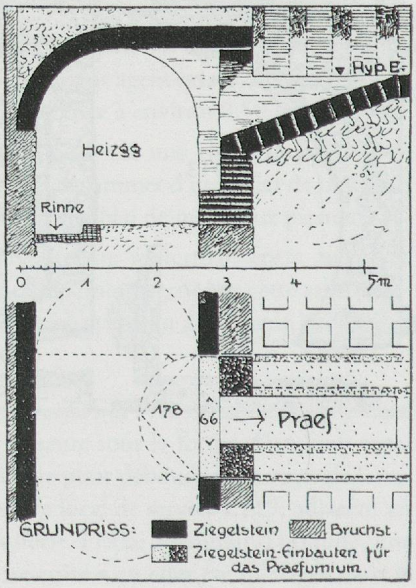

Fig. 183
L'entrée du praefurnium *Nr. 19 des thermes de Sainte-Barbe à Trèves conçu selon le même schéma que le* praefurnium *St 83.*
Weber 1976, p. 8.

88 *Cf.* Krencker *et al.* 1929, p. 224, fig. 364 a et b. Cf. également Weber 1976, p. 8 et fig. 61, ainsi que Degbomont 1984², p. 35 et 77.

89 *Cf.* Martin Pruvot 2006, p. 114-124.

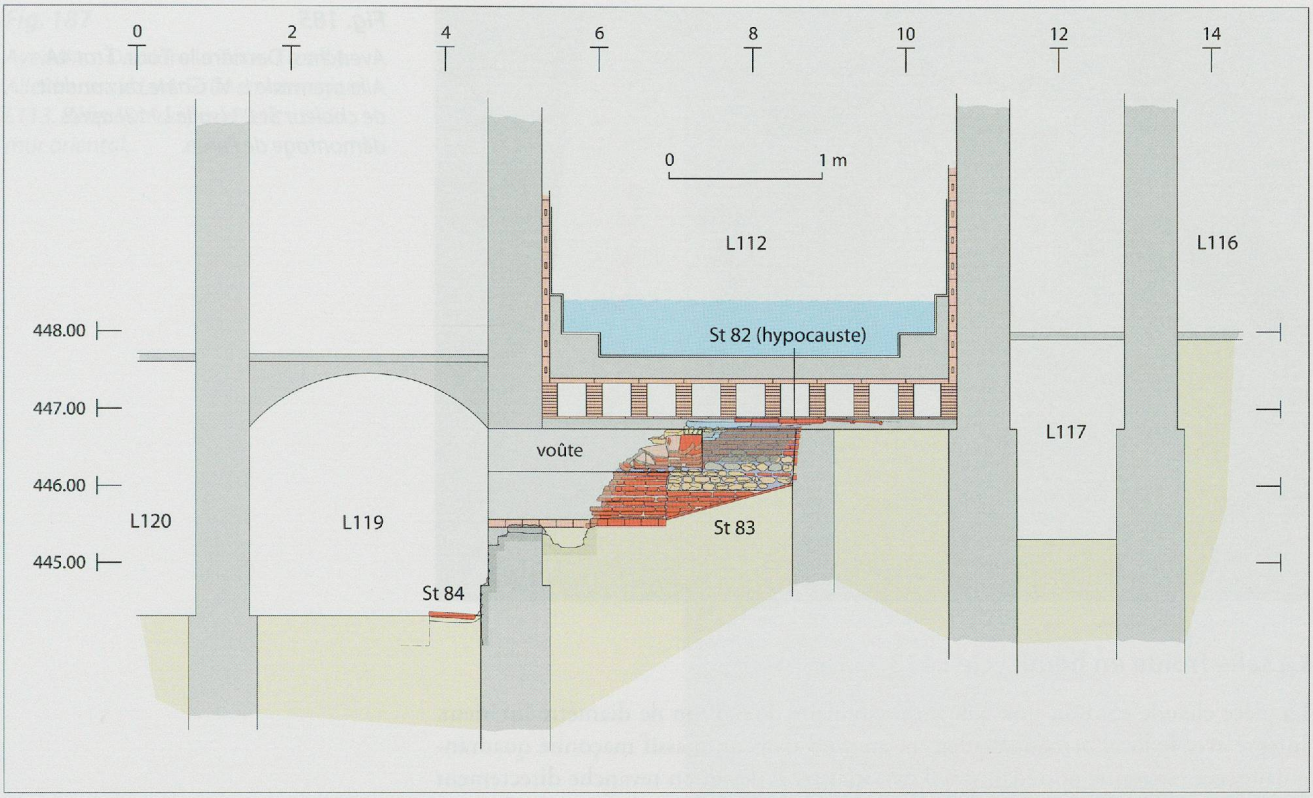

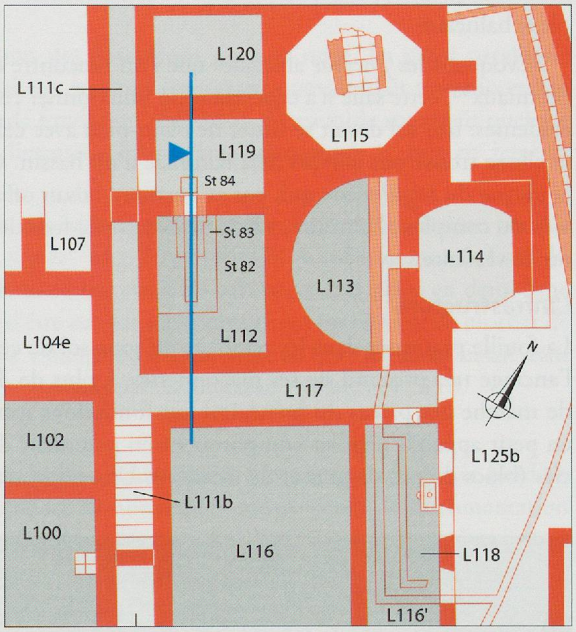

Fig. 184

Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Aile thermale L-M. Restitution en coupe du système de chauffage de la salle L112 et plan de situation. Le dessin intègre la coupe du canal de chauffe St 83 et l'éventuelle baignoire occupant la partie occidentale de la pièce.*

L'emplacement d'un hypothétique *solium*

Ainsi conçu, le canal de chauffe était ceinturé par une maçonnerie très épaisse, variant entre 0,50 et 0,70 m de large, dont le massif occidental est venu s'accoler au mur de fermeture ouest de la salle (fig. 185 et fig. 178: St 83). La longueur et la position excentrée de ce conduit, ainsi que le surdimensionnement de sa gaine maçonnée, qui a très certainement eu une fonction de soutènement, permettent d'envisager l'existence d'une baignoire disposée en bordure de la paroi occidentale de la salle chaude. Aménagée au-dessus de ce conduit et large d'au moins 1,80 m, celle-ci pouvait ainsi bénéficier de la proximité de cette source de chaleur (fig. 184). On notera cependant l'absence de vestiges architecturaux caractéristiques d'un tel agencement, qui ont pu constituer des pièces de choix pour les récupérateurs de matériaux. L'ensemble des observations nous amène néanmoins à interpréter cette pièce comme un *caldarium*.

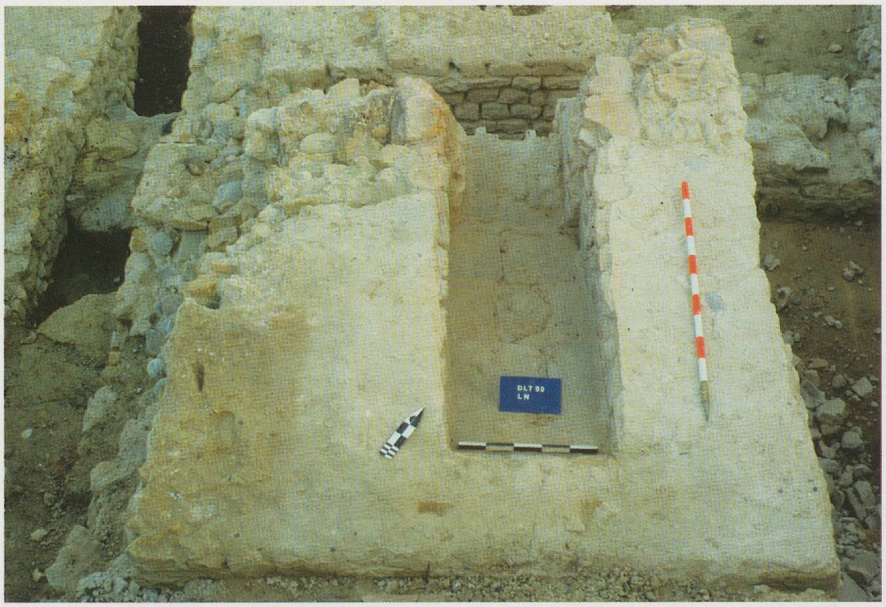

Fig. 185
Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Aile thermale L-M. Gaine du conduit de chaleur St 83 (salle L112) après démontage de l'*area.

La salle froide en hémicycle L113

La pièce chaude côtoyait une salle semi-circulaire de 6,80 m de diamètre intérieur. Intégré avec le local octogonal adjacent au nord dans un massif maçonné quadrangulaire, cet espace ne possédait pas d'hypocauste. Il devait en revanche directement communiquer avec le bassin froid L114 faisant saillie sur la façade orientale du complexe balnéaire.

Évoquant les *piscinae* absidales que l'on rencontre dans plusieurs établissements thermaux[90], cette salle n'a cependant pu fonctionner comme telle, pour deux raisons évidentes: son sol devait se situer de plain-pied avec celui de la pièce chaude voisine et elle se trouve par ailleurs déjà flanquée d'un bassin. Celui-ci a donc dû constituer la *piscina* du *frigidarium* qui, par sa position, faisait office de local de distribution au sein du complexe balnéaire, avec une éventuelle fonction accessoire de salle de repos ou de vestiaire.

L'infrastructure

La fouille pratiquée dans les remblais du sous-sol de cette pièce est venue confirmer l'ancrage très profond de ses maçonneries, à plus de 3,50 m en dessous du niveau de marche des pièces du balnéaire. Les fondations montées en grande partie à vue en petit appareil régulier comportaient en parement de nombreux matériaux recyclés (blocs de tuf, de grès et de molasse). Un enduit d'étanchéité au tuileau revêtait

Fig. 186
Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Aile thermale L-M. Vue du local L113.*

90 *Cf.* les nombreux exemples illustrant le *corpus* thermal établi par I. Nielsen: Nielsen 1990; *Cf.* aussi Bouet 2003.

Fig. 187
Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Aile thermale L-M. Salle en hémicycle L113. Réfection du parement est du mur oriental.*

localement les assises inférieures des fondations du mur nord. La paroi curviligne présentait, sur sa partie supérieure, un fruit important que scandait une succession de ressauts jusqu'à sa semelle de fondation (fig. 186). L'ensemble soutenait quelque 200 m³ de matériaux argilo-limoneux hétérogènes, compactés et mis en remblai (fig. 178: c9b).

À l'intérieur de ces remblais subsistaient encore les traces d'une canalisation fouillée en 1911, puis détruite dans la foulée[91] (fig. 23 et 194: O). Accolée au mur de fond du bassin froid L114, cette canalisation traversait de part en part la pièce en demi-lune (fig. 176 et 178: St 85). Avant d'être condamné et obturé par un blocage de mortier de tuileau (fig. 187), le conduit de vidange du bassin, large de 0,50 m, se déversait dans cette canalisation (St 86), qui se prolongeait en direction des latrines L118.

Le sol de la pièce

Outre la description de la canalisation souterraine, à parois maçonnées et fond de *tegulae* dont le pendage indique un écoulement à contre-pente, la documentation ancienne fait brièvement mention du sol équipant ce local[92]: cet unique témoignage autorise la restitution d'un sol en béton de tuileau d'une dizaine de centimètres, reposant sur un radier de pierres et revêtu d'un dallage de calcaire ou de marbre[93].

Le bassin froid L114

Située dans l'axe transversal de la salle froide adjacente L113, cette pièce d'eau en saillie a subi de nombreuses dégradations, dues en partie à la tentative de récupération, lors des fouilles de 1911[94], des blocs mis en œuvre dans sa maçonnerie. En 1990, il n'en subsistait que le soubassement, en grande partie démantelé, et qui n'a pu être que partiellement redégagé en raison de sa proximité avec la voirie actuelle et du passage de conduites modernes riveraines. Il faut donc remonter aux sources anciennes pour tenter d'en cerner l'agencement.

Les vestiges du soubassement

Le bassin L114 a été érigé sur un massif maçonné rectangulaire, de 5,40 x 4 m, empiétant sur la cour inférieure qu'il surplombait et subdivisait en deux parties (fig. 176 et 181: L125a-b). Épais de 4 m et érigé sur pilotis, son soubassement est tangent au collecteur principal de la cour (St 78).

91 *Cf.* Secretan 1912, p. 9, et Ms. Secretan 1911, p. 6.

92 *Cf.* Ms. Cart 1912.

93 *Cf.* vol. 2, p. 56. Il n'est par ailleurs pas exclu que certains de ces fragments découverts sur ce sol proviennent du revêtement pariétal de la salle.

94 *Cf.* Ms. Secretan 1911, p. 9.

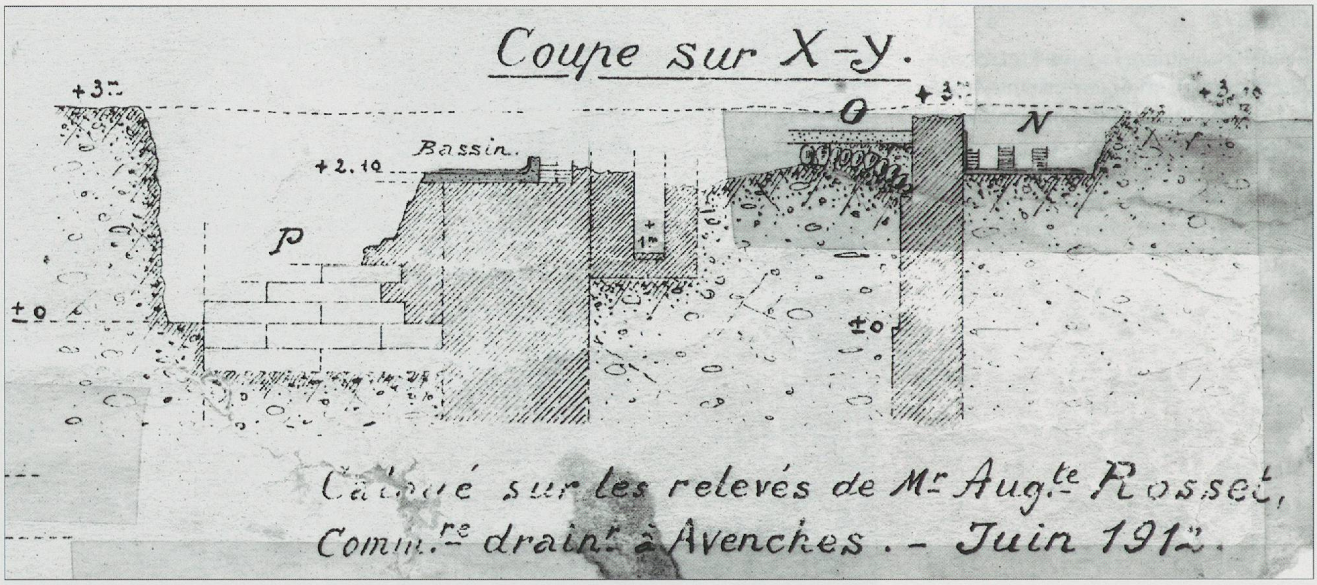

Fig. 188

Avenches, Derrière la Tour. *Aile thermale L-M. Relevé original d'une coupe des fouilles de 1912 à travers les locaux L114 (P), L113 (O) et L112 (N). Situation: fig. 194.*

Son appareil incluait plusieurs dalles de grès prises en sandwich dans la maçonnerie et jointoyées au tuileau. À propos de ces dalles, Secretan rapporte qu'en 1911, une douzaine d'entre elles se superposaient et qu'elles devaient former une rampe d'accès en direction du local en hémicycle L113[95]. Leur report en coupe sur le document de Rosset les montre se chevauchant, non pas à la manière d'un escalier, mais plutôt disposées pour servir d'assise au bassin dont devaient faire partie les blocs exhumés en 1990 (fig. 188). C'est du moins de cette manière qu'elles sont schématisées sur le plan d'ensemble de 1912 qui les représente comme des éléments d'une plate-forme, longs de 1,40 m et larges de 0,90 m pour une épaisseur de 0,40 m en moyenne (fig. 194: P)[96].

Les traces d'une fermeture périphérique

La planie de mortier de chaux sur laquelle prenaient place ces dalles était ceinturée, du moins sur les côtés dégagés nord et est, par une semelle également maçonnée, large de 0,50 m (fig. 176 et 181: St 87). Solidaire du massif dont elle épouse l'angle nord-est légèrement arrondi, cette chape comporte à sa surface les restes d'un blocage de moellons et boulets susceptible d'appartenir à un dispositif de contrefort pour le bassin L114.

Un hypothétique escalier méridional

L'existence d'une rampe permettant de descendre dans la courette L125b n'est pas entièrement exclue si l'on prend à témoin les deux blocs de grès maçonnés et superposés qui subsistaient en 1990 à l'angle sud-est du massif dont ils débordent (fig. 181: St 88). Difficilement restituable du côté oriental, en raison de l'exiguïté des lieux, cette rampe présumée a pu en revanche prendre place dans l'espace situé au sud du bassin, un secteur non atteint par les fouilles récentes[97]. Les dimensions de ces dalles massives, ainsi que leur agencement semblent cependant peu appropriées pour un escalier.

L'aménagement du bassin

C'est au sommet de ce massif qu'ont été découverts, en 1911, les restes de la partie occidentale du fond du bassin. Dans son rapport[98], Cart fournit de précieuses indications, que l'on peut résumer ainsi: la portion conservée mesurait plus de 4 m de long pour une largeur de 2,70 m, et le fond était constitué d'une chape en béton de tuileau revêtue de plaques de marbre ou de calcaire, de 2,5 cm d'épaisseur. Le bassin était muni d'une gaine d'étanchéité périphérique attestée par une rangée de carreaux de terre cuite de 21 cm de côté, liés au béton de tuileau également. Cette gaine devait en principe doubler la paroi même du bassin dont il n'est fait aucune mention. Ses eaux de vidange étaient évacuées vers la canalisation collectrice courant sous le local en hémicycle, par le biais du conduit St 86, placé en limite ouest du bassin et ultérieurement supprimé (fig. 23 et 194).

95 *Cf.* Secretan 1912, p. 10.

96 Mensurations précisées par Secretan 1911, p. 57. Les dimensions reportées sur les documents graphiques ainsi que celles des blocs mis au jour en 1990 sont légèrement divergentes (1,50 x 1 x 0,30 m).

97 Les sources anciennes ne signalent cependant aucun indice plaidant en faveur de l'existence d'un dispositif de ce genre dans ce secteur.

98 *Cf.* Ms. Cart 1912, p. 4.

Fig. 189

Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Aile thermale L-M. Parement interne nord de la salle octogonale L115, avec ses trous de boulin. Au premier-plan, le dallage St 90.*

Quelques éléments pour une restitution

Sur le plan schématique de 1912, la portion ouest du bassin est représentée sous la forme d'un rectangle aux angles arrondis (fig. 23 et 194). Ces vestiges n'étaient malheureusement plus conservés en 1990. L'empreinte laissée dans la maçonnerie permet cependant d'en préciser la forme évasée le long du mur du local L113 (fig. 181).

La différence altimétrique présumée entre le sol de la pièce froide en hémicycle et le fond du bassin permet d'estimer sa profondeur à environ 0,80 m. Les mesures que donne Cart sont vraisemblablement en partie tronquées, en raison de l'identification à notre sens erronée d'un escalier oriental. Nous proposons par conséquent de restituer un bassin de forme rectangulaire aux quatre angles légèrement incurvés, qui prendrait appui sur la quasi-totalité du massif. Déduction faite de sa margelle, il atteindrait les dimensions de 4 x 3,60 m et une capacité maximale d'environ 11'500 litres, justifiant ainsi le socle monumental sur lequel il a été aménagé.

La découverte, en 1911, d'une *«forte base de colonne en grès»* à l'angle nord-est du soubassement avait fait dire aux fouilleurs qu'il s'agissait d'une fontaine ornementale[99]. S'il est impossible de se prononcer sur l'éventuelle appartenance de cette colonne à l'agencement du bassin, il paraît néanmoins hautement probable que ce dernier corresponde à la *piscina* fonctionnant avec le *frigidarium*. Les quelques fragments de verre à vitre récoltés dans les couches de démolition, sur et au pied de ce bassin[100], parlent en faveur de baies vitrées qui auraient éclairé cette partie du *frigidarium*.

La restitution d'une rampe d'accès méridionale au bassin demeure quant à elle purement conjecturale.

La salle octogonale L115

Il s'agit du local thermal le plus problématique. Situé en façade nord-est du *balneum* et dans le prolongement du *frigidarium* L113, il dominait la cour de service L125a et le local abritant sa chaufferie au nord (fig. 176: L126). Son plan intérieur octogonal, de 5 m de largeur, avec des côtés mesurant chacun 2,15 m, s'inscrit dans une enveloppe extérieure quadrangulaire à laquelle étaient accolées plusieurs piles et socles qui ont vraisemblablement servi de support à des installations hydrauliques et de chauffage.

99 *Cf.* Ms. Cart 1912, p. 5.

100 Ensembles 90/8090-8091 et 8115.

Les explorations anciennes successives de cette pièce n'ont malheureusement livré aucun indice sur son agencement interne. Toutefois, les recherches de 1990 ont mis au jour les restes d'un curieux dispositif en sous-sol, susceptible d'appartenir à l'infrastructure d'un système complexe de chauffage placé à l'intérieur même d'un bassin censé avoir équipé cette pièce. Quoi qu'il en soit, sa connexion avec le local de chauffe L126 autorise à la considérer comme une salle chaude et/ou tempérée.

Les fondations

À l'exception de sa partie nord, en grande partie détruite lors des fouilles de 1884, ce local avait conservé ses fondations sur une hauteur maximale de 3,20 m et une épaisseur moyenne de 0,95 m. En grande partie montés à vue, les parements internes présentaient localement deux ressauts successifs, entre lesquels plusieurs trous de boulins étaient encore visibles (fig. 189).

Les fondations nord-est, ainsi que la pile d'angle qui les flanquait (fig. 176 et 181: St 88) reposaient sur un radier maçonné supplémentaire, débordant, en raison de la présence d'une poche d'eau souterraine locale.

La semelle de fondation de son mur nord était en outre solidaire d'une maçonnerie quadrangulaire, aménagée dans l'axe du local et susceptible d'avoir servi de support à un réservoir d'eau froide sans doute associé à une chaudière (St 89).

Si le trait interrompu reporté à l'intérieur du local sur le plan de 1912 (fig. 23 et 194: Q) avait d'abord fait croire à l'existence d'un enduit de tuileau intérieur[101], force est de constater qu'aucune trace d'un tel revêtement, pas plus que d'un autre d'ailleurs, n'est décelable sur les parements internes conservés. En revanche, en contrebas côté cour, le bas du parement de la façade orientale a préservé quelques plaques d'un enduit en béton de tuileau à finition lissée rouge.

À l'image de l'hémicycle contigu L113, l'intérieur du sous-sol de ce local a été comblé au moyen de remblais compactés, mis en place au sommet des vestiges des aménagements antérieurs.

Le dispositif central en sous-sol St 90

C'est au sommet des remblais inférieurs épargnés par les fouilles anciennes (alt. 444,40 m) que sont apparus les vestiges d'un massif maçonné, disposé presque au centre du local (fig. 181: St 90) et associé à un niveau de chantier intermédiaire.

Cet agencement particulier se présente sous la forme d'une chape de mortier de chaux d'une vingtaine de centimètres d'épaisseur, au sommet de laquelle ont été disposées, de manière irrégulière et à l'envers, des *tegulae* entières ou fragmentées, prises partiellement dans un lit de béton de tuileau (fig. 190). Large de 1,20 m, ce dallage était délimité par deux murets de mortier de chaux à inclusions de calcaire et de terre cuite. Ils étaient conservés sur une trentaine de centimètres d'épaisseur, avec un bord extérieur irrégulier.

Ce fond de conduit, de bassin ou de réservoir ne subsistait que sur un tronçon de 2,30 m, situé approximativement dans l'axe du socle St 89, supportant le dispositif présumé d'alimentation en eau.

Ces observations laissent penser que cet aménagement appartenait à un dispositif thermique et/ou hydraulique ayant desservi le local octogonal. Sa fonction précise reste cependant peu claire: sa largeur et surtout l'absence de traces de rubéfaction et de dépôts de suie sur le dallage ne plaident pas en faveur d'un conduit de chaleur. De même, l'absence de sédimentations calcaires à sa surface, ainsi que de revêtement d'étanchéité pour ses parois permet difficilement d'étayer l'hypothèse d'un agencement à caractère hydraulique.

Indices en faveur d'un bassin chaud et/ou tempéré

Une hypothèse séduisante, mais difficilement vérifiable, consiste à voir dans ce vestige en sous-sol le témoignage d'un bassin chauffé selon le système du «samovar», dispositif utilisé pour les bains de certaines demeures luxueuses, telle la *villa San Marco*, à Stabies I[102], ou encore pour les piscines chauffées d'établissements publics, tels que les thermes suburbains de Pompéi[103] et d'*Herculanum*[104]: placé au cœur même du bassin dans une cavité aménagée à dessein, un récipient en métal rempli

101 *Cf.* Bögli/Meylan 1980, p. 29. À notre avis, le traitillé en question doit symboliser un ressaut de fondation.

102 Fabbricotti 1976, p. 96-99; Jacobelli 1988, p. 202-208.

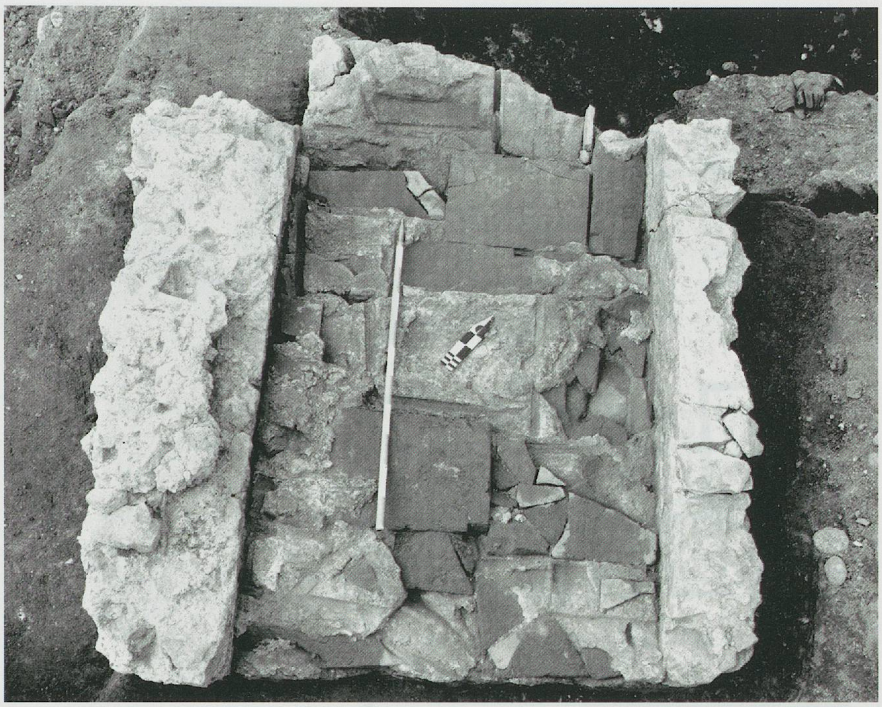

Fig. 190
Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Aile thermale L-M. Le dallage St 90 vu en plan (salle L115).*

d'eau chaude transmettait par effet de conduction sa chaleur à l'eau ambiante. Sans pour autant parvenir à identifier son rôle exact, notre massif dallé a pu constituer l'infrastructure d'un pareil dispositif, faisant peut-être office à la fois de support du «samovar» du bassin et de conduit pour celui-ci.

Cette proposition de restitution induit l'existence d'un bassin ou d'une petite piscine chauffée à l'intérieur de ce local, qui devait être alimenté par une grande chaudière placée sur le socle St 89. Aucun témoignage concret n'a cependant été relevé jusqu'ici: les niveaux archéologiques subsistants se situant à plus de 3 m en dessous du niveau de marche présumé, ce bassin a très bien pu être entièrement occulté lors d'une phase de destruction ou de récupération massive.

Suivant l'hypothèse d'une salle octogonale avec bassin, on peut raisonnablement envisager que la vidange des eaux s'effectuait par le biais de la canalisation courant sous l'hémicycle adjacent L113 (fig. 176 et 181: St 85); d'après la documentation ancienne, celle-ci se trouvait en effet accolée au parement extérieur du mur sud de l'octogone, et a ainsi pu récolter les eaux en provenance de celui-ci à travers une ouverture ménagée dans ce mur. De la position altimétrique de cette canalisation peut se déduire la cote maximale atteinte par le fond du bassin présumé (alt. 445,80 m environ), qui correspond plus ou moins au niveau d'arase des vestiges.

Rien n'exclut donc *a priori* l'existence d'une pièce avec bassin central et niches d'angle, le tout placé sous une couverture en coupole comme le suggère le plan de cette salle.

Quelle(s) fonction(s)?

L'hypothèse d'un tel bassin chaud et/ou tempéré faisant pendant au bassin froid L114 est toutefois en concurrence avec celle d'un local ayant pu fonctionner comme salle de sudation, grâce aux vapeurs dégagées par les eaux chauffées. Cet effet a également pu être régulé par le présumé dispositif de type «samovar».

Si nous nous référons au *corpus* thermal antique[105], on constate que le plan octogonal, qui dérive probablement de celui, circulaire, des *laconica* hellénistiques, se rencontre le plus souvent dans les grands établissements publics et qu'il a été adopté pour la plupart des pièces thermales: *destrictarium* (thermes de Maxence, à Rome[106]) *frigidarium* (*villa* de Piazza Armerina I[107], Dchar Jdid TN[108]), *tepidarium* (thermes avec *heliocaminus* à Tivoli I[109], thermes de Dioclétien et de Constantin[110] à Rome, thermes d'Antonin à Carthage TN[111]), *laconicum* (thermes de la Chasse à Leptis Magna LY[112]), *caldarium* (thermes d'Antonin à Carthage TN[113]) ou encore *heliocaminus* (thermes du *Forum* à Ostie I[114]).

103 Cf. Manderscheid 1993, p. 342.
104 Cf. Maggi 1978, p. 342, pl. 20,2.
105 Cf. Nielsen 1990; Bouet 2003, vol. 1, p. 98-100.
106 Cf. Bouet 2003, vol. 1, p. 99-100, pl. 83.
107 Cf. Nielsen 1990, p. 104, fig. 87; Bouet 2003, vol. 1, p. 99-100, pl. 83.
108 Cf. Nielsen 1990, p. 126, fig. 127; Bouet 2003, vol. 1, p. 99-100, pl. 83.
109 Cf. Bouet 2003, vol. 1, p. 99-100, pl. 83.
110 Cf. Bouet 2003, vol. 1, p.99, pl. 82.
111 Cf. Nielsen 1990, p. 163, fig. 179; Bouet 2003, vol. 1, p. 99, pl. 82.

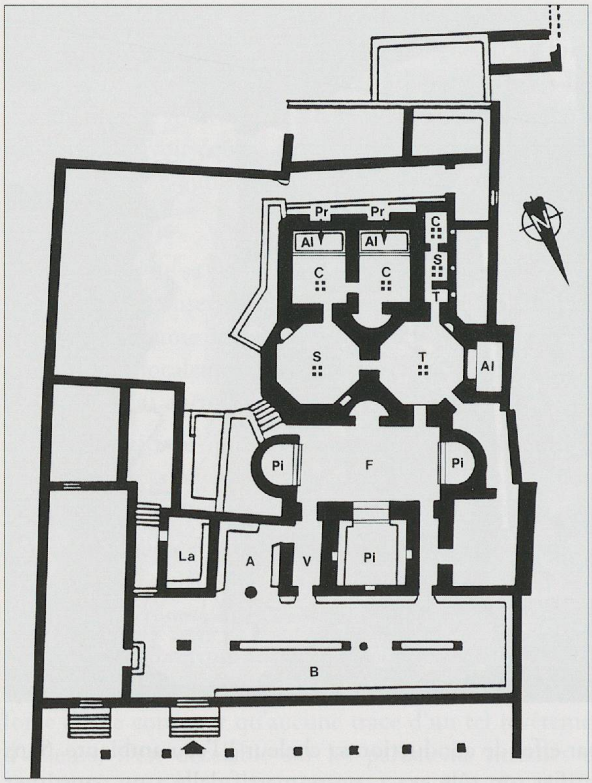

Fig. 191
Leptis Magna *(Lybie). Plan des Thermes de la Chasse (*Hunting Baths*).*
Tiré de Nielsen *1990, fig. 184.*
Échelle 1:500.

Très proches de nos dimensions, nous trouvons le *tepidarium* et le *laconicum* jumelés des thermes sévériens de la Chasse, à *Leptis Magna* LY (fig. 191), ainsi que le *caldarium* présumé du projet inachevé des thermes auliques de la *villa* de São Cucufate P[115].

Loin d'être exhaustive, cette énumération suffit à démontrer que la forme octogonale, apparemment plus fréquente entre l'époque antonine et l'Antiquité tardive, et qui n'est d'ailleurs pas réservée au thermalisme[116], ne peut avoir à elle seule valeur de critère d'identification fonctionnelle.

L'accès au *balneum* et le vestibule L111a

Le complexe thermal était selon toute vraisemblance accessible de plain-pied par le petit vestibule à l'entrée du couloir L111, qui s'ouvrait sur le portique méridional L103 de l'aile longitudinale K (fig. 176: L111a). Ce local devait distribuer entre autres l'*apodyterium* présumé L116. Un accès direct au *balneum* depuis la galerie nord de l'aile K (L104e) est également probable, mais non certifié.

Ce petit vestibule, de 3 x 1,40 m, séparait ailes longitudinale et thermale et en desservait sans doute les pièces adjacentes L100 et L116, aux seuils non conservés; nous ne connaissons que celui de l'entrée située du côté du portique méridional L103, dont Cart mentionne les traces d'usure bien visibles (fig. 23 et 176: St 126)[117]. Sur le seul document photographique qui nous soit parvenu, nous pouvons reconnaître la dalle de ce seuil en grès comportant les butées et les trous de crapaudine, apparemment pour une porte à deux petits battants (fig. 26)[118].

L'*apodyterium* présumé L116

L'interprétation de cette vaste pièce quadrangulaire dépourvue d'hypocauste se déduit uniquement de la fonction attribuée aux autres salles, ainsi que de ses dimensions et de sa position, en façade méridionale du *balneum* et accessible depuis le vestibule L111a (fig. 176: L116). Non atteinte par les récentes investigations, cette pièce demeure mal connue: les données issues des fouilles de 1911-1912 la concernant sont en effet très succinctes, son exploration n'ayant pas livré de *«résultats notables»* (fig. 23 et 194: L)[119].

Le profil établi par A. Rosset à travers cette pièce nous apprend toutefois que son sol bétonné, probablement un *terrazzo*, reposait directement sur un épais remblai de

112 *Cf.* Nielsen 1990, p. 167, fig. 184; Bouet 2003, vol. 1, p. 99-100, pl. 83.
113 *Cf.* Nielsen 1990, p. 163, fig. 179; Bouet 2003, vol. 1, p. 99.
114 *Cf.* Nielsen 1990, p. 95, fig. 69; Bouet 2003, vol. 1, p. 99-100, pl. 83.
115 *Cf.* Alarcão *et al.* 1990, p. 114-116, pl. CXXXIV, 2, 24.
116 *Cf.* Bouet 2003, vol. 1, p. 100.
117 *Cf.* Ms. Cart 1912, p. 4.
118 Ce document photographique montre également une cavité centrale sous ce seuil, pouvant simplement correspondre à l'arrachage d'un bloc de parement du mur sous-jacent.
119 *Cf.* Ms. Cart, 1912, p. 4.

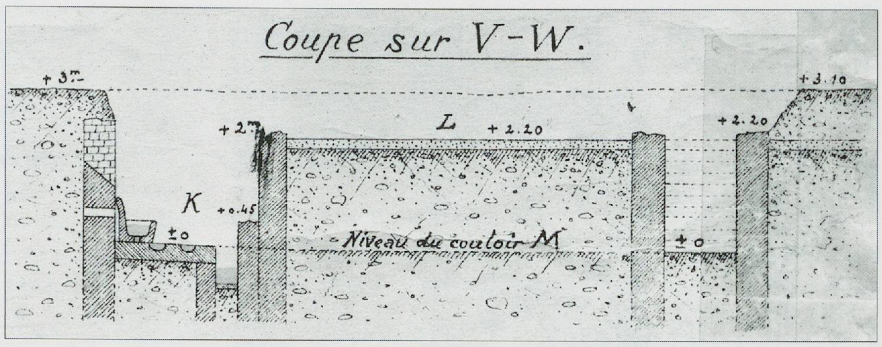

Fig. 192
Avenches, Derrière la Tour. *Aile thermale L-M. Relevé original d'une coupe des fouilles de 1912 à travers les locaux L118 (K), L116 (L) et la rampe L111b (à dr.). Situation: fig. 194.*

terre (fig. 192). Ainsi, les latrines adjacentes en sous-sol L118 et leurs couloirs d'accès L111b et L117 venaient ceinturer ce local non excavé occupant la frange méridionale du secteur balnéaire.

Non indiqué sur le plan schématique de 1912, un accès direct à cette pièce depuis le sud ne peut être exclu. De même, rien n'interdit *a priori* de considérer le local contigu à l'est, qui a dû prendre place au-dessus des latrines, comme une subdivision de cette salle (fig. 176: L116').

Les couloirs de distribution en sous-sol

La rampe L111b

Le palier du vestibule L111a devait donner sur une volée d'escalier assurant la liaison entre les pièces situées à l'étage et les locaux du sous-sol. Apparemment, cet aménagement avait déjà été entièrement récupéré avant le début des campagnes de fouille de 1911-1912 (fig. 23 et 194).

L'espace réservé à l'escalier, long de 5,50 m pour 1,40 m de large, permet de restituer une volée de onze marches (fig. 176: L111b) aboutissant, à un palier intermédiaire sur lequel débouchait le corridor L117 menant aux latrines L118.

Le couloir d'accès aux latrines L117

Un autre secteur non réexploré est la branche de l'étroit couloir qui, partant du palier intermédiaire au pied de la rampe L111b, permettait d'atteindre les latrines. Apparemment focalisés sur les nombreux éléments décoratifs présents dans les couches de démolition, les chercheurs de l'époque sont peu diserts sur les aménagements de ce local.

Lors du dégagement de cette branche longue de 10,50 m, les fouilleurs ont en effet mis au jour bon nombre de vestiges de décors architecturaux, tels des *«stucs de couleur ou fresques, des éléments de placages de marbre blanc et de Carrare»*. Ils en déduisirent alors que ce couloir était richement décoré, comme celui amenant à l'étage[120].

Bien qu'on ne puisse l'exclure totalement, une ornementation d'un tel luxe étonnerait dans de tels lieux de passage en sous-sol, peu éclairés, qui desservaient de surcroît commodités et locaux de service. Il semble plus raisonnable d'envisager que ces éléments proviennent du démantèlement de la décoration des salles du *balneum* de l'étage supérieur, d'autant que le plafond de ces couloirs n'était pas conservé.

Les autres indications relatives à ce couloir concernent sa traversée par la canalisation collectrice St 85 qui, sortant du sous-sol de l'hémicycle L113, pénétrait dans les latrines (fig. 193).

Le plan de 1912 signale également un soupirail ménagé dans son mur de fond oriental, apparemment du même type que ceux équipant les latrines et ménagé dans le même mur de fond (fig. 194 et 176: St 91). Cet éclairage naturel devait néanmoins être insuffisant pour un couloir aussi long et il est fort probable qu'il ait bénéficié de sources de lumière artificielles, telles que torches, candélabres, etc.

Il est en outre fait mention de la découverte, dans ce couloir, de garnitures de montants de porte, frettes, charnière, verrou[121].

Nous ne disposons pour l'heure d'aucune information relative au sol de ce couloir qui a pu être dallé, à l'image de celui des latrines, ou simplement équipé d'un

120 *Cf.* Ms. Secretan 1911, p. 8-9.
121 *Cf.* Ms. Secretan 1911, p. 6.

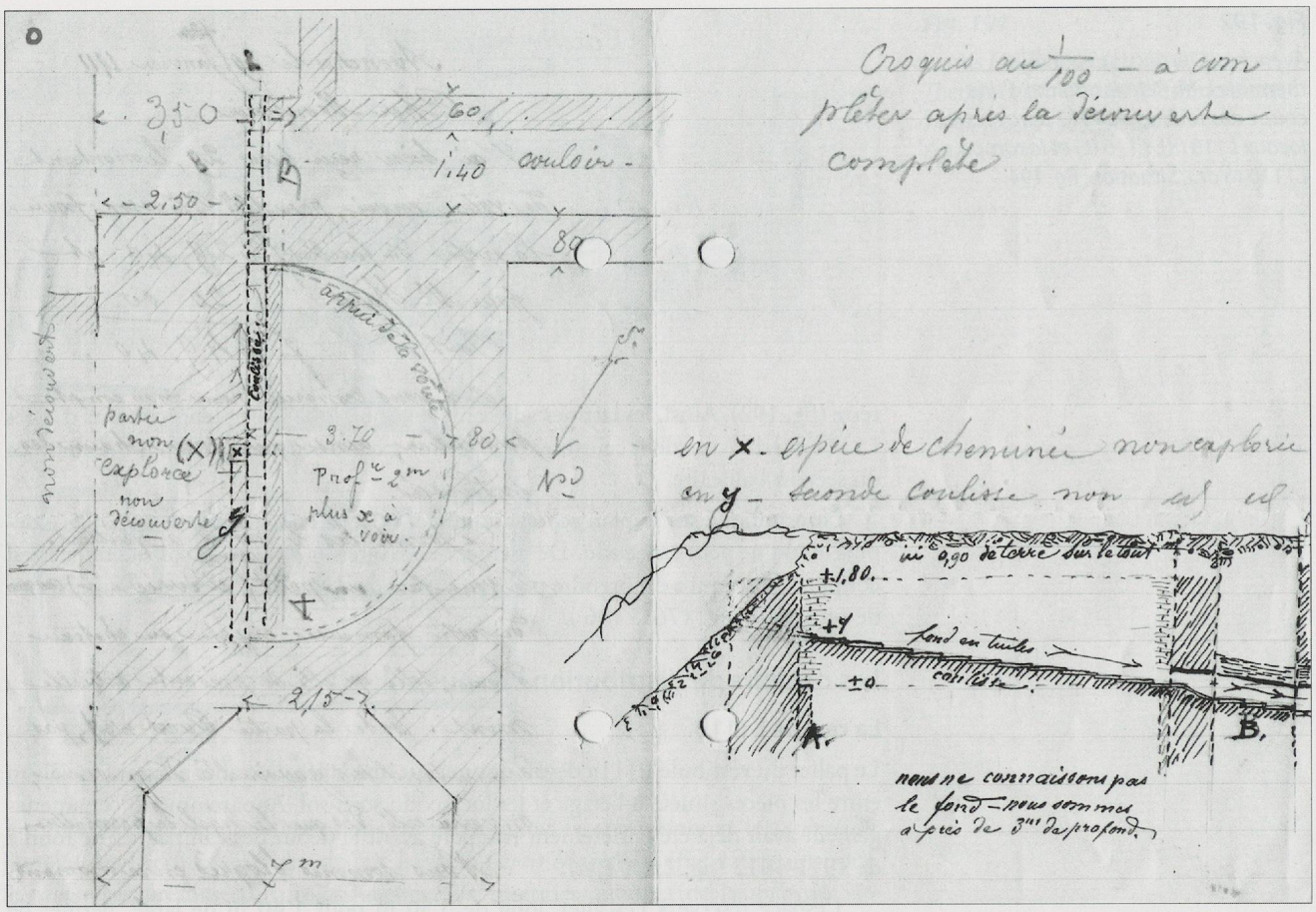

Fig. 193

Avenches, Derrière la Tour. *Aile thermale L-M. Couloir L117 et salle L113. Croquis d'A. Rosset, daté du 29 janvier 1911.*

terrazzo. Absent de la documentation ancienne, ce sol n'existait peut-être déjà plus au moment de la découverte du local. Cela favoriserait indirectement l'hypothèse d'un revêtement de dalles, sachant que de tels éléments étaient prisés des récupérateurs de matériaux.

Les latrines en sous-sol L118

Ce local a fait l'objet d'une attention toute particulière lors des fouilles de 1911-1912, non seulement parce que sa situation en sous-sol a préservé ses vestiges, enfouis sous un important talus, mais aussi en raison des découvertes qui y ont été faites. Cette partie du bâtiment n'ayant pu être retouchée en 1990, il faut par conséquent se référer aux données des rapports de fouille du début du XXe siècle[122], ainsi qu'aux notices publiées mentionnant les détails architecturaux et les trouvailles s'y rapportant[123].

Plusieurs vestiges mis au jour à l'intérieur de ce local sont caractéristiques des équipements de latrines et ne laissent aucun doute quant à son identification (fig. 195: K). Cette installation sanitaire se trouvait ainsi confinée dans l'angle sud-est du *balneum*, dans un espace relativement étroit et allongé situé à l'étage inférieur, environ 2,70 m en dessous des salles thermales (fig. 176: L118).

Les murs et le sol

La pièce ne comportait apparemment qu'une seule porte, large de 1 m, ménagée au centre de sa paroi nord et donnant sur le couloir L117. L'éclairage se faisait par trois soupiraux percés dans son mur oriental; celui-ci était effectivement suffisamment bien conservé pour qu'on puisse y lire les amorces des soupiraux captant la lumière en provenance de la courette L125b (St 92). Le plan de 1912 signale trois ouvertures ébrasées d'environ 1 m de large, disposées régulièrement à 1,40 m d'intervalle (fig. 194-195). Quant aux murs ouest et sud, appuyés contre les remblais encaissants, ils devaient être borgnes. La nature du revêtement pariétal n'est pas connue.

À plusieurs reprises, les sources anciennes font état d'un sol dallé doté de plusieurs rigoles[124]. La coupe transversale de ce local représente un dallage d'une épaisseur de 30 cm, qui suggère la mise en œuvre de dalles de grès (fig. 192).

122 *Cf.* Ms. Secretan 1911 et Ms. Cart 1912.

123 *Cf.* Jomini 1910, p. 341; Secretan 1911, p. 57 et 318-319; Secretan 1912, p. 11-12. Les latrines de *Derrière la Tour* sont incluses dans la synthèse récente consacrée à ces installations par A. Bouet: Bouet 2009, en partic. p. 325-327.

124 *Cf.* Ms. Secretan 1911, p. 7.

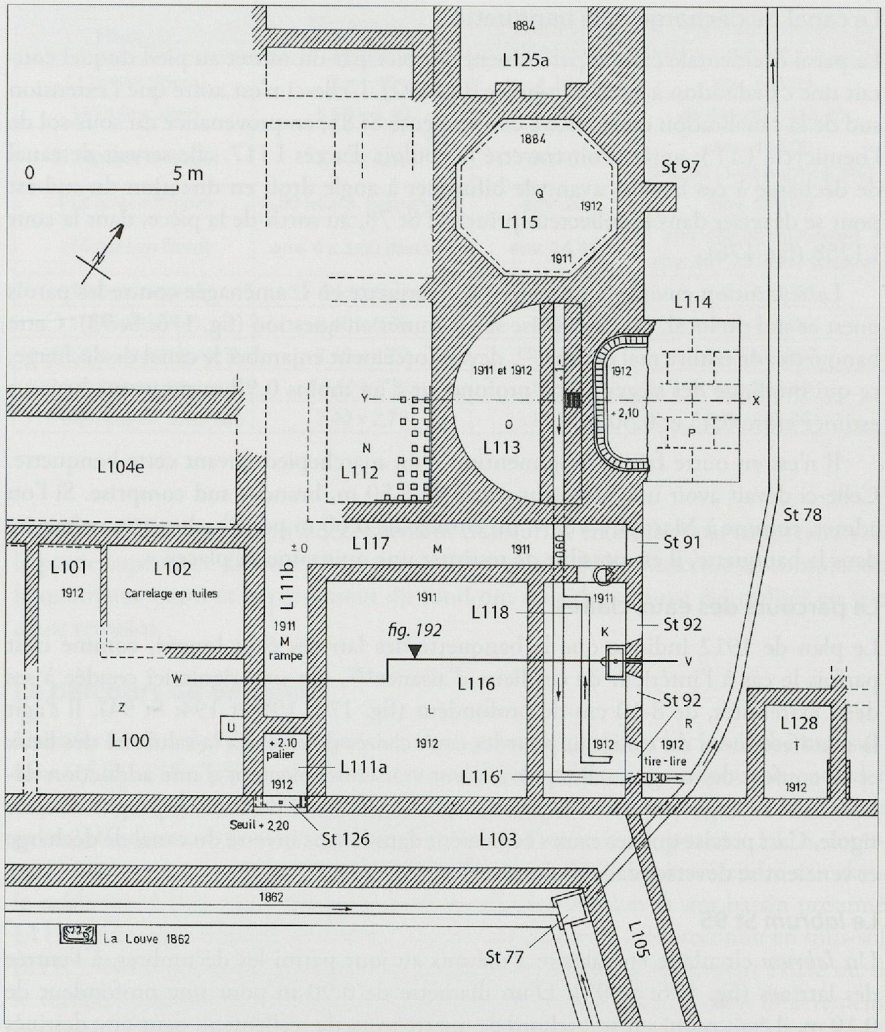

Fig. 194

Avenches, Derrière la Tour. *Aile thermale L-M. Extrait du plan des fouilles effectuées entre 1862 et 1912, d'après le document publié par A. Rosset (*BPA *11, 1912, p. 6-7).*

BÖGLI/MEYLAN *1980, fig. 9, p. 10.*

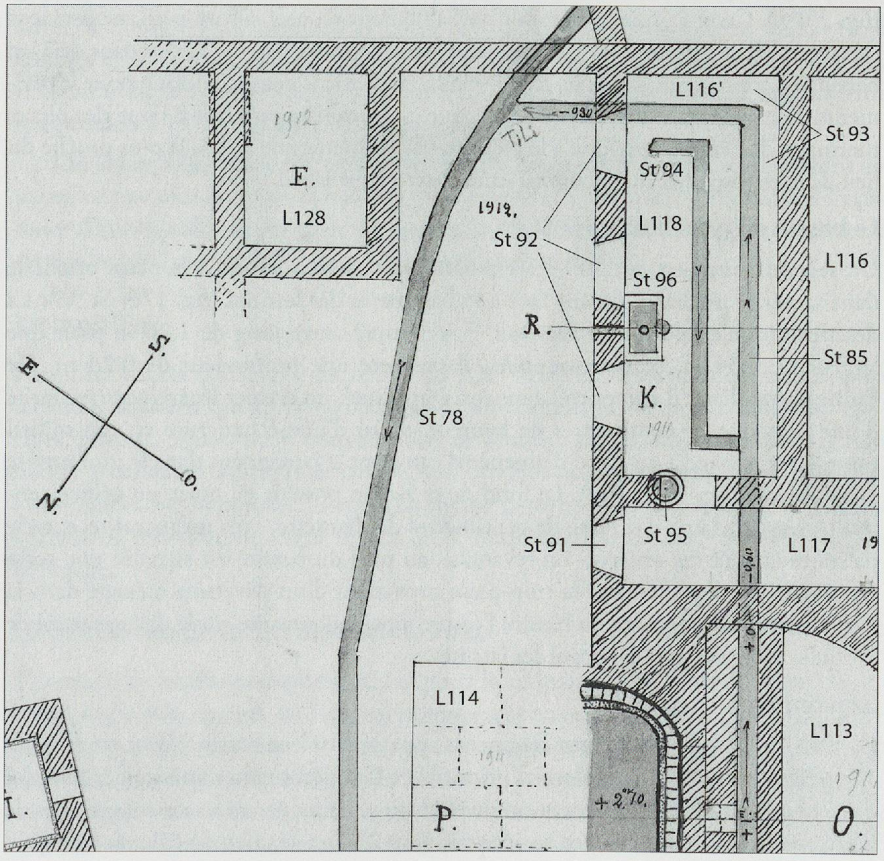

Fig. 195

Avenches, Derrière la Tour. *Aile thermale L-M. Secteur des latrines L118. Extrait du plan des fouilles effectuées entre 1862 et 1912, levé par A. Rosset.*

Le canal de décharge et la banquette

La paroi occidentale était apparemment doublée par un muret au pied duquel courait une canalisation à fond de *tegulae* (fig. 192). Celle-ci n'est autre que l'extension sud de la canalisation collectrice à contre-pente St 85, en provenance du sous-sol de l'hémicycle L113; après avoir traversé le couloir d'accès L117, elle servait de canal de décharge à ces latrines avant de bifurquer à angle droit en direction du sud-est pour se déverser dans le collecteur principal St 78, au sortir de la pièce, dans la cour L125b (fig. 176).

La restitution envisagée propose une banquette en L aménagée contre les parois ouest et sud du local, prenant assise sur le muret en question (fig. 176: St 93). Cette banquette, de nature mal définie[125], devait forcément enjamber le canal de décharge, ce qui implique des sièges d'une profondeur d'au moins 0,90 m pour une hauteur estimée entre 0,45 et 0,50 m.

Il n'est en outre fait aucune mention d'un marchepied devant cette banquette. Celle-ci devait avoir une longueur totale de 8,50 m, branche sud comprise. Si l'on admet, comme à Martigny VS[126], un entraxe de 0,60 m pour les lunettes ménagées dans la banquette, il est possible de restituer une quinzaine de places.

Le parcours des eaux claires

Le plan de 1912 indique que la banquette des latrines était longée, comme c'est parfois le cas à l'intérieur de ces lieux d'aisance[127], par une rigole ici coudée à ses deux extrémités, de 8-10 cm de profondeur (fig. 176, 192 et 194: St 94). Il s'agit là manifestement du caniveau pour les eaux claires destinées à la salubrité des lieux et au confort des usagers; elles provenaient vraisemblablement d'une adduction débouchant à l'angle sud-est de la pièce et qui n'a pas laissé de trace. À propos de cette rigole, Cart précise que ses eaux s'écoulaient dans le sens inverse du canal de décharge et venaient se déverser dans ce dernier[128].

Le *labrum* St 95

Un *labrum* circulaire en calcaire a été mis au jour parmi les décombres, à l'entrée des latrines (fig. 176: St 95). D'un diamètre de 0,90 m pour une profondeur de 0,10 m, il était muni sur son rebord de quatre trous de scellement, peut-être destinés à l'ancrage de pièces décoratives, ainsi que d'une échancrure pour une amenée d'eau (fig. 25)[129]. Cette vasque, qui devait probablement reposer sur un pied, ne provient certainement pas du local des latrines, apparemment trop exigu et possédant déjà un bassin. Le contexte de sa découverte[130] laisse en outre à penser, comme pour les éléments décoratifs issus du couloir L117, que ce *labrum* appartenait à l'une des pièces thermales de l'étage, peut-être à la pièce froide en hémicycle L113, la plus proche du lieu de la découverte, ou encore au *caldarium* voisin L112.

Le bassin de type baignoire St 96...

Un second bassin en calcaire[131] a été découvert *in situ*, adossé à la paroi orientale dans sa partie médiane, faisant face à la banquette des latrines (fig. 176: St 96). La description qu'en donne E. Secretan[132] se résume ainsi: long de 1,20 m pour une largeur de 0,54 m, parois comprises, il présente une profondeur de 0,24 m. De forme particulière, il comporte, dans son état actuel, un dossier légèrement recourbé d'une trentaine de centimètres de hauteur, muni d'une échancrure en son milieu pour livrer passage à un canal d'amenée d'eau dont le percement dans le mur arrière a été observé (fig. 24 et 192). Le fond de ce bassin possède en outre un orifice central traversant d'une douzaine de centimètres de diamètre, sans qu'aucun réceptacle de ses eaux n'ait été observé. En revanche, au pied du bassin, est signalée une sorte de cuvette qui a pu récolter le trop-plein provenant d'un déversoir ménagé dans la partie antérieure dégradée du bassin; l'eau se répandait ensuite sur le dallage avant de s'écouler dans la rigole longeant les latrines.

...en remploi

Lors des fouilles de 1989, deux fragments appartenant à ce bassin[133] ont été récoltés à la périphérie du corps résidentiel primitif[134]. Ces découvertes attestent le remploi de ce bassin, dont l'emplacement originel devait se situer parmi les aménagements de la cour-jardin D de la demeure occidentale (état 2). Son examen détaillé montre qu'il

125 *Cf.* Secretan 1912, p. 11. L'auteur suppose un revêtement dallé pour la banquette tout en mentionnant des restes de bois calcinés, ce qui a ultérieurement amené à émettre l'hypothèse de sièges de latrines en bois: *cf.* Bögli/Meylan 1980 p. 22.

126 *Cf.* Wiblé 1977, p. 206 *sqq*. *Cf.* également Tissières 1978, p. 158-162. *Cf.* Bouet 2003, vol. 1, p. 153, n. 285.

127 Voir notamment les exemples des *fora* d'Ostie, de Martigny, de Bolsena ainsi que les vestiges restaurés des thermes des Lutteurs à St-Romain-en-Gal.

128 *Cf.* Ms. Cart 1912, p. 3.

129 Inv. 1911/4966. *Cf.* Ms. Secretan 1911, p. 67. *Cf.* vol. 2, p. 23 et 32, fig. 11, nº 15.

130 Il est également fait mention de la découverte, à proximité du *labrum*, d'une patère en bronze argenté ayant subi l'action du feu: Secretan 1912, p. 12.

131 Inv. 1911/5026. *Cf.* vol. 2, p. 23 et 32, fig. 11, nº 16.

132 *Cf.* Ms. Secretan 1911, p. 6-7.

133 Inv. 89/10237-1 et 89/7605-1. *Cf.* vol. 2, p. 25, nºs 44 et 52.

134 *Cf. supra*, p. 97.

Fig. 196
Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Tableau des dimensions, superficies et altimétries des locaux du* balneum.

Pièce (L)	Dimensions (en m)	Surface (en m²)	Altitude des sols (en m)
111a (vestibule)	3 x 1,40	4,20	env. 448,00
111b (escalier)	5,50 x 1,40	7,70	de 448,00 à 445,30
112 (pièce chaude)	5,10 x 4,06	20,70	env. 448,00 446,90 (*area* hypocauste)
113 (pièce froide)	6,80 (diam. hémicycle)	env. 20	env. 448,00
114 (bassin froid)	env. 4 x 3,60 (bassin)	env. 14,40	env. 448,00 (margelle) env. 447,20 (fond bassin)
115 (*laconicum*?)	5 x 5 (octogone)	20,90	env. 448, 00
116 (vestiaire?)	7,40 x 6,70	49,58	env. 448,00
116' (annexe vestiaire?)	7,40 x 2,70	19,98	env. 448,00?
117 (couloir en sous-sol)	10,50 x 1,40	14,70	env. 445,30
118 (latrines en sous-sol)	7,40 x 2,70	19,98	env. 445,30

s'agit en réalité d'un bassin à débordement transformé en lavabo? par suppression de la partie supérieure de trois de ses parois. L'ouverture de l'échancrure au sommet de la quatrième paroi et le percement du fond ont sans doute aussi été réalisés en vue de ce remploi.

Le parcours du baigneur

Dans les limites de nos connaissances, nous pouvons proposer le circuit thermal suivant (*cf.* fig. 255-258): la personne désireuse de se rendre aux bains pouvait y accéder depuis le portique sud L103 en franchissant le seuil du vestibule L111a. Là, sur un palier, elle devait directement pénétrer à droite dans le local spacieux L116, interprété comme un *apodyterium*. Après s'être dévêtue, elle pouvait se rendre soit dans le *caldarium* L112, soit s'échauffer dans la salle de sudation et son bassin présumé L115, après avoir traversé un couloir courant au-dessus de celui reconnu en sous-sol (L117). Nous ignorons cependant si, à l'étage, ce couloir a réellement existé ou si le vestiaire présumé se prolongeait jusqu'aux pièces thermales ouvrant directement sur celles-ci. Au sortir de chacune des deux pièces chauffées, le baigneur accédait à la pièce froide centrale L113, apparemment la seule communiquant avec les autres salles. Il pouvait alors terminer son parcours en s'immergeant dans le bassin froid contigu L114, puis rejoindre l'*apodyterium*. Pour se rendre aux latrines en sous-sol, il devait obligatoirement ressortir du vestiaire, descendre les escaliers et emprunter le long couloir L117, solution certes peu pratique.

On le rappellera, face aux problèmes d'interprétation rencontrés pour certains espaces, ce parcours proposé demeure hypothétique et incomplet, si l'on admet l'existence d'autres salles secondaires de massage ou de relaxation à l'étage des locaux de service en enfilade, voire à l'étage supérieur présumé de l'aile.

Le mobilier

Parmi les objets découverts au début du XXe siècle et lors des interventions plus récentes, figurent quelques instruments cosmétiques ou médicaux telles des spatules, pinces, sondes, etc.[135], susceptibles de provenir d'une annexe thermale. Étant donné le caractère erratique de ces trouvailles, nous nous garderons bien d'aller plus avant dans cette hypothèse. Il en va de même pour les quelques épingles à cheveux également mentionnées, seul indice de la fréquentation de ces bains par la gent féminine.

Le problème de la circulation de l'eau

Comme c'est malheureusement le cas pour la plupart des édifices thermaux avenchois, nos connaissances sur l'approvisionnement en eau sont extrêmement limitées, pour ne pas dire inexistantes. Cela peut s'expliquer en partie par le fait que ces dispositifs se situaient dans les parties hautes des constructions, qui ne sont pratiquement jamais conservées. Sont en revanche mieux connus, pour la raison inverse, les systèmes d'évacuation des eaux usées, mieux préservés dans les sous-sols des édifices.

135 *Cf.* Ms. Cart 1912, p. 6. *Cf.* vol. 2, p. 281.

Fig. 197
Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Aile thermale L-M. Socle St 97, contre le local octogonal L115.*

L'approvisionnement hydraulique

Les rares témoignages d'amenée d'eau se résument aux empreintes de tuyauterie relevées dans le mur des latrines pour l'alimentation de leur bassin et de leur rigole d'eau claire.

En l'absence de traces de château d'eau ou de puits, sur place ou dans les environs immédiats, nous supposons une adduction par tuyaux d'amenée d'eau courante dérivant d'aqueducs ou de points de captage de nappes d'eau souterraine proches, mais non localisés. L'eau pouvait ensuite être stockée dans des réservoirs haut placés dans la superstructure du *balneum*. À cet égard, tout ou partie des piles accolées à la paroi externe du local octogonal ont très bien pu servir de support à des citernes (fig. 176 et 181: St 88, 89 et 97). Ainsi, le lit de mortier de chaux et de tuileau à inclusions de gros fragments de tuiles, relevé au sommet de l'arase plane de la pile orientale St 97, à une hauteur de 1 m à partir du sol de la cour, pourrait constituer le socle d'une gaine hydraulique (fig. 197).

Le parcours de la canalisation collectrice interne St 85

Le tracé particulier de la canalisation souterraine St 85 constitue en quelque sorte le fil conducteur permettant de suivre le parcours, sinueux mais ingénieux, conçu pour évacuer les eaux usées du *balneum*.

Partant du pied du local octogonal L115 où elle devait servir à vidanger les eaux du bassin présumé, elle se poursuivait ensuite à contre-pente sous la pièce froide en hémicycle L113, avec un pendage d'environ 5%. Elle récoltait au passage les eaux du bassin froid L114 avant de traverser le mur sud du *frigidarium* par un conduit voûté, large de 0,40 m et haut de 1 m (fig. 198).

Parmi les objets issus de la fouille de ce tronçon de la canalisation, sont à signaler, outre des éléments de fermeture de porte, une *«bonde en plomb»* percée ainsi que deux tringles en fer dont certaines, munies *«d'une poignée mobile»*, de trous et de crochets (fig. 199)[136]. Ces dernières devaient appartenir au dispositif permettant de manœuvrer depuis l'étage une vanne de régulation de l'écoulement des eaux de vidange de l'un ou l'autre des bassins.

136 *Cf.* Ms. Secretan 1911, p. 6. *Cf.* aussi Duvauchelle 2008, p. 239-240.

Fig. 198
Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Aile thermale L-M. La canalisation collectrice St 85 dans les fondations de l'hémicycle L113.*

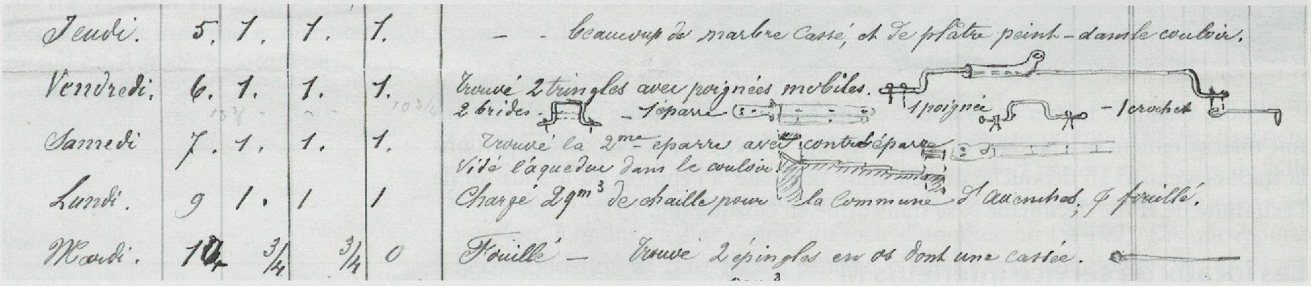

Jeudi.	5.	1.	1.	1.	– – beaucoup de marbre cassé, et de plâtre peint – de toute couleur.
Vendredi.	6.	1.	1.	1.	Trouvé 2 tringles avec poignées mobiles. 2 brides. – 1 barre – 1 poignée – 1 crochet
Samedi	7.	1.	1.	1.	Trouvé la 2me barre avec contre-barre. Vidé l'aqueduc dans le couloir.
Lundi.	9	1.	1	1	Chargé 2 gm3 de chaille pour la commune d'Avenches. Fouillé.
Mardi.	10	3/4	3/4	0	Fouillé – Trouvé 2 épingles en os dont une cassée.

Fig. 199
Avenches, Derrière la Tour. *Aile thermale L-M. Extrait du journal des fouilles de l'hiver 1910-1911, mentionnant la découverte d'éléments métalliques rattachés à un dispositif de vanne de régulation.*
Archives MRA.

Au sortir de l'hémicycle, cette conduite accusait un pendage plus prononcé afin de passer sous le sol du couloir L117, avant de pénétrer dans les latrines L118. À l'intérieur de ce local, elle faisait office de canal de décharge et recevait les eaux des ablutions avant de marquer un coude au sud-est pour traverser le mur de façade oriental sous une voûte analogue à celles ménagées dans le mur de l'hémicycle. Peu après son débouché dans la cour L125b, elle venait se déverser dans le collecteur principal St 78 en provenance du sac d'écoulement installé à l'angle du portique méridional de la cour trapézoïdale O (fig. 176: St 77)[137].

Le collecteur principal St 78

De même facture que la canalisation St 85, cet égout possédait un fond en *tegulae* et des parois maçonnées épaisses de 0,50 m, encadrant un étroit conduit de 25 cm de large pour une hauteur de 0,80 m. Sa couverture était constituée d'un double lit de dalles de calcaire se chevauchant et incluant quelques éléments architecturaux en remploi, tels des éléments de placage.

Son tracé amont oblique s'infléchissait à l'approche du mur de fermeture oriental de la cour L125a (M67), pour le longer intérieurement à partir du bassin froid L114, au pied duquel il courait en direction du nord suivant un tracé plus ou moins rectiligne (fig. 176: St 78). En plus des eaux de la conduite St 85, il récoltait celles d'une canalisation de vidange de pièces de bains du complexe voisin de l'*insula* 7 (fig. 176: St 98). Il est intéressant de relever que cette desserte de locaux, apparemment hors emprise de l'ensemble palatial, a d'emblée été incluse dans le programme d'équipement de la voirie du *balneum* et de la fermeture de sa cour de service (fig. 200).

137 Les fouilles anciennes signalent la découverte d'un fragment de tirelire en terre cuite (inv. 1912/5140) à l'intersection des deux canalisations. *Cf.* Secretan 1912, p. 13-14.

Fig. 200
Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Aile thermale L-M. Vue du collecteur principal St 78, en direction du nord-ouest. Au premier plan à droite, la canalisation secondaire St 98.*

Enfin, quelques mètres en aval, une petite conduite secondaire en *tubuli* est venue ultérieurement se jeter dans ce collecteur (fig. 176 et 181: St 111). Nous perdons la trace de celui-ci au débouché de l'enceinte thermale, à l'endroit où le sous-sol de l'extrémité de la rue décumane X se transforme en cloaque (fig. 157).

Les locaux de service inférieurs M

La frange occidentale de l'aile thermale était occupée, à son niveau inférieur, par une série de cinq locaux et compartiments en enfilade situés dans le prolongement de la pièce chaude L112 et accolés au mur ouest de la salle octogonale L115 (fig. 176 et 181: L119-123). Cette aile de service s'inscrit dans un corps bâti allongé de 18 x 7,50 m, dimensions hors tout et couloir inclus.

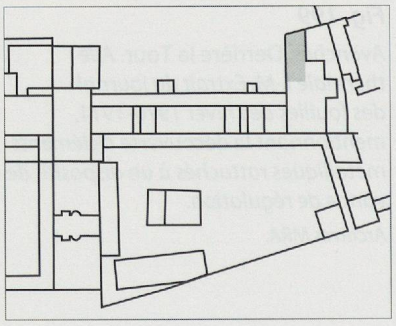

Seul le premier local sud L119 est clairement identifié comme la chaufferie en sous-sol du *caldarium* du secteur thermal. La fonction des autres pièces susmentionnées ne peut être précisée en raison de leur mauvais état de conservation consécutif aux fouilles de la fin du XIXe siècle (fig. 201). Celles-ci ont toutefois épargné certains niveaux d'occupation et quelques traces de réfections et de réoccupation de ces locaux[138]. Leur aménagement sommaire, que trahissent des sols de terre battue simplement chaulés et des restes de crépis à la chaux sans décor, ainsi que leur situation au sein de l'aile les prédestinent à une fonction utilitaire, à l'image de la chaufferie L119.

L'exiguïté et l'agencement particulier de l'un de ces locaux (L122) autorisent à l'interpréter comme une cage d'escalier permettant d'accéder à l'étage supérieur. Les locaux situés de part et d'autre de cette rampe supposée (L121 et L123) ont par ailleurs pu s'ouvrir sur la cour de service orientale L125a.

Les façades ouest et nord

Longue d'une vingtaine de mètres et dotée de fondations épaisses de 1 m, la façade occidentale (M68) a partiellement conservé son revêtement extérieur de béton de tuileau à finition lissée rouge de 4 cm d'épaisseur. Suivie sur quelques mètres, la base

138 *Cf. infra*, p. 232-236.

Fig. 201
Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Aile thermale L-M. Vue générale des locaux de l'aile thermale, en direction du sud-est. À droite, les locaux de service.*

de cet enduit accusait un léger pendage en direction du nord, signalant une inclinaison de quelque 4% du niveau de marche dans la cour-jardin T. En amont, un ressaut plus important est sans doute à mettre en relation avec la rampe d'escalier adjacente présumée L107.

La façade nord (M69), plus massive, dessine un angle obtus pour s'aligner sur la fermeture de l'*insula* 7. Ses fondations, larges de 1,20 m, ont été érigées sur pilotis et de surcroît doublées intérieurement par un mur moins profond (M70). Extérieurement, la façade était munie de deux piles de contrefort placées aux angles de l'aile (St 100-101). Un troisième massif centré, plus large, correspond peut-être aussi à un contrefort, à moins qu'il ne s'agisse du socle d'un réservoir (St 102). Le soin apporté à la consolidation de cette façade peut s'expliquer par sa situation en bas de pente, dans un secteur au sous-sol fluant, mais surtout par sa hauteur, estimée à une quinzaine de mètres environ.

Le couloir de desserte L111c

Au pied de l'escalier L111b, le couloir se poursuivait en aval par paliers successifs, suivant la déclivité du terrain (1,50 m), le long de la façade occidentale de l'aile thermale (L111c); il desservait au passage les locaux utilitaires en enfilade (L119-123), pour longer ensuite la façade nord et aboutir à l'avant-cour (L124) jouxtant l'aire de service (L125a). Ce couloir assurait ainsi une circulation à couvert entre les deux niveaux de l'aile thermale; il présentait une largeur utile de 1 m à peine pour une longueur totale de 27 m environ, subdivisée par deux massifs maçonnés (St 103-104) que recouvrait en partie un sol de terre battue rehaussé par une chape de mortier de chaux.

Située dans le prolongement de la fermeture nord du *caldarium* L112, la première maçonnerie St 103 pourrait correspondre à un mur de soutènement faisant en même temps office de palier. Le second massif St 104, beaucoup plus imposant (2,50 x 1,70 m), se situait à hauteur du local L122, où il servait de butée aux murs de ce dernier. Ce socle peut être interprété comme l'assise d'un escalier d'une largeur de 1 m, équivalente à celle du corridor L122 (fig. 202).

Entre ces deux massifs, un étroit fossé courait au pied du parement interne du mur ouest du couloir L111c. Son remplissage organique et cendreux autorise à l'identifier comme un premier chenal d'évacuation des défournements de l'hypocauste du *caldarium* L112.

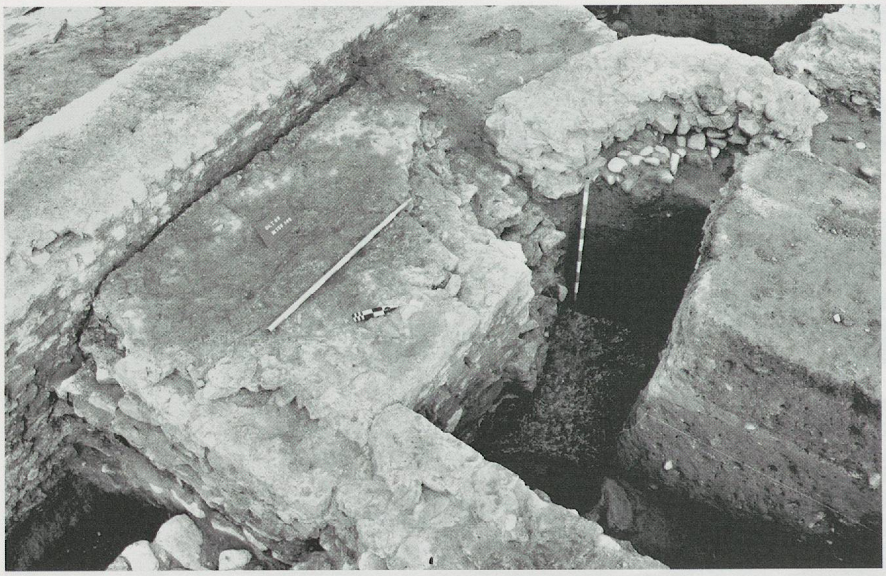

Fig. 202
Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Aile thermale L-M. Massif de maçonnerie St 104 dans le couloir de desserte L111c.*

Ce long et étroit couloir apparaît peu pratique pour le transport de matériaux encombrants, à l'exemple du bois devant être acheminé dans la chaufferie L119. Il a sans doute dû exister un autre accès plus aisé, peut-être par l'un ou l'autre des locaux communicants avec la cour de service L125a.

La chaufferie L119

Au milieu d'une épaisse masse de dépôts cendreux qui jonchait le sol de ce local, résidus des défournements résultant du fonctionnement de l'hypocauste du *caldarium* L112, se distinguaient plusieurs strates d'un mortier de chaux grossier et rubéfié; elles témoignent des recharges successives d'un sol à l'origine en terre battue qui s'est vu sans cesse rehaussé au fil du temps.

En plus de la dalle St 84, destinée au curage des défournements de l'hypocauste, sont à signaler les traces d'un seuil d'entrée (St 105), sans doute en bois, qui donnait de plain-pied sur le couloir L111c. Son empreinte permet de restituer une baie de 1,50 m de large, encadrée par des socles maçonnés de 0,60 m de section servant d'assise à un épais chambranle ou éventuellement aux piédroits d'une voûte (fig. 203).

Le revêtement mural beige uniforme était encore en place sur le parement interne du mur oriental, sur une hauteur de 1, 30 m. Un tel local nécessitait en principe un volume assez important, étant donné la fumée et la chaleur s'y dégageant. Il est ainsi plausible d'envisager un plafond à peu près au même niveau que le sol de la pièce chaude qu'il desservait, soit à une hauteur maximale d'environ 2,50 m (fig. 184: L119).

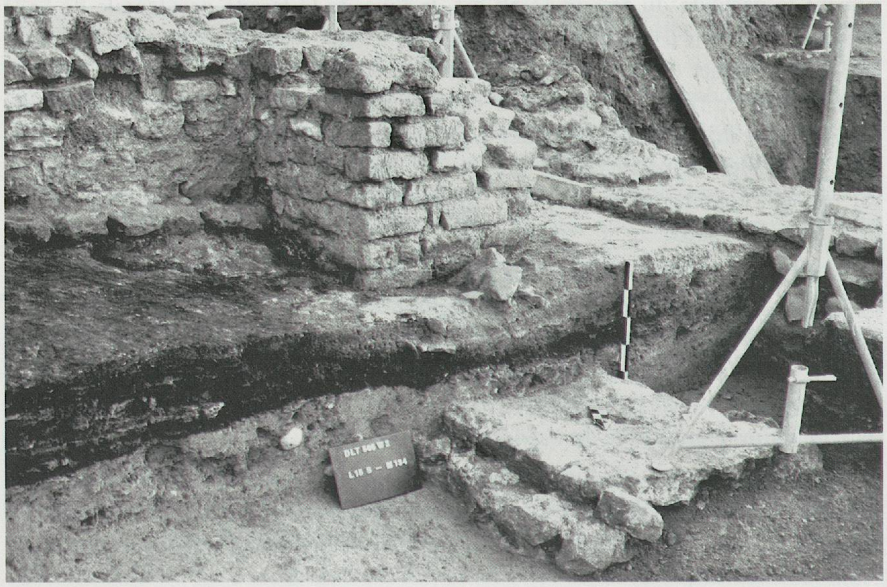

Fig. 203
Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Aile thermale L-M. Seuil d'entrée (St 105) de la chaufferie L119.*

Les locaux L120 et L121

Approximativement de mêmes dimensions que la chaufferie L119, ces locaux ont apparemment reçu un équipement plutôt fruste, sous la forme d'un simple sol chaulé coiffant les niveaux de chantiers liés à l'édification du complexe thermal. L'état de conservation de leurs parois, dont ne subsistaient qu'en partie les épaisses fondations, empêche de lire les traces d'éventuelles ouvertures.

Ces locaux ont pu fonctionner comme dépendances pour le personnel employé à l'entretien du *balneum* ou encore comme lieux de stockage de l'outillage et du combustible, notamment le local L121 jouxtant la chaufferie de la salle thermale octogonale.

Les compartiments L122 et L123

Nous avons vu que le local L122 pouvait correspondre à une cage d'escalier partant du couloir de desserte longitudinal. Placé à l'extrémité du corps de service, l'espace exigu L123 s'insérait quant à lui entre l'escalier susmentionné et l'angle coudé du couloir L111c. En l'absence d'autres indices, il est difficile d'en faire plus qu'un cagibi ou un vide sanitaire. En revanche, si l'on admet l'existence de deux étages supérieurs, il a pu abriter une seconde rampe prolongeant l'escalier du local L122.

L'avant-cour nord L124

Après avoir bifurqué au nord-est, le couloir L111c devait déboucher sur une avant-cour, ouverte ou semi-ouverte, accessible depuis le nord par un grand portail large de plus de 4 m (fig. 176: St 106). L'arase plane du soubassement du mur de façade de l'aile y était recouverte d'une chape de béton de tuileau, coiffée par un remblai de nivellement. Devant en principe prendre place au sommet de ce remblai, le seuil d'entrée et le sol de l'avant-cour n'étaient pas conservés, sans doute emportés par les fouilles anciennes.

Les dimensions de son portail offraient la possibilité aux chars et charrettes de pénétrer dans cette avant-cour pour y décharger leurs marchandises; il fallait pour cela franchir une première entrée située plus au nord, ou ménagée dans le mur de clôture oriental barrant la rue décumane X longeant les *insulae* 1 et 7 (fig. 176: M71).

Le local d'angle L127

Curieusement, ce même mur de fermeture a été prolongé au sud, à l'intérieur de l'aile thermale, pour y délimiter un petit local placé au-dessus du tronçon aval de l'égout collecteur St 78 (fig. 176: L127). Confiné dans l'angle nord-est de l'aile, ce local aux vestiges mal conservés (fig. 204) devait communiquer avec la cour de service et son

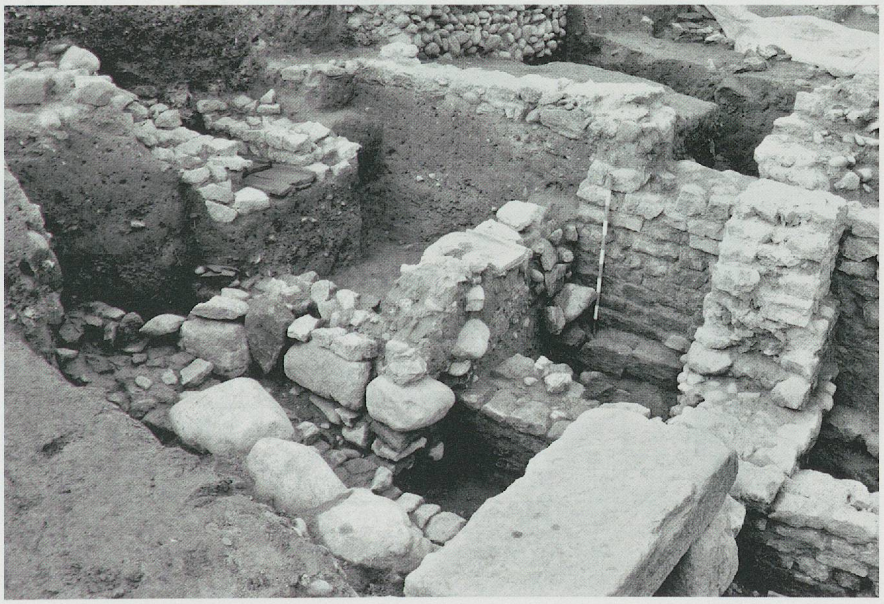

Fig. 204
Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Aile thermale L-M. Vue de l'angle nord de l'aile (L127).*

avant-cour. Compte tenu de sa situation et de ses dimensions restreintes, nous pouvons l'interpréter comme un sas d'entrée piétonnier pour la clientèle marchande et/ou le personnel, ou comme une loge de portier ou de gardiennage.

La cour de service

Cet espace en grande partie à l'air libre cernait le *balneum* sur ses côtés nord et est. Son niveau de circulation – mélange de terre battue, de mortier de chaux et de tuileau – se situait environ 4 m en contrebas des pièces thermales, avec un léger pendage en direction du nord (fig. 178: c10e et 10f). Outre le collecteur principal St 78 longeant son mur de fermeture est M67[139], cette cour a reçu les installations liées à la desserte de la salle octogonale L115 du complexe thermal.

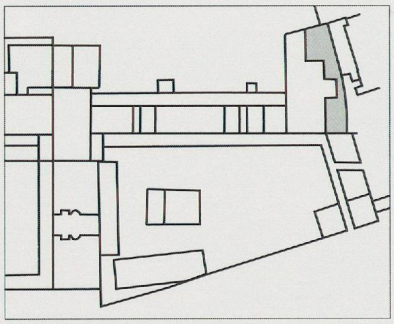

Le local technique L126

Sous cette dénomination sont regroupées plusieurs structures faisant partie d'un dispositif complexe ayant apparemment servi à la chaufferie et à l'alimentation en eau de l'octogone. Elles sont en partie abritées à l'intérieur d'une annexe ou d'un appentis dont les restes des fondations de l'angle nord-est sont alignés, non pas sur le *balneum*, mais sur les locaux fermant la cour au nord (fig. 176: M72).

Venant buter contre la pile d'angle nord-est St 88 de l'édifice thermal, cet étroit local s'ouvrait à hauteur du socle maçonné St 89 qui en occupait la majeure partie de l'espace. Lié aux fondations du *balneum*, ce massif carré de 2 m de côté, englobait une pile (St 107) et était peut-être destiné à supporter un réservoir d'eau. Celui-ci a pu être flanqué à l'est d'une plate-forme avec escalier, soutenue par les murs du local et permettant d'accéder à une chaudière jouxtant le réservoir supposé (fig. 205).

À ce dispositif vient s'ajouter, en avant du local, un grand foyer rectangulaire en *tegulae* ayant subi une réfection qui l'a porté à ses dimensions maximales de 2 x 1,40 m (fig. 176 et 181: St 108). En position légèrement désaxée par rapport au grand socle St 89, ce foyer a pu faire office d'alandier pour le chauffage indirect de la chaudière présumée, par le biais d'un conduit de chaleur passant sous l'éventuelle plate-forme; celui-ci devait ensuite se prolonger sous la forme d'un canal ascendant à l'intérieur de la salle octogonale (St 90) pour chauffer une cuve placée au centre du bassin, suivant l'hypothèse d'un agencement de type «samovar». L'état fortement dégradé des vestiges et l'absence d'indices plus probants rendent, bien sûr, aléatoires les tentatives de restitution.

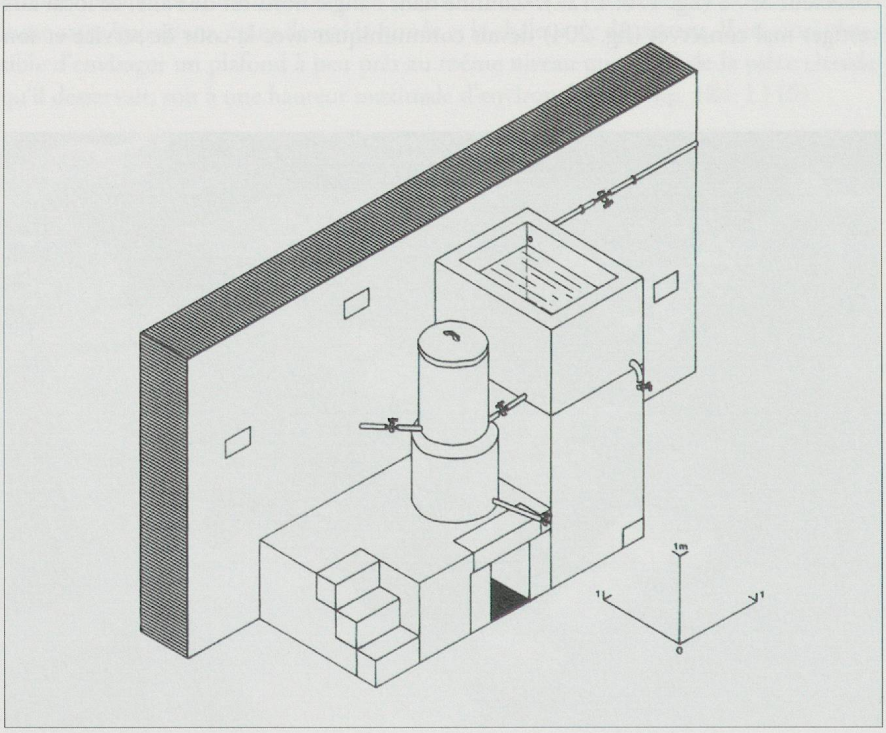

Fig. 205
Praefurnium *encadré par un réservoir d'eau froide et une plate-forme d'accès à la chaudière.*
Tiré de Bouet *2003, vol. 1, p. 215, pl. 189.*

139 *Cf. supra*, p. 213-214.

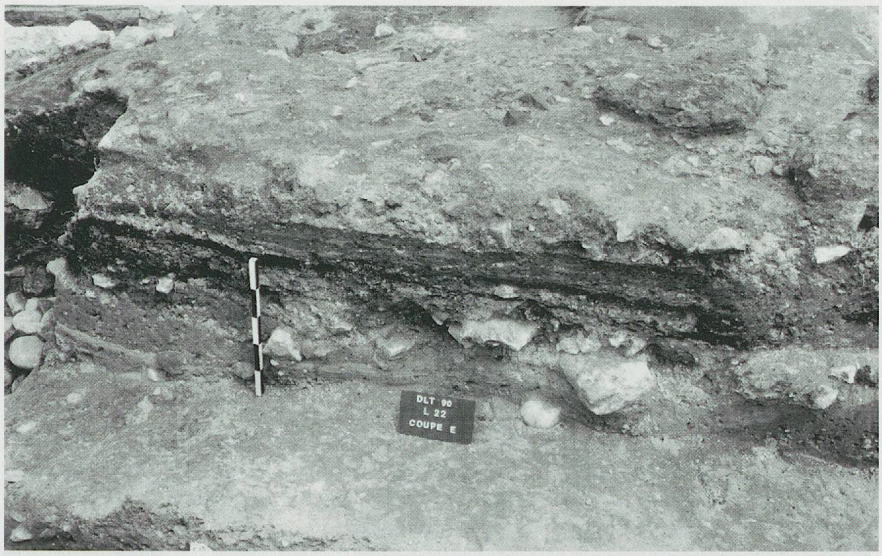

Fig. 206
Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Aile thermale L-M. Cour de service L125a. Comblement cendreux du chenal d'évacuation St 109.*

Outre les réfections observées, l'intense activité du foyer St 108 a nécessité la création d'un grand chenal d'évacuation des cendres (fig. 176 et 181: St 109). Probablement alimenté par les eaux pluviales ou le trop-plein du collecteur St 78, ce chenal traversait la cour en oblique (fig. 206), puis se prolongeait dans l'avant-cour L124 à travers une ouverture ménagée dans son mur, pour se déverser au nord de l'aile, en un point non déterminé.

La cour sud L125b

Hormis le point de jonction susmentionné des canalisations St 78 et St 85, la documentation ancienne ne livre que peu d'informations sur cette aire à ciel ouvert[140]. Sa fermeture méridionale semble se situer dans le prolongement oriental du mur de fond du portique L103 de l'aile longitudinale K (fig. 176: M73). Nous ignorons par ailleurs tout de l'extension sud de la fermeture orientale de la cour (M67); elle devait en principe se poursuivre jusqu'au pied d'une annexe figurée sur le plan de 1912 (fig. 23: T), suivant une orientation identique à celle des constructions du palais (fig. 176: L128). L'amorce d'un mur reporté sur le plan de 1912 parle en faveur du développement de cette annexe en direction du complexe architectural de l'*insula* 7, qu'elle a également pu desservir (M74).

L'espace de transition oriental V

Accolé à la cour de service du *balneum*, cet espace à ciel ouvert, se situe au point d'articulation entre le palais et la frange ouest de l'*insula* 7 (fig. 157: V). Correspondant à l'emplacement d'une dépression naturelle progressivement comblée par colluvionnement et traversée auparavant par une première canalisation collectrice

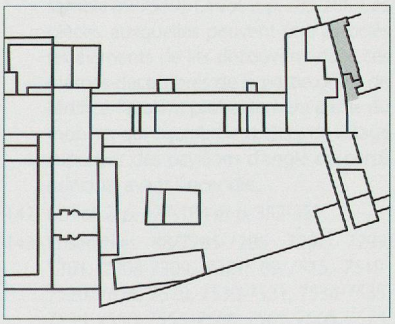

Fig. 207
Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Tableau des dimensions, superficies et altimétries des locaux inférieurs de l'aile thermale (corps M).*

Pièce (L)	Dimensions (en m)	Surface (en m²)	Altitude des sols (en m)
111c (couloir)	27 x 1	27.00	de 445,30 à 443,80
119 (chaufferie)	3,90 x 2,80	10,92	444,30
120	3,90 x 2,80	10,92	444,23
121	3,90 x 2,40	9,34	444,13
122 (cage d'escalier?)	3,90 x 1,10	4,29	de 444,10 à ?
123	3,90 x 1,80 (larg. max.)	env. 5	> 443,70
124 (avant-cour)	5 x 3 (portail non inclus)	15.00	> 443,20
125a (cour de service)	env. 8 x 4 et 9 x 3,50	env. 63,50	de 444,00 à 443,30
125b (cour sud)	env. 10 x 5	env. 50.00	> 444,40
126 (local technique)	env. 6 x 2	env. 12.00	443,65
127 (local d'entrée?)	env. 3 x 2	env. 6.00	> 442,50
128 (annexe sud)	env. 3,20 x 2,50	env. 8.00	?

140 *Cf.* Ms. Cart 1912, p. 3.

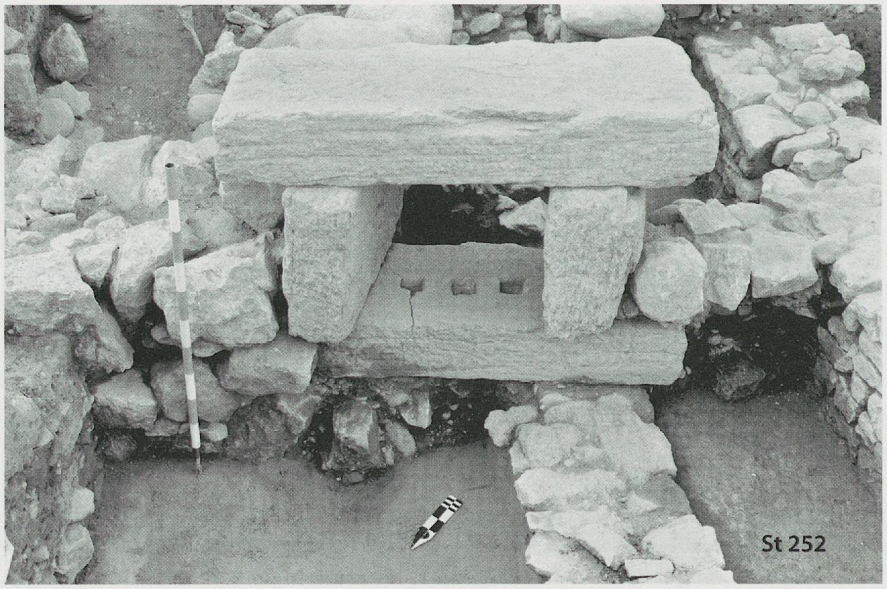

Fig. 208
Avenches, Derrière la Tour. *État 4A. Espace de transition V. Cour inférieure L129. Barbacane en dalles de grès St 127, aménagée au-dessus de la canalisation St 252 (état 2). Situation: fig. 181.*

(fig. 42: 3 et 181: St 252), ce secteur a ensuite reçu un réseau de drains et de canalisations légères en provenance du corps occidental d'une demeure du IIe siècle établie dans l'*insula* 7 (fig. 181). Après une série de travaux d'assainissement, cet espace a été réaménagé en terrasses lors de l'édification des complexes monumentaux de *Derrière la Tour* et de l'*insula* 7. Constituant en quelque sorte l'organe de transition entre ces deux ensembles, il s'est développé sur deux paliers (fig. 176: L129-130) que délimitait un épais mur de soutènement (M75). L'entrée principale devait se situer au nord, sur la voie décumane, en bordure de laquelle a été créé un pavillon d'angle accolé à son homologue de l'aile thermale L127 (fig. 176: L131). L'extension méridionale de la terrasse supérieure L130 n'est pas connue.

Les aménagements de la terrasse inférieure

La cour L129 s'inscrivait dans un rectangle allongé de 17 x 4,80 m, limité à l'ouest par la fermeture de la cour de l'aile thermale (M67) et à l'est par la façade du corps de bâtiment en avancée de l'*insula* 7 (M76). Elle s'étendait au sud jusqu'au pied du mur de la terrasse supérieure, tandis qu'au nord elle était fermée par le prolongement de la façade bordant la rue décumane (M77). Les fondations de ce mur incluaient au préalable une barbacane en dalles de grès équipée d'une grille pour permettre l'écoulement des drains et canalisations de la phase antérieure dans la voirie du domaine public (fig. 208). Ces installations, sujettes à de fréquents débordements, ont ensuite été assainies par la mise en place d'importants remblais, au sommet desquels on circulait sur un sol de terre battue chaulée qui suivait une légère pente en direction du nord.

Le pavillon L131

Aucune trace d'aménagement particulier n'a été observée à l'intérieur de cette cour, à l'exception des semelles de fondation d'un local aménagé à son angle nord-ouest (fig. 176: L131). De plan carré, de 2,50 m de côté, il jouxtait le local de l'aile thermale L127, avec lequel il a pu communiquer.

L'installation de ce pavillon n'a laissé que peu de place pour un passage piétonnier en chicane à l'angle nord-est de la cour (L132), débouchant sur le trottoir ou l'étroite galerie bordant la façade nord du bâtiment de l'*insula* 7. Étant donné l'exiguïté des lieux, on peut raisonnablement envisager que le pavillon L131 a également fait office de local d'entrée. Dans tous les cas, une telle disposition des lieux suggère plutôt un accès surveillé qu'une libre circulation pour cette cour.

La cour de service de la terrasse supérieure

Les fouilles de 1990 et 1991 ont uniquement touché la frange méridionale de cette cour (L130), dont le sol de terre battue se situait environ un mètre plus haut que celui

de la cour inférieure (alt. 443.90 env.). Cet espace semble avoir été dévolu à la desserte des pièces chaudes de petits bains aménagés en bordure du complexe de l'*insula* 7, à proximité immédiate de la fermeture de l'aile balnéaire du palais (L133-134).

La portion dégagée de cette cour était traversée par l'une des canalisations de vidange de ces bains (St 98). Nous rappellerons ici que cette conduite traversait la fermeture du *balneum* palatial pour se déverser dans son égout collecteur St 78.

Prévue d'emblée dans le plan d'organisation de la voirie de ce secteur, cette liaison atteste l'existence d'un seul et même programme architectural pour le palais et les bâtiments du quartier adjacent.

Datation

Les indices de datation obtenus pour cette importante phase de monumentalisation proviennent pour l'essentiel des couches de démolition mises en remblai ou de récupérations des structures précédentes, ainsi que des différents remblais de mise à niveau et des tranchées de fondation des nouvelles constructions.

Faute d'une datation absolue, qu'auraient par exemple pu fournir les pilotis du *balneum* si ceux-ci ne s'étaient pas fossilisés, les principaux indices chronologiques sont livrés par la céramique et les monnaies mises au jour.

La plupart des coupes de référence qui illustrent cette présentation et les ensembles s'y rapportant permettent de suivre la chronologie relative des événements liés aux diverses restructurations et constructions de l'état 4A. Nous rappellerons toutefois les limites concernant l'établissement de cette chronologie, fixées ici par des données stratigraphiques disparates et souvent incomplètes, émaillées de surcroît de multiples bouleversements du sous-sol[141], qui sont à l'origine de l'altération de plusieurs ensembles. Néanmoins, les tentatives de mise en corrélation des couches entre les différents secteurs permettent de situer la mise en place de ce programme architectural d'envergure, qui inclut la rénovation du noyau résidentiel occidental primitif et l'adjonction d'un nouveau groupe de bâtiments dans la zone orientale, entre la fin du IIe siècle et les premières décennies du IIIe siècle[142].

La rénovation de l'édifice résidentiel occidental

Les séquences stratigraphiques les plus pertinentes ont été obtenues à l'intérieur du bloc de façade du corps principal A, dont les pavillons d'angle B et B' ainsi que la galerie nord L11 ont été détruits par incendie au cours de la phase précédente (fig. 87). Le mobilier céramique rattaché à cette phase de restructuration provient principalement des décombres remaniés du sinistre, des remblais d'assainissement et de nivellement de tout ce secteur en façade, ainsi que des niveaux liés à l'implantation des nouvelles maçonneries[143].

À cela s'ajoute le matériel, plus rare, issu des couches et des maçonneries participant des réfections et réorganisations d'autres parties de l'édifice résidentiel, qui ont notamment affecté l'aile occidentale G' de son péristyle[144], les portiques et l'agencement de ce dernier[145], ainsi que l'annexe thermale H'[146].

L'ensemble de ce mobilier fixe un *terminus post quem* vers 200/220 ap. J.-C. pour le remodelage de l'édifice primitif[147]. Cette datation céramique est en outre corroborée et précisée par le *terminus post quem* de 204 ap. J.-C. livré par un denier fourré[148] découvert à l'intérieur des remblais liés à la reconfiguration de l'annexe I du pavillon d'angle B du corps principal. Il en va de même pour les datations stylistiques retenues pour les mosaïques[149] et les éléments architecturaux et sculptés rattachés à cette phase[150].

Adjonction d'un nouveau complexe architectural dans le secteur oriental

Concernant ce groupe de bâtiments, la majorité des indications chronologiques provient du matériel récolté dans les remblais de nivellement et des aires de chantier de

141 C'est notamment le cas pour le sous-sol du pavillon B dont l'exploration partielle, au milieu du XVIIIe siècle, a pollué les couches de décombres de l'incendie de l'état 3, déjà remaniées lors des travaux d'assainissement de l'état 4A. L'une de ces couches renfermait notamment plusieurs pièces de mobilier en bronze (ensemble 89/7539). *Cf.* vol. 2, p. 285-286. Ces pièces, auxquelles peuvent être associés les éléments de lits découverts dans ces mêmes décombres de la partie ouest de l'édifice, faisaient probablement partie du mobilier qui équipait les pièces de l'étage supérieur des pavillons d'angle du corps principal avant l'incendie.

142 *Cf.* vol. 2, p. 177-184 et p. 353-357.

143 Ensembles 88/7285-7286, 7297, 7299, 7301, 7308-7309, 7321; 89/7515, 7519-7520, 7526, 7528, 7530-7531, 7534-7535, 7539, 7550, 7553, 7558, 7561, 7566, 7574, 7585, 7588; 03/12752, 12760, 12764, 12786, 12800; 04/12899.

144 Ensembles 04/12884-12885.

145 Ensembles 95/9829, 9832, 9838 et 9844.

146 Ensemble 95/9901.

147 *Cf.* vol. 2, p. 183-184.

148 Inv. 89/7561-1. *Cf.* vol. 2, p. 353 et 355-356, nº 16.

149 *Cf.* vol. 2, p. 105 et 111.

150 *Cf.* vol. 2, p. 153-155 et 157-158.

l'aile longitudinale K[151], du corps thermal LM[152] (fig. 178: c9a-b), ainsi que ceux de la cour-jardin inférieure T et de son bâtiment U[153]. Ce mobilier, qui provient en partie des couches de démolition des structures antérieures remaniées et réutilisées pour la mise en remblai destinée à asseoir les nouvelles constructions, recouvre une large période allant jusque dans la première moitié du IIIe siècle[154].

Au sein de la cour trapézoïdale O, les quelques ensembles rattachés aux travaux d'assainissement (comblement de fosses-dépotoirs), ainsi qu'aux remblais d'égalisation et niveaux de chantier pour le bâtiment central S placent l'édification de celui-ci entre la fin du IIe siècle et le début du IIIe siècle[155]. Il semble en aller de même pour le bâtiment d'angle méridional R: le mobilier présent dans le dépotoir de l'état 3 sous-jacent à l'une de ses salles (L82) fournit un *terminus post quem* de la fin du IIe siècle pour l'implantation de cet édifice[156] (fig. 220: St 53). C'est également le cas pour le mur de fermeture méridionale de la cour O: les ensembles provenant des différentes poches de remplissage de son importante tranchée de fondation (fig. 220: M65 et c9) et de ses niveaux de construction[157] viennent en effet confirmer que le programme architectural visant à la création d'un complexe palatial s'est mis en place à l'époque sévérienne.

Enfin, nous observons une situation chronologique similaire (fin du IIe-début du IIIe siècle ap. J.-C.) pour le réaménagement de l'espace de transition oriental V entre le palais et le complexe architectural de l'*insula* 7, sur la base du mobilier extrait des remblais d'assainissement et de nivellement liés à ces travaux[158].

L'occupation de l'édifice résidentiel occidental

Les témoignages de l'occupation de l'édifice résidentiel occidental restauré à l'état 4A sont extrêmement ponctuels; ils ne concernent que son pavillon d'angle nord-est B et ses abords, où des couches d'épandages de résidus d'activités du feu et quelques vestiges de niveaux de circulation ont livré un très rare mobilier céramique[159]. La fourchette chronologique dans laquelle il s'inscrit, entre le milieu du IIe et le début du IIIe siècle[160], est proche de celle obtenue pour les travaux de rénovation de l'édifice et n'est donc guère significative pour la durée d'occupation de cette phase.

Les traces d'activités dans le complexe architectural oriental

Outre la cour-jardin nord T[161] et l'espace de transition oriental V[162], les principaux témoignages d'occupation relatifs proviennent de l'aile thermale et ses services LM où ont été mis en évidence ses niveaux d'utilisation primitifs[163], en partie scellés par les réfections de l'état 4B. Nous aboutissons ici au même constat que pour le complexe occidental: en effet, à l'exception du mobilier issu des premières vidanges des fournaises du *balneum*[164], dont la fourchette chronologique s'étend jusqu'au début du IIIe siècle, la céramique récoltée dans les couches d'occupation des unités architecturales de la zone est ne semble pas dépasser la seconde moitié du IIe siècle.

151 Ensembles 89/7614, 8003-8004; 96/9971-9972, 9979, 9983 et 10205.

152 Ensembles 88/7305, 7313, 7337, 7339, 7346, 7476, 7479; 90/8039, 8046, 8048, 8051, 8054, 8070, 8083, 8085, 8089, 8094-8095, 8100, 8103-8104, 8106-8111, 8123, 8125-8126, 8138, 8157-8160, 8162-8163, 8170, 8172-8173, 8181 à 8183, 8188-8189.

153 Ensembles 88/7314-7315, 7317; 89/7582, 8005, 8011, 8021, 8029, 8052, 8055, 8058 à 8065; 90/8073 à 8075.

154 *Cf.* vol. 2, p. 177-184.

155 Ensembles 95/9925-9927; 96/9947-9948, 9960, 9966 et 9969.

156 Ensemble 96/9959.

157 Ensembles 95/9812-9819, 9916, 9939; 96/9963-9964. On peut notamment signaler la découverte, à l'intérieur de la tranchée de fondation de la fermeture de la cour, d'une monnaie datée de 128-132 ap. J.-C., mais portant des traces d'usure (inv. 95/9815-1). *Cf.* vol. 2, p. 353 et 355-357, nº 17.

158 Ensembles 90/8099, 8130 et 8133.

159 Ensembles 89/7552 et 7593.

160 *Cf.* vol. 2, p. 184-186.

161 Ensembles 88/7294, 7323; 89/7506, 7508-7509; 90/8058*, 8076; 91/8336.

162 Ensemble 90/8212.

163 Ensembles 90/8093, 8174, 8184 à 8187, 8190; 91/8411.

164 Ensembles 90/8124-8178.